



OBTENTION DU GRADE DE MASTER POUR LE DIPLÔME DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

- DEMANDE DE RENOUELEMENT -

Selon l'article D. 612-34 du Code de l'éducation et l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de diplôme conférant grade de master

2017-2018

Les Instituts d'Études Politiques	3
I. L'établissement	4
1. La présentation de l'établissement	4
2. L'autonomie pédagogique et scientifique de l'IEP	6
3. La composition de l'équipe pédagogique	8
4. La représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures	10
5. Des relations formalisées avec le monde professionnel concerné	11
6. Un dispositif de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés	12
7. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements	13
8. L'évaluation périodique par une instance reconnue par l'Etat	16
9. Les partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire	17
10. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat	18
11. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus	19
12. Le positionnement au sein de l'offre de formation du site	20
II. L'organisation du cursus et les moyens d'enseignement et de formation	21

1. L'organisation des formations.....	21
2. Les modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances et prévoyant l'évaluation des connaissances et des compétences.....	27
3. L'équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles en lien avec les objectifs de formation.....	29
4. Le recours aux technologies de l'information et de la communication et la place du numérique dans l'organisation de la formation.....	29
5. La place des périodes d'expérience en milieu professionnel dans la formation.....	30
6. La délivrance du supplément au diplôme.....	35
7. La transparence des informations sur l'offre de formation et ses contenus.....	35
8. Les moyens pédagogiques spécifiques dévolus à l'acquisition, au minimum, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.....	36
9. Les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche pour tous, en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale).....	37
III. Les aptitudes et les compétences visées pour le futur diplômé.....	38
1. La capacité à conduire une démarche projet dans un cadre collectif et collaboratif, en autonomie, dans une démarche innovante et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet.....	38
2. L'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international.....	41
3. Une initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit.....	41
IV. Annexes (voir document Annexes).....	42

Les Instituts d'Études Politiques

Créé par décret du 4 mai 1948, lors de la deuxième vague d'implantation des IEP en France, Sciences Po Lyon a toujours accordé son offre de formation et ses activités de recherche à cette injonction initiale, prolongée et précisée dans l'article 2 du décret 89-901 du 18/12/1989 qui fixe plus nettement encore le cap des missions dévolues aux IEP.

Les Instituts d'Etudes Politiques ont aujourd'hui pour missions principales :

- de contribuer, tant en formation initiale qu'en formation continue, à la formation des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic, associatif et privé et, notamment, des fonctions publiques de l'État et des collectivités territoriales ;
- de développer, notamment en relation avec les autres établissements d'enseignement supérieur de leur site respectif avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et avec la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), la recherche en SHS, notamment en science politique et administrative ;
- de proposer aux étudiants tant nationaux qu'internationaux qui y séjournent une formation d'excellence dans les domaines des SHS ;
- de développer une conscience civique et critique qui permette aux étudiants des IEP de s'adapter à un monde de plus en plus ouvert et internationalisé ;
- de délivrer à cet effet un diplôme propre (voir modèle en annexe). Ils peuvent également participer à la préparation de diplômes nationaux et de diplômes d'Université. Lorsque les Instituts d'Etudes Politiques ont un statut d'établissement public administratif (EPA) associé, les conditions de cette participation sont prévues par convention avec leur université d'association.

Les Instituts d'Etudes Politiques (couramment appelés « Sciences Po, suivi du nom de la ville ») délivrent tous aujourd'hui un diplôme en 5 ans après le baccalauréat, conférant le grade de Master.

Chaque établissement a sa propre histoire, son propre environnement et ses propres spécialités, et ils ont des tailles différentes. Mais tous ont en commun une approche pluridisciplinaire des SHS et une forte ouverture à l'international puisque tous imposent une année de mobilité à l'étranger. En clair, un modèle de formation singulier.

Ces formations offrent aux étudiants motivés et passionnés d'actualité une voie exigeante et stimulante, qui leur permet d'aborder le marché du travail avec un triple bagage, reconnu par les recruteurs :

- la maîtrise de l'expression écrite et orale, y compris en langue étrangère, acquise par des travaux en petits groupes (conférences de méthode, séminaires intégrés, exercices de mise en situation...) ;
- des connaissances solides dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales (science politique, économie, histoire contemporaine, droit public, gestion, sociologie, géographie humaine, relations internationales) qui leur

permettent une analyse efficace des enjeux du monde contemporain. Une attention particulière est aussi accordée à la maîtrise des méthodologies des sciences sociales (qualitatives et quantitatives) et à leur mise en application, par exemple, dans le cadre de projets tutorés ou de travaux de recherche ;

- des compétences professionnelles acquises pendant les deux années du 2^e cycle et validées par des périodes longues de stage.

L'acquisition de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être, renforce la sensibilité des IEP à l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Les principaux secteurs d'insertion sont ceux des politiques et affaires publiques, du développement économique, du management et de l'expertise, des ressources humaines, des relations internationales, des questions européennes, de la communication et du journalisme ainsi que l'ensemble des métiers de cadres des secteurs privé, public et associatif.

Par ailleurs, les IEP du concours commun oeuvrent, de manière coordonnée, en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur. A ce titre, ils ont créé en 2008 un concours commun d'entrée en première année, qui participe à la simplification et à la démocratisation de l'accès à leurs écoles. Aujourd'hui, près de 10.000 candidats se présentent à ce concours unique chaque année.

Au même moment, conscients de la sous-représentation des élèves issus de milieux socialement et économiquement défavorisés dans l'enseignement supérieur long, les IEP ont développé, sur leurs territoires respectifs, un programme d'égalité des chances à destination de collégiens et lycéens en situation de défaveur (le programme IEPEI). Ce programme a pour ambition d'inciter et d'accompagner des élèves de la classe de Troisième à la Terminale vers l'enseignement supérieur long et les filières sélectives, grâce à un réseau de partenariats noués avec le ministère de l'éducation nationale, avec des collectivités territoriales, des partenaires privés et culturels.

Enfin, les IEP sont fortement engagés dans une politique de recherche dans les SHS et jouent un rôle d'animation scientifique et citoyenne au cœur de la cité, en contribuant aux débats publics par l'organisation de conférences ouvertes et l'animation d'actions de valorisation de la recherche. Ce rôle est largement partagé avec les nombreuses associations étudiantes des IEP.

I. L'établissement

1. La présentation de l'établissement

L'Institut d'Études Politiques de Lyon aussi appelé Sciences Po Lyon est un établissement public administratif (EPA) régi par le décret n°89-902 du 18 décembre 1989.

Sciences Po Lyon comptait en 2016 (bilan social) 68 enseignants et enseignants-chercheurs et 52 personnels BIATSS et environ 250 intervenants extérieurs.

Le compte financier 2016 a été arrêté à 4 040 455 € de recettes réalisées et 3 871 675 € d'Autorisations d'Engagement consommées (hors masse salariale Etat).

Le campus de Lyon représente une surface en bâtiments (3) de 6532 m² SHON.

Créé en 1948, Sciences Po Lyon fait partie des neuf Instituts d'Études Politiques (IEP) de région qui, avec Sciences Po Paris, constituent le réseau français des IEP. Il est pleinement intégré dans le groupe des IEP du concours commun qui compte Aix-en-Provence, Lille, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. Associé à l'Université Lumière Lyon 2 par convention du 30 septembre 2015, membre fondateur de la COMUE Université de Lyon, mais aussi du Collège des Hautes Études Lyon Sciences (CHEL[S]), il s'intègre dans une logique de site qui s'appuie sur des partenariats structurants avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et, plus récemment, avec la ville et la métropole de Saint-Étienne dans le cadre de l'ouverture du campus de Sciences Po Lyon à St-Etienne à la rentrée 2017 en partenariat étroit avec l'Université Jean Monnet.

L'établissement a très fortement évolué au cours des quinze dernières années à la suite des choix stratégiques de la direction inscrits dans le cadre de l'évolution globale de l'enseignement supérieur français et, plus spécifiquement, du site de Lyon-St Etienne: déclinaison de la réforme LMD avec passage progressif d'une formation en 3 ans à une formation en 5 ans valant grade de master, autonomie des universités et des établissements d'enseignement supérieur, création des PRES puis des COMUE, internationalisation de l'espace de l'enseignement supérieur, demandes accrues pour une formation pluridisciplinaire et sélective.

L'Institut d'Etudes Politiques s'est développé en s'intégrant à une dynamique de site. C'est en lien avec l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon que Sciences Po Lyon a créé des UMR très bien évaluées au cours des deux dernières vagues (Triangle et IAO). L'équipe d'accueil ELICO – qui a également fait l'objet d'une évaluation très positive – est multi-tutelle. Mais surtout l'IEP a été membre du PRES et membre fondateur de la COMUE. Il compte parmi les 11 établissements membres du consortium IDEX obtenu en février 2017. Tout comme l'établissement avait participé au Programme d'Avenir Lyon Saint-Etienne PALSE (et avait bénéficié de financements lui permettant de développer certaines formations de master en collaboration avec d'autres établissements et d'accompagner une politique de recherche), il est présent dans la mise en œuvre du projet IDEX.

Sciences Po Lyon a progressivement acquis une réelle autonomie politique et administrative (ressources humaines, finances, patrimoine, SI, documentation). Conscient de la nécessité pour un établissement de taille modeste, seule grande école du site uniquement axée sur les SHS, de nouer des partenariats solides avec les autres établissements du site (Universités et Ecoles) pour garantir la visibilité et la qualité de sa

formation et de sa recherche, l'Institut d'Études Politiques de Lyon a impulsé des collaborations tout à fait inédites avec l'Université Jean Monnet (en favorisant des doubles parcours avec l'Institut d'Administration des Entreprises et l'UFR de droit), l'Université Lumière Lyon 2 (en portant ensemble la mention Science Politique). Avec l'École Normale Supérieure de Lyon mais également l'École Centrale de Lyon, Vet-Agro Sup et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, Sciences Po Lyon a créé le Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (CHEL[S]) permettant d'offrir aux étudiants les cours d'autres établissements mais également en initiant un cours commun et un MOOC, et a ainsi pu s'affirmer comme un établissement pivot en matière de sciences humaines et sociales au sein de l'Université de Lyon.

En accueillant 1175 étudiants (auxquels il faut ajouter 250 à 300 étudiants internationaux), Sciences Po Lyon propose une formation extrêmement attractive et sélective. Le premier cycle est principalement consacré aux fondamentaux (histoire, droit, science politique, science économique et langues) tout en offrant également des enseignements d'ouverture. Les étudiants du premier cycle peuvent compléter leur formation par un diplôme d'établissement (DE) dédié à une aire culturelle (Moyen Orient, Extrême Orient, Afrique Subsaharienne, Amérique Latine, Amérique du Nord, Europe et enfin Russie depuis la rentrée 2017). Ce cycle s'achève par une année de mobilité. Le deuxième cycle est dédié à la spécialisation. Après un premier bilan du passage en 5 ans réalisé en 2004, l'établissement a travaillé à l'amélioration de l'articulation entre le tronc commun des 4^e et 5^e années (le socle de connaissances nécessaire pour diplômer un étudiant de l'Institut d'Etudes Politiques) et la spécialisation (favorisant l'insertion professionnelle de nos diplômés). Ce sont désormais 10 spécialités qui sont proposées à nos étudiants et qui sont complétées par 6 parcours de 2^{ème} année de Master mis en œuvre par l'Institut d'Etudes Politiques (délivrés par l'Université Lyon 2, l'École normale supérieure de Lyon ou encore l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne)

2. L'autonomie pédagogique et scientifique de l'IEP

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon est autonome dans sa politique de recrutement. Le directeur – après avis du comité de direction – sollicite une réunion des collègues de la discipline concernée pour définir un profil de poste. Les recrutements en science politique, droit, civilisation et science économique ont tous été rattachés au laboratoire Triangle au cours des quatre dernières années. Ceux en histoire ont été rattachés au laboratoire LARHRA et ceux en sciences de l'information et de la communication au laboratoire ELICO. Ainsi Sciences Po Lyon a souhaité renforcer la dynamique de site en matière de recherche. Il est à noter que dans le cadre de l>IDEX, il s'est engagé à participer davantage à des recrutements prenant en compte les besoins du site. Ainsi l'établissement pourra suivre les recommandations des collèges académiques sur les besoins du site dans les disciplines enseignées à Sciences Po Lyon si ces besoins rejoignent ceux de l'établissement.

Sciences Po Lyon est actuellement tutelle de deux UMR (TRIANGLE et IAO), de la MSH du Site de Lyon St Etienne et d'une EA (ELICO). La MSH, l'IAO et ELICO sont dirigés par des enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon.

Au cours des dernières années, l'équipe de direction a souhaité normaliser et rationaliser les procédures de recrutement. Une charte des comités de sélection a été rédigée en 2015, avec une actualisation régulière, et est systématiquement adressée aux présidents des comités en question.

Le contenu de l'offre de formation (maquettes) est soumis pour avis à la Commission des Etudes et de la Vie Etudiante avant d'être soumis au Conseil d'Administration pour décision.

Les propositions d'évolutions sont souvent issues des discussions ayant lieu au sein des commissions pédagogiques de cycle ou, pour les changements plus profonds, d'une mission de réflexion confiée à un ou plusieurs enseignants.

Le pilotage opérationnel de l'offre de formation au sein du diplôme d'IEP est assuré par la direction des études qui est composée de deux directrices des études (1^{er} et 2^{ème} cycle), d'un directeur de la mobilité internationale et d'une responsable des études qui assure un accompagnement plus individualisé des étudiants concernant leur cursus et choix d'orientation. ([cf. organigramme annexe 1](#))

Les cours de tronc commun de 1^{ère} et 2^{ème} années sont assurés très majoritairement par des enseignants-chercheurs de l'établissement. Les conférences de méthode – qui ne sont pas directement rattachées aux cours magistraux – font l'objet d'une coordination assurée par un enseignant-chercheur ou un Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche de l'Institut d'Etudes Politiques. Pour les cours d'ouverture – optionnels, des vacataires – collègues d'autres établissements du site – sont sollicités aux côtés des enseignants chercheurs de Sciences Po Lyon. Une conférence de méthode "projet professionnel" est assurée par des professionnels – en 1^{ère} et 2^{ème} années – la coordination est assurée par la directrice de la formation continue et de l'insertion professionnelle (MCF de sciences de gestion à Sciences Po Lyon). La troisième année est – pour la très grande majorité de nos étudiants – une année de mobilité à l'étranger dans une des universités partenaires. C'est le directeur de la mobilité internationale – enseignant statutaire à l'IEP et membre de l'équipe de direction – qui s'assure de la cohérence du parcours dans ces universités au regard de nos attentes pédagogiques. Les formations de deuxième cycle s'articulent autour d'une quatrième année qui amorce une spécialisation et une cinquième année (soit en spécialité interne, soit en diplôme national de master). La quatrième année a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre à la rentrée 2016. Les étudiants s'inscrivent dans des secteurs (Affaires Publiques, Affaires Internationales, Communication, Actions, Changements et Territoires) en lien avec leur choix de cinquième année. Leur formation reste en partie commune (à l'ensemble de la quatrième année) et en partie spécialisée (autour de troncs communs de secteurs). Des cours projets ont été créés et permettent – en lien avec le choix de spécialité ou de

diplôme national de master – de préciser l'orientation des étudiants. La cinquième année est composée très majoritairement des spécialités. Elles concernent des aires culturelles (Amérique Latine, Europe, Méditerranée et Monde Arabe), la communication, le journalisme, les partenariats publics-privés, la globalisation, le développement territorial et la préparation aux concours administratifs.

En ce qui concerne les diplômes nationaux de master, l'Institut d'Etudes Politiques assure l'organisation et l'offre pédagogique de 3 parcours de la mention science politique : parcours Analyse des Politiques Publiques, Evaluation et Suivi des Politiques Publiques Politiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires. Ces parcours – autrefois masters à part entière – ont été créés il y a une quinzaine d'années par des enseignants (Professeurs des Universités et Professeurs associés) de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Les trois parcours accueillent des étudiants d'autres établissements : Université Lumière Lyon 2, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, VetAgro Sup.

D'autres parcours de mention de masters sont proposés aux étudiants de Sciences Po Lyon et reposent sur l'engagement fort d'enseignants statutaires de l'établissement. C'est le cas du parcours ASIOC de la mention Etudes européennes et internationales. Ce parcours est en partie issu d'une ancienne spécialité de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Le corps enseignant est composé de collègues de l'ENS de Lyon et de Sciences Po Lyon. Le parcours AlterEurope de la même mention a été créé par trois établissements (Sciences Po Lyon, ENS de Lyon et Université Jean Monnet). Le parcours AlterVille (de la mention Villes et Environnements Urbains) a lui-même été créé par deux établissements (Sciences Po Lyon et Université Jean Monnet)

3. La composition de l'équipe pédagogique

Pour l'année universitaire 2016-2017, Sciences Po Lyon comptait 42 enseignants-chercheurs titulaires, 18 Pr et 26 MCF, en activité dans l'établissement (3 MCF en détachement, 2 à l'étranger et un au Tribunal Administratif de Lyon), 5 PRAG, 5 PAST et 11 ATER (5 temps plein et 6 mi-temps).

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires en activité, 15 appartiennent à la section 04 (Science Politique) soit plus du tiers de l'effectif des titulaires appartenant à la section cœur de métier de l'établissement. 14 d'entre eux exercent leur activité de recherche au sein de l'UMR 5206 TRIANGLE dont Sciences Po Lyon est tutelle et un à l'UMR 8070 CERLIS.

A cet effectif s'ajoutent 4.5 ATER qui effectuent tous leur recherche au sein de l'UMR TRIANGLE et 3 PAST recrutés sur un profil science politique.

8 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 02 droit public, 3 exercent leur activité au sein de l'UMR TRIANGLE, une au sein de l'UMR 7074 CTAD, une au sein du CEE-EDIEC. Par ailleurs une MCF appartient à la section 01 droit privé et est directrice de l'UMR 5062 IAO et un PAST a été recruté sur un profil droit public.

4 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 22 Histoire et exercent tous leur activité de recherche au sein de l'UMR 5190 LARHRA.

5 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 05 économie, 2 exercent leur activité de recherche au sein de l'UMR TRIANGLE, 2 au sein de l'UMR 5593 LET.

5 enseignants-chercheurs appartiennent à la section 71 Info-com, 4 exercent leur activité de recherche au sein de l'EA 4147 ELICO, dont la directrice est une Professeure de Sciences Po Lyon. Un PAST a également été recruté sur un profil communication.

Enfin, l'IEP compte un enseignant-chercheur appartenant à la section 11 Langues et littérature anglo-saxonne (UMR TRIANGLE), un enseignant-chercheur appartenant à la section 15 langue et littérature chinoise (UMR IAO), un enseignant-chercheur appartenant à la section 19 sociologie (UMR TRIANGLE) et un enseignant-chercheur appartenant à la section 06 Gestion (UMR TRIANGLE).

Concernant les PRAG, 4 enseignent l'anglais et 1 l'arabe.

A la rentrée 2017, à la suite de départs à la retraite et à une transformation de poste, ont été recrutés 1 MCF en histoire (UMR LARHRA), 1 MCF en Science Politique (UMR TRIANGLE) et 1 MCF en économie (UMR TRIANGLE).

La politique de recrutement de l'IEP est donc guidée, pour le volet enseignement, par la volonté de couvrir les disciplines centrales du diplôme et, pour le volet recherche, par la volonté de renforcer les équipes dans lesquelles ses enseignants-chercheurs sont déjà très présents et où une cohérence d'établissement est possible.

Par ailleurs, Sciences Po Lyon a, depuis plusieurs années, fait le choix d'utiliser un support vacant de professeur pour accueillir des professeurs invités (12 par an en moyenne) qui sont issus d'établissements partenaires appartenant aux zones géographiques couvertes par les 6 Diplômes d'Etablissement (7 depuis la rentrée 2017) proposés sur les aires culturelles. Ces professeurs invités dispensent leurs enseignements au sein de ces DE, de cours d'ouverture proposés en 4^{ème} année ou du Diploma of French and European Studies proposé aux étudiants étrangers non francophones accueillis dans le cadre de conventions (étudiants étatsuniens et japonais essentiellement).

A ces enseignants statutaires s'ajoutent de nombreux intervenants extérieurs recrutés en vacations horaires ou sous convention de prestations de formation pour intervenir dans le diplôme d'IEP et/ou dans un des DE proposés en 1^{er} cycle.

Ainsi 63 intervenants extérieurs ont participé aux enseignements en 1^{er} cycle pour environ 2700 HED dont 1000 heures de langues, 1000 HED de CDM en méthodologie des sciences sociales, histoire, économie, philosophie politique et projet professionnel. 520 HED de cours d'ouverture ou de cours fondamentaux sur des thématiques ciblées en histoire, économie, communication, dispensées par des enseignants-chercheurs d'autres établissements ou des professionnels du secteur.

40 intervenants extérieurs ont participé aux enseignements en 4^{ème} année pour environ 1500 HED dont 550 HED de langues, 350 HED de cours fondamentaux ou de cours projets spécifiques à chaque secteur de 4^{ème} année.

Une centaine d'intervenants extérieurs a participé aux enseignements en 5^{ème} année (spécialités du diplôme ou parcours de master mis en œuvre par l'IEP) pour un total d'environ 1850 HED.

Les intervenants du 1^{er} cycle et de 4^{ème} année sont sélectionnés par la direction des études et ceux de 5^{ème} année par chaque responsable de spécialité pour leur expérience professionnelle sur la thématique ciblée par l'enseignement puis les candidatures validées par la direction des études depuis la rentrée 2017. En effet au printemps 2017, Sciences Po Lyon a mis en place une application de candidatures en ligne qui permet à la direction des Etudes d'accéder au CV de chaque candidat avant de valider la candidature et à l'établissement de constituer une CVthèque.

Par ailleurs, la commission scientifique valide les candidatures des intervenants devant dispenser plus de 24 HED.

4. La représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures

Prévu par l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux, le conseil de perfectionnement n'existe pas encore à sciences po Lyon.

La commission des études et de la vie étudiante (CEVE) de Sciences Po Lyon réunit direction des études, enseignants des différentes disciplines et étudiants de toutes les années. Elle rend un avis consultatif. Récemment mise en place, elle sera saisie de la question afin de créer des conseils de perfectionnement communs pour les quatre grands domaines : affaires publiques, communication et journalisme, affaires internationales, actions, changements et territoires. Les conseils de perfectionnement seront composés d'enseignants, d'étudiants ainsi que de personnalités extérieures qui pourront être des *alumni* et des professionnels du secteur. Ils seront mis en œuvre à la rentrée 2019.

Le regard des professionnels sur la formation est assuré par les membres du Conseil d'administration nommés et par les liens étroits tissés avec les entreprises.

Composition du conseil d'Administration :

10 enseignants ou enseignants-chercheurs, 1 BIATSS, 9 usagers, 10 personnalités extérieures dont 4 membres de droit.

Composition de la commission permanente :

Les membres élus du CA (enseignants ou enseignants-chercheurs, BIATSS, usagers)

Composition de la commission scientifique :

8 enseignants-chercheurs (élus), un usager doctorant (élu), 2 personnalités extérieures, 5 membres de droit (directeur, représentants UMR ou EA dont Sciences Po Lyon est tutelle, responsable du doctorat de science politique)

Composition de la Commission Bibliothèque:

4 usagers, les directrices des études 1^{er} et 2^{ème} cycles, le président de la commission scientifique, le directeur, la DGS, la directrice de la bibliothèque

Composition des commissions pédagogiques (une par année d'études):

Des usagers (élus) : un par groupe de CDM en 1^{er} cycle, un par parcours en 2^{ème} cycle, 6 enseignants ou enseignants-chercheurs, la directrice des études du cycle concerné, la responsable des études, la responsable de la scolarité, la directrice de la bibliothèque.

Composition de la Commission des Etudes et de la Vie Etudiante :

Les 6 enseignants ou enseignants-chercheurs membres des commissions pédagogiques, 6 usagers (4 issus des commissions pédagogiques et deux élus du CA).

Les membres de la direction des études, le directeur, la responsable de scolarité, la chargée de mission vie étudiante.

5. Des relations formalisées avec le monde professionnel concerné

L'établissement souhaite, au travers de la diversité de sa formation et de la spécificité de son modèle, être et devenir davantage demain un acteur central sur son territoire.

Outre les activités de recherche et de formation continue, le projet de création d'une **Fabrique de l'innovation publique** avec un enseignement par projet co-construit avec les entreprises et les collectivités ainsi que la mise en œuvre de l'alternance dans les parcours de formation contribueront à développer et surtout à renforcer les partenariats avec une réelle interpénétration *Entreprise – Ecole*.

De multiples partenaires, acteurs des secteurs public et privé, institutions et personnes physiques se mobilisent depuis de nombreuses années pour participer à la vie du diplôme et à la formation des élèves (enseignements, soutien financier, forum *Métiers Stages Emplois*, accueil de stagiaires...). Compte tenu des nouvelles orientations en matière de renforcement de l'expérience en milieu professionnel des étudiants en formation initiale (expérience professionnelle de 1^{er} cycle, développement de l'alternance) et de développement de l'accès des publics de formation continue à ses formations (ouverture

du diplôme aux apprenants en formation continue), l'établissement a créé en septembre 2016 un **pôle *Formation continue & Insertion professionnelle***. L'objectif est de structurer et développer les relations avec le monde professionnel avec notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des étudiants à l'insertion professionnelle, le développement des formations en alternance avec des contrats d'apprentissage, le développement de parcours de formation continue intégrés au cursus de formation initiale et la conception d'une offre de formation continue spécifique ciblée, adaptée et innovante.

Sciences Po Lyon a noué de très nombreux partenariats avec des entreprises, associations, collectivités publiques et institutions culturelles. Tout au long de la formation, les partenaires sont mobilisés par les enseignants ou les associations étudiantes en vue de l'organisation d'évènements qui complètent la formation offerte. Ces partenariats ont nourri une offre de formation étendue en 4^{ème} et 5^{ème} années et ont permis de renforcer la dimension professionnelle dans l'acquisition de compétences des étudiants conduisant ainsi à une plus grande coopération entre le milieu académique et le milieu professionnel. Ils se matérialisent selon des modalités diverses : il s'agit tout d'abord des interventions dans les enseignements de 4^{ème} ou de 5^{ème} année (enseignements spécialisés cœur de métier, enseignements en mode projet et modules de projets tutorés). Une mise en situation professionnelle qui permet aux apprenants de traiter une problématique concrète en relation avec le milieu professionnel et de mettre ainsi en pratique, en groupe de travail et de manière transversale, l'ensemble des connaissances acquises au sein d'une spécialité. Cela prend également la forme d'une responsabilité d'un module d'enseignements spécialisés. Enfin, l'accueil de stagiaires est déterminant. Les partenaires de Sciences Po Lyon offrent de nombreux stages de courte ou de longue durée dans de multiples secteurs d'activité avec des missions variées accessibles à tous les niveaux de la formation. Ainsi Sciences Po Lyon est en capacité de mettre à disposition de ses étudiants environ 350 offres de stage par an.

[Voir tableau annexe 2](#)

6. Un dispositif de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés

Sciences Po Lyon ne dispose pas au sein de son équipe administrative d'un agent statisticien mais l'établissement bénéficie dans le cadre de la convention qui le lie à l'Université Lumière Lyon 2 du service des études statistiques et de l'aide au pilotage (sesap) de l'Université, ce d'autant plus facilement que les étudiants de Sciences Po Lyon sont gérés administrativement et pédagogiquement dans la base APOGEE de l'Université Lyon2. Le sesap fournit à Sciences Po Lyon toutes les données nécessaires au suivi des cohortes étudiantes.

En revanche, Sciences Po Lyon réalise en autonomie les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés. Jusqu'en 2016, il réalisait deux enquêtes par an, une 6 mois après l'obtention du diplôme et une autre 18 mois après l'obtention du diplôme.

Aucune relance téléphonique n'était effectuée à l'issue de l'envoi du questionnaire et les taux de réponse (environ 50%) restaient insuffisants pour une exploitation pertinente des données. Aucune exploitation statistique approfondie n'était réalisée faute de compétences en interne.

A la rentrée 2016, la nouvelle équipe de direction a décidé de proposer un stage à une étudiante de M2 Statistiques et informatique décisionnelle afin de réviser l'enquête, de la dispenser via *limesurvey*, d'assurer les relances téléphoniques et surtout de mettre en place des outils statistiques facilement exploitables par actualisation des données d'entrée pour l'agent du Pôle Formation Continue et Insertion Professionnelle qui sera en charge de l'enquête les années suivantes. Cet agent s'est formé au cours de l'année 2016-2017 en travaillant aux côtés de l'étudiante stagiaire.

Le choix est fait de ne conserver qu'une seule enquête à 18 mois.

Le taux de réponse à l'enquête réalisée au printemps 2017 auprès des diplômés 2015 est de 75.2%. ([le rapport d'étude est joint en annexe 3](#)).

L'enquête montre que parmi les diplômés actifs, **90.1 % ont un emploi**, la durée moyenne de recherche d'emploi est de 3.5 mois et le salaire brut annuel moyen (temps plein en France) de 31 503 € primes comprises.

Une analyse de l'enquête par spécialité suivie en 5^{ème} année est mise à disposition de chaque responsable, outil indispensable pour faire évoluer les formations. La directrice de la Formation Continue et de l'Insertion Professionnelle est chargée d'exploiter ces données avec chaque responsable de spécialité pour proposer des évolutions soit spécifiques à la spécialité, soit transversales en 1er ou 2ème cycle.

Par exemple, les commentaires libres des diplômés montrent une attente forte concernant le renforcement de la place des stages dans le cursus, ce que l'établissement met en place dès l'année 2017-2018 avec l'expérience professionnelle obligatoire en premier cycle.

Par ailleurs, en 2017, Sciences Po Lyon a fortement accru sa collaboration avec l'association des diplômés qui s'engage très activement dans la mise en place d'actions à destination des jeunes diplômés (*afterworks*, rénovation du site web, présence sur les réseaux professionnels). La présidente de l'association des diplômés est membre invitée du CA de l'établissement.

7. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements

De manière collective, plusieurs instances ont pour objectif de s'interroger sur l'amélioration de l'offre de formation de Sciences Po Lyon et, plus généralement, sur les problématiques concernant la vie universitaire et touchant toutes les années à Sciences Po Lyon.

La Commission des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) se réunit ainsi 3 fois par année universitaire. Sous l'égide de la direction des études, elle se compose :

- des membres de la direction de Sciences Po Lyon,
- de représentants des étudiants des années 1, 2, 4 et 5 émanant des commissions pédagogiques,
- de représentants des élus étudiants au CA (un par collège) désignés par les élus de chaque collège,
- d'enseignants de Sciences Po Lyon nommés selon leur discipline de rattachement de manière à ce que les grandes disciplines socles des enseignements en IEP soient représentées (science politique, économie droit et histoire auxquelles s'ajoutent la science de l'information et de la communication et les langues),
- de membres du service de la scolarité.

La CEVE est consultée et formule un avis sur toute question relevant des études et de la vie étudiante devant faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration. La commission est également force de proposition et de réflexion dans ces domaines.

Il existe ensuite une **Commission pédagogique** par année d'études (1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années). Elle se réunit deux fois par an, à mi-semester et poursuit l'objectif de favoriser une réflexion concertée et constructive entre les étudiants, les enseignants et le service des études. Elle est le lieu permettant d'aboutir à une définition commune des problèmes et un espace de réflexion sur les solutions à y apporter.

Elle est composée :

- des délégués étudiants,
- du directeur des études du cycle concerné,
- du responsable des études,
- du responsable de la scolarité
- du responsable de la bibliothèque
- des représentants enseignants désignés pour les disciplines Droit, Economie, Histoire, Science politique, Science de l'information et de la communication et le responsable des langues.

Le choix de ne faire siéger que les représentants enseignants et non l'ensemble des enseignants vise à permettre aux premiers d'engager avec les collègues d'une même discipline une réflexion sur cette dernière à chaque étape du cursus.

La discussion collective avec l'ensemble des enseignants de toutes les disciplines est quant à elle envisagée dans le cadre des **réunions pédagogiques**. Elles sont organisées par le directeur des études de chaque cycle, à la fin de chaque semestre. Ces réunions ont pour vocation d'offrir un nouvel espace à tous les enseignants pour échanger sur les

problématiques spécifiques ou communes et permettre un enseignement des matières fondamentales, toujours au plus près des besoins de formation des étudiants. Elles ont déjà permis la constitution de groupes de travail autour de sujets tels que la conception de l'épreuve du Grand Oral, le sens de l'évaluation des étudiants, les attendus fondamentaux des étudiants à chaque étape de leur cursus et les compétences à acquérir.

De manière individuelle, les enseignants sont invités à proposer à la fin de chaque semestre un questionnaire d'évaluation aux étudiants ayant suivi le cours afin de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de la façon dont les éléments pédagogiques sont appréciés par leurs étudiants.

Pour ce faire, un **questionnaire commun** à l'ensemble des années, élaboré au sein d'un des groupes de travail issu de la Commission des Etudes et de la vie étudiante, est envoyé aux enseignants quelques semaines avant la fin des cours.

Il est laissé la liberté aux enseignants qui le souhaitent d'élaborer eux-mêmes leur propre questionnaire pour pallier les défauts possibles d'un questionnaire qui pourrait être perçu comme trop généraliste. Les enseignants peuvent aussi privilégier un questionnaire mis en ligne. Pratiquement, les questionnaires sont soit distribués et récupérés directement par les enseignants eux-mêmes lors de leur dernière séance de cours (cas des conférences de méthode), soit distribués par les enseignants, et récupérés par le service scolarité chargé de les faire suivre aux enseignants concernés (cas des cours fondamentaux, cours d'ouverture et cours spécialisés).

Ces questionnaires permettent ensuite aux enseignants de proposer des points de discussion lors des réunions pédagogiques. Ils sont donc un moyen d'articuler une réflexion individuelle, propre à chaque enseignant au regard de sa pratique, et une réflexion collective source d'inspiration entre collègues et indéniablement de dynamisation des enseignements.

Enfin, depuis un an, un chargé de mission innovation pédagogique et un chargé de mission évolution de la maquette ont engagé une démarche pour penser l'**innovation pédagogique** dans l'établissement. Ce travail prend certes en compte la question de l'insertion des nouvelles technologies et des usages numériques (pratique et objectif poursuivi). Cela étant, il tend également à repenser les modes de transmission des connaissances dans un amphithéâtre ou dans un cours. Il ne s'agit donc pas tant de passer à du « tout numérique » mais plutôt d'améliorer, parfois avec des outils simples et connus, les pratiques enseignantes toujours dans le but de stimuler les étudiants et assurer un suivi au plus près des compétences attendues d'un étudiant de Sciences Po Lyon.

8. L'évaluation périodique par une instance reconnue par l'Etat

Dans le cadre de la campagne d'évaluation 2014-2015 (vague A) portée par l'HCERES ([joint en annexe 4](#)), pour la première fois, une évaluation du diplôme d'IEP a été faite, distincte de l'évaluation globale de l'établissement. Cette évaluation sera sans aucun doute plus approfondie et l'auto-évaluation mieux renseignée par l'établissement lors de la prochaine campagne car cette première auto-évaluation a été demandée tardivement en cours de campagne sans document type réellement adapté à ce cursus en 5 ans et avec un délai de réponse très court (cf la réponse des directeurs des IEP de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Toulouse à la synthèse des évaluations des diplômes d'IEP).

L'avis du comité d'experts était globalement positif même si des points étaient évidemment à améliorer.

« Avec deux premières années généralistes, une troisième année de mobilité à l'étranger et les 4^e et 5^e années de spécialisation la structure de la formation est classique pour un IEP, mais tout à fait cohérente au regard des objectifs de la formation. »

La synthèse de l'évaluation du diplôme est la suivante :

Points forts :

Dimension internationale renforcée grâce à des spécialités de 5^e année dédiées aux affaires internationales

Bonne implantation dans l'environnement socio-économique et scientifique

Nombreux partenariats académiques en France comme à l'étranger

Qualité de l'équipe pédagogique académique et professionnelle

Points faibles :

Pilotage globalement informel

Dossier insuffisamment renseigné sur les spécialités de 5^e année

Politique des stages perfectible.

Conclusions : *l'instauration de mécanismes formalisés de pilotage et de suivi des compétences notamment à l'issue de la 3^e année à l'étranger, la création d'un double-diplôme international et une politique des stages renforcée permettraient certainement d'améliorer encore un peu plus une formation professionnalisante déjà très satisfaisante.*

La direction de Sciences Po Lyon ayant pris ses fonctions à la rentrée 2016 a déjà mis en œuvre plusieurs actions pour répondre aux attentes du HCERES :

- Une enquête d'insertion professionnelle renouvelée afin d'en faire un véritable outil de pilotage au service de la direction de la Formation continue et de l'insertion professionnelle et des responsables de spécialités.

- La rédaction des fiches RNCP des différentes spécialités et donc une réflexion sur la cohérence du diplôme et les compétences acquises.
- La mise en place à compter de la rentrée 2017 d'une expérience professionnelle obligatoire en premier cycle, d'un stage long en fin de cursus et, plus globalement, d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants annexés au règlement des études et des examens.
- La réalisation d'un diagnostic sur les partenariats internationaux de l'établissement et l'engagement de discussion avec l'Université de Loughborough et l'Université de Leipzig pour la mise en place de double-diplômes.
- La Commission des Etudes et de la Vie étudiante devra s'emparer rapidement de la question de la mise en place de conseils de perfectionnement.

9. Les partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire

L'interaction formation / recherche est un point clé de l'enseignement donné à Sciences Po Lyon. L'ensemble des formations est ainsi adossé à un environnement scientifique de premier plan, sur la base en particulier de la co-tutelle par Sciences Po Lyon de trois laboratoires, qui sont au fondement même de notre potentiel de recherche et nourrissent nos différentes formations et filières professionnalisantes. Les deux-tiers des enseignants-chercheurs sont rattachés à ces trois laboratoires.

- **L'UMR 5206 Triangle** et le principal laboratoire du site Lyon-Saint Etienne pour la science politique et l'histoire des idées politiques et économiques (tutelles : ENS de Lyon, Université Lyon 2, Sciences Po Lyon, Université Jean Monnet Saint-Etienne). Triangle accueille vingt-deux enseignants-chercheurs de l'Institut, principalement en science politique, mais aussi en sciences économiques, droit public et civilisation américaine.
- **L'UMR 5962 IAO** (Institut d'Asie orientale ; tutelles : ENS de Lyon et IEP de Lyon) accueille quatre enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon, là encore dans plusieurs disciplines.
- Enfin, **l'EA 4147 ELICO** (Equipe de recherche de Lyon en science de l'information et de la communication, sous la tutelle de Lyon 1, 2, 3, IEP de Lyon et ENSSIB) accueille quatre enseignants-chercheurs, en sciences de l'information et de la communication.

Sciences Po Lyon est aussi cotutelle de **la MSH** (Maison des sciences de l'homme) et participe donc à la définition et au déploiement de sa politique scientifique. L'ISH abrite notamment les trois laboratoires dont Sciences Po Lyon est cotutelle.

Ajoutons que Sciences Po Lyon est partie prenante du **Labex IMU** (Intelligence des mondes urbains), qui à la fois porte des travaux de recherche de plusieurs des enseignants-chercheurs (via ses trois laboratoires sous tutelle) et adosse le master

Altevelles, désormais intégré comme parcours de la mention de master Villes et environnements urbains qui a ouvert en septembre 2016.

Une convention a été signée en 2015 avec la Chaire d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (basée à l'Université Lumière Lyon 2) et Sciences Po Lyon soutient donc ses activités scientifiques et de formation initiale et continue. Jérôme Blanc est membre du conseil d'orientation de la Chaire. Enfin, en 2016 Sciences Po Lyon a signé deux conventions de constitution du GIS (groupement d'intérêt scientifique) : l'un intitulé « Etudes asiatiques » et l'autre « ESPRIT » (Etudes de Stratégie, Politiques et Relations Internationales).

En complément de la politique scientifique déléguée par Sciences Po Lyon aux laboratoires dont il est cotutelle, l'établissement développe sa propre politique scientifique via les soutiens accordés par la Commission scientifique. Celle-ci soutient l'organisation de colloques (nationaux et internationaux, accueillis dans les locaux ou organisés ailleurs), la publication de livres (y compris via la traduction de textes), des Labos et projets juniors (au travers du CHEL[S]) et enfin des projets de recherche de ses enseignants-chercheurs entrant dans les axes définis par son appel à projets propre (AAPP).

Cet AAPP permet de stimuler la recherche en incitant au montage de projets pluridisciplinaires, à l'image de l'établissement, et rapprochant plusieurs laboratoires, dont l'un d'entre eux doit être sous tutelle de l'IEP. Il est un moyen d'amorcer un programme qui donnera lieu par la suite au dépôt de projets dans le cadre d'un guichet tel que l'ANR ou l'ERC.

Au total, Sciences Po Lyon affecte à la recherche un budget annuel de l'ordre de 65 000 euros, aussi bien par les dotations aux laboratoires sous tutelle que par celles allouées par la Commission scientifique.

10. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat

Les enseignants-chercheurs de Sciences Po Lyon prennent une part active dans les responsabilités scientifiques et administratives de leurs laboratoires. Avant de devenir directeur de l'IEP, Renaud Payre a été directeur adjoint puis directeur de l'UMR Triangle ; Isabelle Garcin-Marrou est directrice de l'EA ELICO ; Béatrice Jaluzot est directrice de l'UMR IAO. Cette implication illustre la proximité qui s'est établie entre l'établissement et ses laboratoires sous tutelle. Beaucoup sont, par ailleurs, membres des conseils de laboratoires et dirigent des axes, équipes ou pôles de ces laboratoires. Ainsi, Gilles Pollet, actuel directeur de l'ISH, et Cécile Robert sont responsables du pôle « Action publique » à Triangle ; Jérôme Blanc est responsable du pôle « Économie : histoire, institution et société » à Triangle ; Christine Cornet est responsable de l'équipe « Mondes urbains, territoires et frontières » à l'IAO. De son côté, Isabelle Garcin-Marrou, directrice d'ELICO, est membre du comité de pilotage du Labex IMU. Ces cinq personnes croisent par ailleurs

leur implication dans leur laboratoire et dans l'établissement par leur participation à la Commission scientifique de Sciences Po Lyon.

Concernant les **Ecoles Doctorales**, mentionnons tout d'abord le lien fort de l'IEP de Lyon avec l'ED 483 « sciences sociales » (Histoire, géographie, archéologie, aménagement, urbanisme, architecture, science politique, sociologie, anthropologie, ergonomie) et le fait que l'IEP de Lyon a toujours été responsable de la mention de doctorat « science politique » (responsable : Gilles Pollet, IEP Lyon et responsable-adjointe : Dorota Dakowska Lyon 2). Nous sommes également en lien, par le biais de nos enseignants-chercheurs HDR, avec l'ED 485 EPIC (Education, Psychologie, Information-Communication), dont Isabelle Garcin-Marrou est directrice adjointe, avec l'ED 486 SEG (Sciences Economiques et Gestion), et, dans une moindre mesure, avec l'ED 492 (Droit).

11. Les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus

Les enseignants-chercheurs de l'IEP de Lyon bénéficient de l'accompagnement au dépôt de projets ANR et européens fournis en particulier par leurs laboratoires de rattachement, et en particulier de l'UMR 5206 Triangle. Une veille informationnelle est assurée par les personnels de ces laboratoires, mais aussi directement par l'IEP de Lyon, via une lettre d'information recherche diffusée à un rythme mensuel et préparée par le directeur ou la directrice de la recherche et de l'innovation (Albane Geslin puis Jérôme Blanc) et un agent qui assure notamment une fonction d'assistance recherche.

Plusieurs types de soutiens ont été mobilisés ces dernières années par les enseignants-chercheurs de l'IEP de Lyon, dans le cadre de l'ANR ou des Labex notamment. Plusieurs **programmes ANR** ont été dirigés par des enseignants-chercheurs de l'établissement, comme le programme « Fabriquer la confiance par la transparence » soutenu via le PALSE (Programme Avenir Lyon Saint-Etienne) dirigé par Alistair Cole. Outre les travaux soutenus dans le cadre du **Labex IMU** dont Sciences po Lyon est directement partie prenante, notons que le **Labex ICCA** (Industries de la Culture et Création Artistique) soutient un programme codirigé par Françoise Paquien-Séguy (2015-17).

D'autres financeurs extérieurs sont sollicités en fonction de leur pertinence compte tenu des objets de recherche : par exemple, la FonCSI (Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle) a soutenu le programme dirigé par Gwenola Le Naour et intitulé "Des risques territorialisés entre conflits et compromis. Une analyse comparée des sites de Pont-de-Claix et de Saint-Fons » (2011-2016). Ou encore, le Leverhulme Trust International Network a soutenu le programme dirigé par Alistair Cole et intitulé « Territorial Governance in Western Europe: between Convergence and Capacity » (2012-15). Notons enfin que certains ont aussi développé des programmes soutenus par l'ISH, comme Antoine Parent ("Analyzing the dynamics of economics through recurrence plots », appel à projets interne de l'ISH 2014).

Enfin, trois professeurs sont membres de l'**Institut Universitaire de France** (IUF).

12. Le positionnement au sein de l'offre de formation du site

L'offre de formation – conçue comme un ensemble intégré de la première année à la cinquième année – se distingue des Universités et des autres grandes écoles puisqu'il s'agit de la seule formation pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales sélectionnant sur concours d'entrée sur le site Lyon/Saint-Etienne. Le très haut niveau d'exigence en langue vivante 1 et l'obligation de se former à une deuxième langue vivante ainsi que la mobilité longue obligatoire en 3^{ème} année sont des éléments très spécifiques à la formation proposée par l'IEP de Lyon. La possibilité de suivre un diplôme d'établissement (DE) sur une aire culturelle au cours du premier cycle est offerte à tous les étudiants de Sciences Po Lyon entrant en première année mais également à ceux du site de la COMUE.

En ce qui concerne le deuxième cycle, les étudiants suivent une quatrième année en s'inscrivant dans un secteur de spécialité. Chaque secteur contient des parcours qui, par les enseignements proposés, préfigurent les spécialités de 5^{ème} année. La spécialisation sur les aires culturelles reste forte à travers des spécialités comme CODEMMO (Méditerranée et Monde Arabe), GEPROCODAL (Amérique Latine), Affaires Européennes ou encore des parcours de masters pilotés par Sciences Po Lyon comme ASIOC (consacré à l'Asie). La spécialité "Carrières Publiques" permet de préparer aux concours administratifs (A et A+). Elle est directement liée au Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG). La spécialité "Stratégie des Echanges Culturels Internationaux" s'inscrit dans l'offre de formation du site assez riche dans le domaine culturel. Reposant comme les autres formations de l'IEP sur des partenariats forts et stables avec les établissements culturels de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne Rhône Alpes, elle est néanmoins la seule qui développe une dimension internationale. La spécialité "Journalisme Médias et Territoires" s'est développée en lien avec d'autres formations (notamment les écoles de journalisme). Elle permet aux étudiants, qui réussissent en fin de 4^{ème} année le concours d'une école de journalisme reconnue par la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ), de valider la 5^{ème} année de Sciences Po Lyon et la 1^{ère} année de l'école en même temps. La spécialité "Management des Services Publics et Partenariats Public Privé" n'est pas sans concurrent sur le site (par exemple Master Management Territorial de l'IAE de Lyon). Elle repose sur des partenariats institutionnels forts avec des cabinets de conseil et des collectivités (comme le Conseil départemental de l'Ain). En 2017, l'IEP a présenté pour cette formation une demande de création d'UFA, actuellement en cours d'instruction, elle accueille déjà des contrats de professionnalisation et a reçu un avis favorable du CFA de l'enseignement supérieur de la région. Par ailleurs ? la spécialité "Conduite de projets et développement durable des territoires" a été construite en partenariat avec le Master "Conseil en développement territorial" (CDT) de l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne).

Sciences Po Lyon s'inscrit, par ailleurs, pleinement dans l'offre pédagogique de site et développe depuis longtemps des partenariats avec les autres établissements de l'Université de Lyon dans le cadre du 2^{ème} cycle et plus récemment, de façon très novatrice à l'échelle nationale, dans le cadre du premier cycle. En effet, avec l'ouverture d'un **nouveau campus à Saint-Etienne**, Sciences Po Lyon a offert la possibilité à ses étudiants de préparer, en parallèle des trois premières années du diplôme, une licence d'économie et de gestion, avec aménagements horaires et reconnaissance d'équivalences. Ce partenariat équilibré avec l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université Jean Monnet permet en retour à des étudiants de l'IAE de préparer un DU, exonéré de droits d'inscription, composé de cours du diplôme de Sciences Po Lyon. Un projet d'ouverture d'un double cursus avec la licence en droit de l'Université Jean Monnet est également en cours de discussion.

Dans le cadre du deuxième cycle, des partenariats existent avec d'autres grandes écoles. On peut évoquer le partenariat avec l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon)

Enfin Sciences Po Lyon a enrichi sa formation à travers la création du CHEL[s]. Les étudiants de Sciences Po Lyon ont l'opportunité d'aller suivre des cours dans les 4 autres établissements partenaires et bénéficient également d'un cours commun. En 2014-2015 et 2015-2016, il portait sur Décisions Complexité Risques et avait été coordonné par un Professeur de Sciences Po Lyon. En 2016-2017 et 2017-2018, il porte sur le Progrès.

II. L'organisation du cursus et les moyens d'enseignement et de formation

1. L'organisation des formations

Le diplôme de l'IEP est organisé en dix semestres, structurés en deux cycles, le premier étant constitué des années un à trois, et le second articulé autour des années quatre et cinq (**Schéma des études – Annexe 5**). Les enseignements se déroulent sur deux campus, l'un à Lyon et l'autre à Saint-Etienne. Concernant le campus de Saint-Etienne, 45 étudiants de premier cycle (1^{ère} année) ont rejoint ceux du 2^e cycle depuis la rentrée 2017.

a. Modalités de recrutement et objectifs associés Depuis 2008, l'entrée en 1^{ère} année à Sciences Po Lyon se fait dans le cadre du concours commun avec les IEP d'Aix, Lille, Strasbourg, Rennes et Toulouse, rejoints en 2014 par l'IEP de Saint-Germain-en-Laye. Cette voie d'accès est ouverte aux bacheliers de l'année et de l'année antérieure, quelle que soit la série du baccalauréat. Le nombre annuel de places ouvertes à Lyon est de 240 depuis septembre 2017, les effectifs se répartissant sur deux campus : à Lyon (190 étudiants) et Saint-Etienne (50 étudiants).

De 2014 à 2017, l'entrée en 2^{ème} année à Sciences Po Lyon s'est faite également par un « concours commun ». A compter de la rentrée 2018, une voie d'entrée spécifique à l'IEP de Lyon lui succédera. Cette voie d'accès s'adresse à des étudiants titulaires d'au moins 60 crédits ECTS et permettra le recrutement de 50 étudiants. L'objectif est d'intégrer des étudiants au profil « sciences sociales » issus principalement de l'université et des classes préparatoires BL.

Enfin, l'entrée en 4^{ème} année à Sciences Po Lyon concerne également une quarantaine d'étudiants. Le concours attire chaque année plus de 200 candidats, obligatoirement titulaires de 180 crédits ECTS acquis en France ou à l'étranger par voie d'équivalence. L'accès en 4^{ème} année permet de diversifier et d'enrichir la promotion avec des étudiants majoritairement issus des filières universitaires (droit, science politique, histoire, philosophie, sociologie, économie...) qui arrivent avec un projet professionnel précis.

Des voies d'accès spécifiques dans le cadre de la **Banque d'épreuves littéraires (BEL)**, l'Ecole des Chartes, ou les double-diplômes (avec l'EM Lyon et l'IUL) permettent également de compléter l'accès en 4^{ème} année en attirant des étudiants issus de formations complémentaires et permettant aux étudiants de Sciences Po Lyon issus du 1^{er} cycle d'accéder à des formations croisées.

Enfin, une convention avec l'Institut de l'Engagement permet également de recruter des étudiants en 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année sur dossier et entretien. Cela concerne annuellement entre 5 à 7 étudiants, toutes années confondues. Ce recrutement permet d'intégrer des jeunes aux profils diversifiés qui se sont distingués dans la réalisation de leur **service civique** et qui nourrissent un projet d'études ou professionnel en adéquation avec nos formations.

b. L'organisation du 1er cycle et le projet pédagogique Les trois premiers semestres du cursus sont consacrés à l'acquisition du socle commun de connaissances dans les quatre disciplines fondamentales (droit, histoire, science politique et économie), tandis que le quatrième semestre amorce une ouverture vers d'autres disciplines que sont les relations internationales, les sciences de l'information et la communication ou encore les questions urbaines.

De plus, les étudiants étudient obligatoirement deux langues vivantes sous la forme d'un enseignement alliant compétences linguistiques et civilisationnelles. Ils bénéficient d'un enseignement TICE et le sport est obligatoire. Enfin, ils choisissent deux cours par an parmi une liste de cours d'ouverture proposés.

Les compétences visées sont l'expression orale (pratique de l'exposé, controverse, débat), les compétences écrites et argumentatives (la dissertation, le commentaire, le dossier), et le travail en groupe (enquête de terrain). Le caractère pluridisciplinaire du premier cycle doit permettre aux étudiants d'acquérir une culture commune solide et de s'ouvrir à plusieurs disciplines en vue de préciser leur orientation et leur projet professionnel futur.

La troisième année est celle de la mobilité obligatoire à l'international, qui s'effectue à plus de 90% sous forme académique (le reste étant des séjours mixtes, à savoir un semestre académique + stage de 4 à 6 mois). Les étudiants sont accueillis en échange dans plus de 160 universités partenaires pour y suivre des enseignements selon un contrat pédagogique (learning agreement) élaboré avant leur départ et en cohérence avec la formation dispensée à l'IEP. La validation de l'année de mobilité repose sur des critères précis et formalisés : pour les étudiants en mobilité vers les pays de la zone ERASMUS+, les dispositions européennes légales s'appliquent. Ainsi l'étudiant doit valider l'équivalent de 60 ECTS. Il est cependant autorisé à passer en 4ème année s'il obtient au moins 40 ECTS (les 20 ECTS restants devant impérativement être obtenus durant la 4^{ème} année).

Les étudiants hors-UE font également l'objet d'une attention minutieuse, la réussite aux examens est exigée dans chacun des cours suivis et Sciences Po Lyon valide la 3^e année de l'étudiant avec une note finale de mobilité. L'examen de la situation de chacun des étudiants est permise grâce à l'existence de responsables d'aires géographiques (10 enseignants responsables qui couvrent l'ensemble des partenariats internationaux dans le monde entier). Le learning agreement suppose que chaque étudiant fasse valider le choix : soit de 30 ECTS de cours par semestre (ERASMUS+), soit un minimum de 4 cours thématiques par semestre (hors Europe), chaque semestre comptant environ 200h de cours. Le suivi et la validation des étudiants en mobilité se fait donc en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs précis, harmonisés et conformes aux dispositions légales. Le jury de 3^{ème} année statue sur le passage en 4^{ème} année.

L'objectif est de clore le 1^{er} cycle par une expérience à l'étranger permettant de rencontrer d'autres manières d'enseigner et d'autres cultures. Les étudiants qui optent pour l'année mixte acquièrent alors une première expérience professionnelle longue. Cette année est une année riche en expériences qui permet aux étudiants de mûrir personnellement et de préciser leur projet professionnel.

Durant les deux premières années, les étudiants choisissent à 80% de compléter leur cursus par une inscription dans un des diplômes d'établissement (DE) « Aire culturelle » (au choix Afrique subsaharienne, Amérique latine, Asie orientale, Etats-Unis, Europe, le Monde arabe et la Russie) ce qui peut s'accompagner de l'apprentissage d'une nouvelle langue (au choix arabe, chinois, japonais ou russe). Cette ouverture vers l'international se poursuit pour de nombreux étudiants par une mobilité et un master en lien avec le DE.

c. L'organisation du 2nd cycle et le projet pédagogique Le second cycle est organisé en quatre semestres. Si la priorité est donnée à la spécialisation et à la professionnalisation, **il conserve une partie de tronc commun** : un enseignement de chacune des quatre disciplines fondamentales, au moins une langue vivante, une initiation à la gestion de projet (semestre 7), une initiation à la recherche (semestres 7 et 8). La possibilité de choisir des cours spécialisés (semestre 8) en interne ou dans l'offre CHEL[s] permet également aux étudiants de personnaliser leur parcours via une offre pointue et diversifiée.

L'objectif est de consolider un socle commun de connaissances, d'intégrer les étudiants admis directement en 4^{ème} année dans un diplôme cohérent.

Les étudiants optent pour un secteur choisi parmi quatre possibles et un parcours (semestres 7 et 8) qui permet une première spécialisation.

- Affaires internationales, comprenant trois parcours « Firms et mondialisation », « Relations internationales contemporaines » et « Enjeux de la globalisation » ;
- Affaires publiques, comprenant quatre parcours « Action et gestion publique », « Affaires juridiques », « Enjeux de la globalisation » et « Economie et management des organisations et des ressources humaines » ;
- Communication, comprenant trois parcours « Communication, culture et institutions », « Journalisme » et « Economie et management des organisations et des ressources humaines » ;
- Actions, changements et territoires, comprenant quatre parcours « AlterVilles », « AlterEurope », « Conduite de projets et développement durable des territoires » et « Politiques et enjeux de santé » ;

Les enseignements se déroulent sur le campus de Lyon pour les trois premiers secteurs et sur le campus de Saint-Etienne pour le secteur « Actions, changements et territoires ». Par ailleurs, s'agissant de ce dernier secteur, tous les parcours (à l'exception du parcours Conduite de projets et développement durable des territoires) sont mutualisés avec des parcours de master 1. Les étudiants doublement inscrits dans le diplôme de Sciences Po Lyon et dans le master suivent en plus de leur cursus IEP des cours spécifiques au master 1. Pour les semestres 9 et 10, Sciences Po Lyon offre des spécialités de 5^{ème} année et des parcours de deuxième année de master qui détermineront la professionnalisation du parcours de l'étudiant. S'agissant du secteur de 4^e année Actions, changements et territoires sur le campus de Saint-Etienne, ces parcours ont été construits dans une logique de double diplomation avec l'université Jean Monnet. Les parcours AlterVilles et AlterEurope s'articulent sur les deux années de master, alors que COPTER ne repose sur une double diplomation qu'au niveau de la 2^e année de master. Les étudiants sont inscrits dans les deux établissements et valident un cursus en grande partie croisé, auquel s'ajoutent des éléments spécifiques à chacun des diplômes (Tronc commun de 4^e et 5^e années pour l'IEP). Ces cursus permettent aux étudiants d'acquérir et valider des compétences communes aux autres étudiants du diplôme d'IEP mais aussi des compétences spécifiques en analyse territoriale et urbaine (AlterVilles), en questions internationales portant sur les territoires aux marges de l'Europe (AlterEurope) et en développement économique et durable des territoires (COPTER). Le choix de la double diplomation a permis une synergie pédagogique entre l'IEP et l'Université Jean Monnet et une économie de moyens.

Dans cet esprit, les étudiants intégrant en 5^e année une deuxième année d'un master co-géré ou dans lequel l'IEP est impliqué pédagogiquement, obtiennent deux diplômes à la fin de leur cursus en validant leur master et le tronc commun de 5^e année. L'obligation

de suivre et valider ce tronc commun de 5e année de l'IEP (15 ECTS) vient ainsi s'ajouter aux éléments de spécialisation acquis.

S'agissant des double-diplômés avec l'EM Lyon et l'Institut d'urbanisme (Université Lyon 2), ceux-ci ont fait l'objet d'une convention permettant à des étudiants des deux établissements d'être doublement diplômés à l'issue d'un cycle de master en deux ans. Concernant les effectifs de 2016-2017, 10 étudiants de 4e année entraient dans le cadre du double-diplôme avec l'IUL (5 étudiants issus du premier cycle de l'IEP et 5 étudiants issus de la licence d'urbanisme) ; 20 étudiants de 4e année entraient dans le cadre du double-diplôme avec l'EM Lyon (11 étudiants issus du premier cycle de l'IEP et 9 étudiants issus de la première année de l'EM Lyon).

A chaque fois, les maquettes des deux établissements ont été croisées pour la première année de ces deux double-diplômes permettant la reconnaissance dans les deux établissements des enseignements dispensés dans l'autre établissement. Pour la 2e année du cycle, les étudiants suivent leur spécialisation à l'IEP, à l'EM Lyon ou dans le master Urbanisme et aménagement, selon leur situation. L'obligation supplémentaire de validation du tronc commun de 5e année garantit un socle commun comptant pour 15 ECTS. Ces deux accords permettent aux étudiants d'acquérir des compétences en urbanisme alliées à une bonne appréhension des enjeux des politiques publiques (convention avec l'IUL) et une formation solide en management doublée de compétences en géopolitique, relations internationales, communication ou management public (convention avec l'EM Lyon).

- Enfin, s'agissant de la possibilité laissée aux étudiants d'effectuer leur 5e année de l'IEP à l'extérieur de l'IEP et d'obtenir deux diplômes (celui de l'IEP et celui de leur master), l'orientation retenue est celle du partenariat de site (UDL) et de réseaux (mutualisation Inter IEP) auxquels s'ajoutent des accords spécifiques (Université Dauphine, Ecoles de journalisme, etc.). Pour les étudiants optant pour des projets très spécifiques, la possibilité d'effectuer une 2e année de master en dehors de ces partenariats est accordée sur exposition d'un projet spécifique et vers des formations non disponibles dans le réseau (exemples : métiers de l'édition, métiers du vin, agronomie, droit du sport, concours de l'agrégation...). Ce choix permet de répondre au mieux aux perspectives professionnelles des étudiants, leur permettant ainsi d'envisager le plus rapidement possible leur insertion dans le monde professionnel. En même temps, la formation de l'IEP en 5e année pour ces étudiants n'est pas absente, bien au contraire, elle consiste en un tronc de commun de 5eme année appelé communément SAS. Les étudiants suivent des cours à Sciences Po Lyon entre la 4eme et la 5eme années : un cours de 36 heures d'histoire, 24h de formation en lien avec leur secteur de 4eme année (affaires publiques, affaires internationales...), un cours sur les contrats de travail (9h) et enfin un cours de langue vivante. Le grand oral organisé en fin de 4année pour des raisons pratiques fait également partie de cette formation qui justifie la double diplomation. Ce tronc commun de 5^{ème} année est évoqué dans le règlement des études et des examens (annexe 10) et vaut 15 ECTS.

Les étudiants peuvent ainsi se professionnaliser dans les métiers des fonctions publiques (concours), les domaines du développement, de la gestion de projets à l'international, de l'analyse et de la conduite des politiques publiques, des partenariats publics/privés, de la gouvernance dans un monde globalisé, de la culture, de la communication, du journalisme ou de la recherche. Par ailleurs, pour des étudiants ayant un projet précis ne pouvant être poursuivi dans l'offre interne, des procédures permettent d'envisager une mobilité en 5^e année et une double diplomation, via la mutualisation des spécialités des IEP, une politique de site (DNM du site de l'UDL). L'articulation entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année s'inscrit dans une cohérence pédagogique avec une progression des enseignements, plus académiques en 4^{ème} année et plus pratiques en 5^{ème} année, tout en laissant une certaine souplesse aux étudiants qui peuvent ainsi personnaliser leur parcours de spécialisation en fonction d'une grille de correspondance qui leur est donnée au moment de la phase de choix.

c. L'articulation entre le 1er et le 2nd cycle C'est au cours de la troisième année (semestres 5 et 6), que les étudiants effectuent leur choix de spécialisation qui conditionnera le second cycle. Préparé dès la deuxième année (réunion collective, rendez-vous individuels à la demande, forum des métiers et forum des masters), cette étape vers le choix du second cycle s'effectue en ligne.

La très grande majorité des étudiants du premier cycle poursuivent en second cycle. On ne compte, en effet, que huit abandons entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année en septembre 2017 : sur ces huit abandons, on note sept réorientations (Sciences Po Paris, poursuites d'études à l'étranger, ...) et un arrêt d'études pour raisons personnelles. 3 étudiants ont demandé une année de césure pour projet personnel et 2 autres redoublent leur 3^e année.

La mise en place d'un module de "Projet professionnel" de la 1^{ère} année à la 5^e année assure une ligne directrice dans le cursus. Cet accompagnement à l'orientation, permet à chaque étudiant de progresser dans ses apprentissages et la maturation de son projet professionnel.

Le maintien d'un socle commun jusqu'au semestre 9 permet également de conserver une cohérence dans le projet pluridisciplinaire du diplôme d'IEP.

d. Déclinaison en semestres, mise en œuvre des ECTS, volumes horaires et modalités de contrôle des connaissances.

D'une manière générale, les enseignements sont organisés en semestres à l'exception de quelques cours (cours projet, recherche...) mais ils sont validés à l'année. Les crédits ECTS attribués à chaque enseignement permettent aux étudiants internationaux accueillis en échange de panacher les enseignements et mutualiser des enseignements

entre établissements. La validation des ECTS est quant à elle annualisée : une moyenne générale égale ou supérieure à 10 permet la validation de 60 ECTS.

Pour les semestres 1 à 4 et 7 et 8 deux types d'enseignements dominent : les cours fondamentaux (CF) qui sont dispensés sous la forme de cours magistraux et évalués à l'issu d'un examen final (dissertation, questions de cours, commentaires, synthèse...) ; les conférences de méthodes (CDM) qui sont organisées en groupe de 15 à 25 étudiants et sont évaluées en contrôle continu (exposés, travaux de groupe, débats, examen sur table...)

S'agissant du semestre 9, les enseignements de spécialité ou de deuxième année de master sont organisés en unités d'enseignement avec des enseignements qui font l'objet d'une validation et des enseignements sous forme de conférences, sans validation.

[Voir maquette des enseignements en annexe 6](#)

2. Les modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances et prévoyant l'évaluation des connaissances et des compétences

L'accueil de publics diversifiés est une priorité de Sciences Po Lyon qui se décline dès les concours d'entrée jusqu'à la diplomation.

Au niveau des concours d'entrée

En vue de recruter des étudiants issus de toutes les catégories sociales, nous avons développé un **Programme Egalité des Chances et Démocratisation (PECED)** adossé aux dispositifs **PEI** et **Cordées de la réussite**. L'objectif premier est d'agir au niveau du choix d'orientation d'élèves qui spontanément, en raison de leurs origines familiales, sociales et territoriales, ne s'inscriraient pas au concours, mais aussi de manière plus large pour les ouvrir et les préparer à l'enseignement supérieur et à ses difficultés. Ce programme compte aujourd'hui **49 lycées partenaires** (contre 30 en 2011) et s'organise en collaboration avec les professeurs référents de ces lycées.

Cette préparation gratuite aux épreuves du concours commun, avec l'accès à des ressources, la mise en place de cours en présentiel et un système d'étudiants tuteurs, bénéficie à **380 élèves de terminale en 2017-2018**.

La politique de modulation des droits d'inscription en fonction des revenus familiaux :

Les droits d'inscription reposent sur le revenu du foyer fiscal (revenu brut global) auquel est rattaché l'étudiant pondéré par le nombre de parts. Ce dernier permet de déterminer le montant annuel des droits d'inscription à payer selon le tableau suivant :

TRANCHE /RBG pondéré	Montant annuel des droits d'inscription
Inf ou égal à 12 000 €	0 €
12 001-15 500 €	470 €
15 501-18 000 €	690 €
18 001-22 000 €	880 €
22 001-27 000 €	1130 €
27 001 -33 000 €	1650 €
33 001 – 39 000 €	2600 €
Sup à 39 000 €	3770 €

Environ 35 % (36% en 2017-2018) des étudiants sont exonérés des droits d'inscription et le montant moyen par étudiant se situe autour de 1000 € (1024 € en 2017-2018).

Après l'admission

Tous les étudiants entrés directement en 2e ou en 4e année bénéficient d'une session de pré-rentrée avec un programme intensif de cours de remise à niveau dans certaines disciplines fondamentales (droit, économie et science politique) sur une période de 15 jours environ. L'objectif poursuivi est de leur permettre d'accéder à un socle commun minimum de connaissances afin de permettre leur intégration à Sciences Po Lyon et de favoriser leur réussite.

Les étudiants intégrés via les accords avec l'**Institut de l'engagement** bénéficient d'un **tutorat** lors du premier semestre de leur intégration, qui peut, au besoin, se prolonger en fonction de leur situation.

Les étudiants en situation de handicap se voient proposer des conditions adaptées (informatique, aménagement des locaux, tutorat si nécessaire, accès à un.e AVS...) en fonction de leurs besoins. En cas de nécessité, la possibilité de valider une année en deux ans est également ouverte.

Par ailleurs, les étudiants pour lesquels des situations particulières requièrent des aménagements spécifiques ponctuels ou pérennes se voient proposer par la direction des études et à leur demande des solutions individualisées : aménagement des emplois du temps ou dispenses d'assiduité (étudiants salariés, congé maternité, sportif ou artiste de haut niveau), années blanches (problème de santé), report ou aménagement d'examens (maternité, problèmes de santé...).

Enfin, la direction des études comme les services de scolarité aménagent des rencontres individuelles sur rendez-vous ou non avec tout étudiant rencontrant des difficultés. Cela permet une orientation vers les services de la médecine préventive ou ceux du CROUS (une assistante sociale du CROUS s'occupe plus spécifiquement des étudiants du campus de Lyon). Depuis la rentrée 2017, des permanences de psychologues ont été mises en place sur le campus de Lyon en partenariat avec l'association APSYTUDE, tandis que les psychologues de la médecine préventive de l'Université Jean Monnet reçoivent les étudiants du campus Saint-Etienne.

3. L'équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles en lien avec les objectifs de formation

La formation qui mène au diplôme de Sciences Po Lyon est une formation complète et équilibrée. Elle est adossée à un corpus académique, avec des enseignants-chercheurs rattachés à des laboratoires de recherche reconnus. C'est donc une formation par la recherche mais qui sait également s'appuyer sur des objectifs d'acquisition de compétences professionnelles, et ce dès la première année d'études. Le tronc commun avec les matières fondamentales et l'enseignement des langues vivantes permet d'obtenir des compétences transversales, grâce à une formation commune généraliste.

4. Le recours aux technologies de l'information et de la communication et la place du numérique dans l'organisation de la formation

La place du numérique et le recours aux technologies de l'information et de la communication sont en progression chaque année. Les étudiants entrés en 1^{ère} année ont un enseignement TICE obligatoire et évalué avec un volet « outils numériques », « ressources numériques », et « environnement numérique de travail ». Les étudiants admis en 2^e et 4^e années bénéficient également d'un accompagnement à la prise en main des outils et ressources numériques.

Par ailleurs, la plupart des enseignants accèdent à une plateforme Moodle qui est utilisée pour déposer des supports de cours, des articles mais également pour y proposer des échanges collaboratifs.

Toutes nos salles sont équipées afin de permettre la diffusion de supports projetés et, depuis la rentrée 2017, trois salles sont équipées en visioconférence afin de pouvoir retransmettre à distance des conférences sur nos deux campus, ou certains cours dans le cadre de nos partenariats inter-établissements comme celui du CHEL[s]

Dans le cadre du CHEL[s], deux MOOC ont été créés. Le premier portait sur « Décision, complexité, risque » et a été coordonné par un enseignant-chercheur de Sciences Po Lyon. Le second portait sur « La fabrique du progrès ». Un troisième est en cours de préparation pour la rentrée 2018.

Le dépôt numérique des mémoires de 4^e année et le référencement des meilleurs permet de valoriser les travaux de recherche conduits par les étudiants. L'accès à distance aux ressources numériques a été un choix fort en matière de politique documentaire. Les étudiants bénéficient ainsi d'un accès continu à plus de 10 000 revues et ouvrages ce qui leur permet de compléter leurs enseignements, de préparer les travaux évalués en contrôle continu et de mener leurs recherches.

Depuis trois ans, Sciences Po Lyon propose aux étudiants internationaux un service d'aide à la prise de notes partagée *Framapad*, ils peuvent ainsi suivre en temps réel les prises de notes collaboratives (UNIPAD). Ce dispositif, développé par une enseignante en Français langue étrangère, fonctionne grâce à la participation d'étudiants francophones volontaires. Ils peuvent ensuite accéder à ces prises de notes durant une semaine, au sein de groupes de stockage en ligne.

Enfin, un travail a été engagé sur l'innovation pédagogique, notamment en lien avec l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ), qui inclut l'appropriation d'outils pédagogiques numériques et/ou interactifs. Quelques enseignants ont déjà mis en place des expérimentations sous forme de quizz instantanés par exemple, tandis que les enseignements du tronc commun de 5^e année concentrés sur une quinzaine de jours, mobilisent des ressources numériques ou vidéos, pour des cours partiellement à distance et en présentiel.

Concernant la gestion des étudiants, le service scolarité utilise actuellement l'application APOGEE (administrée par l'Université Lyon 2). L'établissement souhaite à échéance des inscriptions administratives 2019 basculer sur le SI Scolarité de la suite Cocktail afin d'être pleinement autonome dans la gestion de ses formations et surtout pouvoir interfacier le SI Scol avec le SI RH et le SI GFC et optimiser le suivi des services d'enseignement et des emplois du temps.

La communication institutionnelle avec les étudiants s'organise classiquement avec une adresse mail prenom.nom@sciencespo-lyon.fr attribuée à chaque inscrit et l'existence de listes de diffusion par année d'études ainsi qu'un intranet étudiant mis à jour par le service de scolarité et mobilité internationale et le service communication.

Le site internet et les sites intranet (personnels et étudiants) sont en cours de refonte, l'information mise à disposition des étudiants gagnera fortement en lisibilité et en qualité.

Par ailleurs, l'établissement dispose d'une page Facebook gérée par le service communication servant à relayer les événements organisés et les actions en lien avec la vie étudiante, une autre page Facebook est gérée par la Bibliothèque depuis la rentrée 2017.

5. La place des périodes d'expérience en milieu professionnel dans la formation

Dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle : construction du projet professionnel et expérience en milieu professionnel

Cet accompagnement des étudiants durant tout le cursus de formation, structuré à la rentrée 2016, comporte le **cycle des RDV de l'insertion professionnelle** qui favorise les échanges avec le milieu professionnel et **l'organisation régulière de périodes d'expérience en milieu professionnel** pour développer l'acquisition de compétences directement opérationnelles.

Ce dispositif a été renforcé à la rentrée 2017 afin d'améliorer l'accompagnement des étudiants en introduisant deux changements majeurs dans le processus de construction de leur projet professionnel : la systématisation des rencontres avec des professionnels notamment dans le cadre du Forum *Métiers Stages Emplois* et l'obligation d'effectuer une expérience professionnelle de 1^{er} cycle.

Le cycle des rendez-vous de l'insertion professionnelle doit permettre, avec la collaboration des partenaires de l'établissement, d'accompagner, de manière continue et progressive, les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et l'acquisition de compétences en matière de recherche de stages et d'emplois. Il comporte des enseignements méthodologiques et des rencontres avec des professionnels.

Les **enseignements méthodologiques** organisés depuis de nombreuses années permettent aux étudiants d'aller à la rencontre des professionnels dès la 1^{ère} année afin de découvrir un secteur d'activité ou une fonction et déterminer ou affiner ainsi leur orientation, puis, dans les années suivantes, de construire leur curriculum vitae, d'écrire une lettre de motivation et de se préparer à un entretien de recrutement.

L'enseignement *Projet professionnel de 1^{er} cycle* restructuré à la rentrée 2017, a vocation à mieux accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel par la mise en place d'un suivi personnalisé durant les trois premières années du diplôme. L'enseignant référent en charge d'un groupe assurera désormais l'encadrement et le suivi des étudiants jusqu'en fin de 3^{ème} année, un véritable **tutorat** pour une construction évolutive du projet professionnel de l'étudiant et un encadrement de qualité. Un enseignement en droit du travail ainsi que des interventions spécifiques dans les spécialités professionnelles du diplôme ou les masters, organisés en dernière année, permettent de compléter ce processus d'accompagnement vers l'emploi.

Des conférences *Métiers* ponctuelles et facultatives sont organisées tout au long de l'année par le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* et/ou les associations étudiantes pour répondre à une demande des étudiants sur un secteur ou des dispositifs particuliers (métiers de la défense, VIE-VIA...).

Le **forum annuel *Métiers - Stages - Emplois*** a été réorganisé à la rentrée 2016 afin de mettre les projets professionnels au cœur du dispositif avec une orientation stages-emplois davantage marquée. L'objectif est de favoriser les échanges avec des professionnels et de permettre ainsi aux étudiants de bénéficier d'informations précises et ciblées, du retour d'expériences d'anciens élèves et de conseils personnalisés.

Compte tenu des retours dans le cadre de l'évaluation conduite à l'issue de ce forum nouvelle formule, cette dynamique de réorganisation se poursuivra en 2018 avec le maintien des conférences *Métiers*, le développement de l'espace *Stages - Emplois avec un renforcement de l'atelier CV et l'organisation d'un job dating*, le maintien des échanges personnalisés avec la création de groupes *Retour d'expériences*.

Ce dispositif de rapprochement étudiants / entreprises et d'accompagnement à la construction de leur projet professionnel, restructuré avec la création des *RDV de l'insertion professionnelle* pour davantage de complémentarité entre les outils existants et de liens entre les acteurs Entreprise/Ecole/Alumni, **sera renforcé sur trois axes** conformément à la stratégie de l'établissement afin de gagner en efficacité :

- **le développement des liens avec le réseau des alumni. Les liens entre l'équipe de direction et les alumni ont été renforcés.** L'objectif est de donner de la visibilité sur les entreprises et les postes occupés et de s'appuyer sur ce réseau pour favoriser conseils et mises en relation.
- **la structuration, la fidélisation et le développement** du réseau des partenaires est une priorité de l'établissement. Ainsi a été décidé l'organisation d'une soirée annuelle *Partenariat Entreprise* comportant un atelier dédié à l'insertion professionnelle et aux relations Entreprise / Ecole.
- **la création d'un module « Stratégie de recherche d'emploi »** permettant de compléter le module « *Projet professionnel* » existant. Au-delà de la formalisation du projet professionnel et de la construction du dossier de candidature, il s'agit de comprendre la stratégie des recruteurs et les limites du marché de l'emploi

Développement de l'expérience en milieu professionnel et acquisition de compétences directement opérationnelles et contextualisées

- **Obligation d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum pour l'obtention du diplôme.**

L'expérience professionnelle devient une condition indispensable pour une insertion professionnelle rapide et de qualité. C'est pourquoi, l'établissement offre la possibilité de réaliser des expériences en milieu professionnel durant tout le parcours de formation afin de permettre à chaque étudiant de mieux s'orienter et d'acquérir des compétences directement opérationnelles, facteur-clé d'amélioration de l'employabilité.

Les étudiants ont désormais **l'obligation de réaliser au moins deux expériences en milieu professionnel** durant leur parcours de formation :

- **Une expérience professionnelle de 1er cycle**

Cette immersion de courte durée dans une organisation (entreprise, association, collectivité publique...) en lien avec la réflexion sur le projet professionnel a vocation à aider l'étudiant à découvrir le milieu professionnel et à préciser son orientation (secteur d'activité, fonction...).

Cette expérience professionnelle de 1^{er} cycle, obligatoire depuis la rentrée 2017, et encadrée par l'enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1^{er} cycle*, peut prendre la forme d'un stage d'une durée minimum de 6 semaines à temps plein ou de deux stages d'une durée minimum cumulée de deux mois ou encore, dans certains cas, d'un emploi salarié.

- **Une période longue de professionnalisation en fin de parcours / 5^{ème} année**

Cette expérience professionnelle de longue durée, de 4 à 6 mois équivalent temps plein selon les parcours de formation, organisée en 5^{ème} année, doit permettre l'acquisition de compétences directement opérationnelles en vue de l'insertion professionnelle à court terme. Cette expérience professionnelle pourra, selon les spécialités et les masters, être organisée en alternance et/ou en fin de parcours, dans le cadre d'une convention de stage, d'un contrat de professionnalisation, d'un CDD ou à partir de 2018, sous réserve de l'ouverture de l'UFA, d'un contrat d'apprentissage.

Les étudiants peuvent compléter cette expérience professionnelle avec deux stages facultatifs :

- **Un stage d'immersion dans le cadre de la mobilité en 3^{ème} année (séjour mixte)**

Outre l'acquisition de compétences pratiques ciblées (missions spécifiques) en vue de préparer le parcours de spécialisation en 4^{ème} année, cette immersion en milieu professionnel d'une durée minimum de 4 mois permet une première formation davantage contextualisée, indispensable pour une compréhension progressive des mécanismes et de la culture de l'organisation.

- **Un stage de spécialisation en fin de 4^{ème} année (juin - août)**

Ce stage d'une durée minimum de 4 à 6 semaines selon les secteurs d'activité permet, en fonction du profil de l'étudiant en matière d'expérience professionnelle, d'acquérir des compétences complémentaires ciblées au travers de nouvelles missions spécifiques et/ou d'aider à son choix d'orientation professionnelle en 5^{ème} année (choix du stage de professionnalisation).

Outre l'expérience professionnelle obligatoire en 1^{er} cycle introduite à la rentrée 2017, la politique de renforcement de l'expérience en milieu professionnel se traduit par le développement de l'alternance dans les parcours de formation spécialisés en 2nd cycle.

- **Développement des formations en alternance.**

Le développement de l'alternance est **une priorité stratégique de l'Institut d'Etudes politiques de Lyon** afin d'améliorer la qualité de ses formations, qui exigent pour certaines d'entre elles la mise en œuvre de l'alternance.

Les compétences professionnelles sont aujourd'hui acquises dans le cadre d'une formation classique avec pour la grande majorité des étudiants, un stage d'une durée de 4 à 6 mois équivalent temps plein en fin de parcours. Si ce stage de longue durée en fin de parcours constitue un réel tremplin pour l'insertion professionnelle, force est de constater qu'il est insuffisant pour répondre à cette attente croissante du milieu professionnel de compétences directement opérationnelles et contextualisées. En effet, les enseignements en mode projet (études de cas, mises en situation...) et ce stage de longue durée ont permis d'améliorer l'acquisition de compétences pratiques, un réel *plus* dans l'objectif d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'établissement a donc engagé **une démarche de demande d'ouverture d'une UFA à titre expérimental pour la rentrée 2018** afin de garantir :

- une meilleure adéquation formation / emploi par une pratique régulière en milieu professionnel sur une période d'un an et intégrée au processus d'acquisition des savoirs,
- une intégration plus rapide dans le milieu professionnel par une formation davantage contextualisée qui permet une compréhension progressive des mécanismes et de la culture spécifiques de l'organisation, diminuant ainsi la phase d'intégration.
- la réussite de l'apprentissage et de la formation par un accompagnement personnalisé inscrit dans la durée qui permet de stimuler les talents et de combler les faiblesses, conduisant ainsi à un meilleur ciblage de la recherche d'emploi à l'issue de la formation.

Ouverture du diplôme de Sciences Po Lyon à la formation continue à la rentrée 2018

Le Diplôme de Sciences Po Lyon est désormais accessible aux professionnels en formation continue : une formation intégrée au cursus classique des années 4 et 5. Pendant 24 mois à temps complet, la formation inclut une expérience professionnelle de 4 à 6 mois (stage, projet dans l'entreprise pour les professionnels en activité, contrat de professionnalisation...) en lien avec la spécialité professionnelle de 5^e année choisie. Pour accéder au diplôme d'IEP en formation continue, il y aura une admissibilité (examen du projet du candidat, dissertation sur un ouvrage de sciences sociales et épreuve écrite d'anglais ou certification en langue de niveau B2 (CECRL) en lien avec la spécialisation de 5^{ème} année choisie), et une admission (entretien avec le jury d'audition des candidats au titre de la formation continue).

Le nombre d'heures d'enseignement peut être réduit en cas de demande de VAE (validation des acquis de l'expérience). L'apprenant pourra, en fonction de la décision du jury de validation des acquis, obtenir la validation des crédits ECTS ou simplement une dispense d'assiduité avec obligation de se présenter à l'examen. Le stage peut être remplacé par un projet d'étude ou de recherche à conduire dans leur entreprise pour les professionnels en activité, sous réserve de l'adéquation avec le parcours de formation.

La formation peut être aménagée sur une durée de 3 ans, notamment avec la possibilité de valider la 4^{ème} année en deux ans.

6. La délivrance du supplément au diplôme

Une réflexion commune est en cours avec les autres IEP de région pour mettre en avant les compétences communes et la spécificité de chacun. A Lyon, si cette délivrance n'est pas encore effective, la direction des études s'est saisie de la question qui a été discutée lors de la CEVE de novembre 2017. Un groupe de travail mixte (direction des études et élus étudiants) a été mis en place et fera des propositions au mois de mars 2018. Le supplément au diplôme sera mis en place pour l'année universitaire 2019.

7. La transparence des informations sur l'offre de formation et ses contenus

Des supports de communication présentant le contenu des différentes formations à Sciences Po Lyon sont à la disposition des jeunes souhaitant intégrer l'école comme des étudiants l'ayant intégrée. Leur diffusion est assurée sur le site internet mais également en présentiel dans les salons (Lyon, Saint-Etienne et Paris) ou dans les établissements du secondaire dans lesquels des étudiants ou des personnels (responsable des concours, service des études, chargé de communication) se rendent et assurent la présentation de l'établissement et de son offre de formation.

Les étudiants disposent sur l'intranet d'un accès aux descriptifs des cours, de leurs objectifs et des ressources documentaires à mobiliser. Cette présentation normalisée est mise à jour annuellement par les enseignants avant diffusion par le service de la scolarité. Pour l'offre de cours au choix (cours d'ouverture en premier cycle ou cours spécialisés en second cycle), ces descriptifs permettent aux étudiants d'effectuer leur sélection. Pour les étudiants de 3^e année en mobilité, qui doivent effectuer avant leur retour leur choix de spécialisation en second cycle, l'accès à ces descriptifs est déterminant. Par ailleurs, cette présentation permet aux étudiants internationaux accueillis de construire leur contrat pédagogique. Chaque année, un forum des masters et spécialités est organisé en mars à destination de tous les étudiants et, plus particulièrement, les étudiants de 2^e année avant leur départ en mobilité. Cette rencontre avec les responsables de formation permet la présentation des contenus précis des enseignements, des perspectives de stages et des débouchés professionnels. Enfin, les changements de maquettes font l'objet d'un vote en Conseil d'administration et sont ensuite intégrés dans le règlement des études et des examens mis à disposition de toute la communauté sur l'intranet. Lorsqu'il s'agit de modifications importantes qui touchent l'équilibre des maquettes, l'ajout ou la suppression d'un parcours en second cycle, celles-ci sont au préalable débattues au sein de la commission des études et de la vie étudiante

8. Les moyens pédagogiques spécifiques dévolus à l'acquisition, au minimum, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère

La place accordée à l'enseignement des langues dans le diplôme est un axe fort de notre offre de formation.

- En **1^e et 2^e années**, les étudiants de Sciences Po Lyon doivent choisir **deux langues vivantes obligatoires**. Cet enseignement est ensuite mobilisé lors d'une année de mobilité obligatoire à l'international.
- A leur retour, en **4^e année**, les étudiants doivent à nouveau choisir deux langues vivantes obligatoires. Celles-ci peuvent être différentes de celles du premier cycle et prendre en compte l'évolution de leur projet professionnel. Un aménagement est également prévu, sous la forme d'un cours d'anglais renforcé de 2h30 (contre 1h30 pour les cours de langues classiques), notamment pour les étudiants en entrée directe qui auraient connu une rupture dans l'enseignement de leur LV2. Cet aménagement reste exceptionnel et est soumis à une autorisation du responsable des langues.

En **5^e année**, les étudiants doivent valider **au moins une langue vivante**, sous la forme d'un enseignement de ou en langue étrangère dans leur spécialité, d'une soutenance si l'étudiant a suivi une formation ou un stage intégralement dispensé dans une langue étrangère ou de la rédaction et la soutenance d'un travail de synthèse dans la langue de leur choix (anglais, allemand, espagnol ou italien).

Le **large panel de langues** ([liste des langues enseignées à l'IEP de Lyon annexe 7](#)) proposé est une spécificité et une force de notre diplôme et permet de répondre aux demandes de nos étudiants revenant pour la plupart d'une année de mobilité à l'international avec un niveau autonome C1 (Cadre européen commun de référence pour les langues) dans la langue d'étude de l'université partenaire. Outre les enseignements en anglais, espagnol, allemand et italien, les étudiants ont la possibilité de débiter ou poursuivre l'apprentissage de l'arabe, du japonais, du chinois ou de russe de manière intégrée à la maquette du diplôme. L'introduction d'une initiation au portugais du Brésil dans le cadre du DE sur l'Amérique latine et les Caraïbes est venue compléter cette offre. Enfin, les étudiants internationaux bénéficient d'enseignements de français langue étrangère (FLE) et de méthodologie (dissertation, exposé, etc.).

Aucune démarche de certification obligatoire en fin de cursus n'est pour l'instant mise en œuvre. L'IEP organise dans ses locaux des sessions de TOEFL pour les étudiants de 2A dans la perspective de leur demande de mobilité. Une réflexion est en cours pour proposer cette certification en langues vivantes aux étudiants à l'issue de leur cursus. Sciences Po Lyon étant un établissement de taille modeste, nous chercherons un partenariat avec un établissement du site lyonnais déjà apte à délivrer une certification.

Concernant les **outils numériques spécifiques** utilisés dans l'acquisition des langues, la plateforme de formation en ligne permet de mettre à disposition différents supports (powerpoint, articles, vidéos, etc.) pour que les étudiants puissent suivre les différents

enseignements en langues. Le campus de Saint-Etienne est en outre équipé d'un laboratoire de langues avec écrans individuels permettant, par exemple, de mettre en place un suivi personnalisé avec des exercices d'écoute et d'enregistrement individuels.

9. Les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche pour tous en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale)

Dès la 2^e année, les étudiants reçoivent un enseignement consacré aux méthodes des sciences sociales avec un travail d'enquête sur le terrain qui leur permet d'acquérir et de questionner les différentes méthodologies (quantitatives, qualitatives, travail d'archive...) et une première initiation aux techniques qualitatives.

Tous les étudiants de 4^e année ont un enseignement d'initiation à la recherche. En début d'année, ils choisissent un séminaire de recherche dans une liste qui en compte une vingtaine. Ces séminaires sont assurés par des enseignants-chercheurs de différentes disciplines : science politique, droit, sociologie, économie, gestion, sciences de l'information et de la communication, histoire ([liste des séminaires proposés en 2017-2018 annexe 8](#)).

Les séminaires sont organisés en 10 séances sur l'année et regroupent entre 8 et 15 étudiants selon que le séminaire est assuré par un ou deux enseignants. Les étudiants choisissent, en accord avec l'enseignant, un sujet de recherche. Dans le cadre du séminaire, ils bénéficient d'un accompagnement méthodologique collectif et d'un suivi individualisé. Le cadre du séminaire permet également un travail collectif entre les étudiants qui présentent devant leurs pairs l'avancée de leurs travaux.

En complément, les équipes de la bibliothèque dispensent des formations ZOTERO afin d'accompagner les étudiants dans la recherche documentaire et le référencement avec une sensibilisation supplémentaire à la question du plagiat, déjà faite dès la 1^{ère} année dans les cadre des enseignements TICE.

Le rendu attendu est, au choix de l'étudiant, un état d'avancement ou un mémoire. S'agissant de l'état d'avancement, il correspond à un travail rédigé d'une trentaine de pages dans lequel l'étudiant a construit les éléments de problématique, finalisé la recherche documentaire et élaboré un protocole de recherche qu'il a expérimenté sans l'avoir finalisé. L'état d'avancement ne donne pas lieu à une soutenance orale.

Le mémoire correspond à un rendu écrit de 80 à 100 pages et fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant responsable du séminaire et d'un collègue expert dans le sujet.

A compter de la rentrée 2017, la direction a souhaité mettre en place le prix du meilleur mémoire afin de valoriser un excellent travail de recherche tels que peuvent en conduire les étudiants.

En 5^e année, les étudiants rédigent un mémoire de recherche ou de stage. Dans les deux cas, la **méthodologie** est celle d'un travail de recherche s'appuyant sur un protocole, des sources et une problématisation. Même si l'étudiant n'envisage pas la poursuite d'un doctorat, cette démarche de recherche appliquée à une expérience professionnelle de stage permet de développer des compétences réflexives et analytiques qui seront un atout dans sa vie professionnelle future.

Enfin, pour les étudiants s'orientant vers un doctorat après leur diplôme de Sciences Po Lyon, l'offre de masters permet des spécialisations dès la 5^e année en Analyse des politiques publiques, en histoire de la pensée politique et en études asiatiques. Pour les étudiants ayant opté pour d'autres spécialisations, il est possible de suivre un séminaire de recherche en plus de leur cursus en vue de la poursuite en doctorat

III. Les aptitudes et les compétences visées pour le futur diplômé

1. La capacité à conduire une démarche projet dans un cadre collectif et collaboratif, en autonomie, dans une démarche innovante, et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet

La démarche projet est une compétence centrale dans la formation dispensée par Sciences Po Lyon qui se décline en plusieurs objectifs : le travail collectif, l'autonomie, l'innovation et la responsabilité.

En préambule, il convient de souligner que la démarche du travail collectif est initiée dès le 1^{er} cycle même si les exercices proposés ne sont pas encore véritablement en mode projet.

Au semestre 3, l'enquête conduite dans le cadre de la CDM Méthodes des sciences sociales nécessite que les étudiants travaillent en petits groupes (3 à 5 étudiants), répondant à une commande selon un protocole clairement posé. Cela permet aux étudiants de développer une rigueur dans la méthodologie propre aux sciences sociales, d'expérimenter la conduite d'un travail en commun sur un terrain extérieur au cadre universitaire et de participer à un projet collectif à l'échelle de la promotion pouvant donner lieu selon les années à une publication ou à une valorisation en partenariat. Ainsi, pour l'édition 2016-2017, la même enquête a été conduite dans le cadre de tous les IEP du réseau Concours communs dans le cadre des élections présidentielles.

Par ailleurs, la préparation du projet de mobilité pour les semestres 5 et 6 a été pensée et organisée dans une volonté de rendre les étudiants acteurs d'un projet personnel construit. Le choix de l'université d'accueil et du pays de destination sont à articuler avec un projet personnel et/ou professionnel pour lequel les étudiants sont invités à faire preuve d'initiative et d'autonomie bien qu'assistés par le service des études et de la mobilité. La construction d'un budget prévisionnel comme l'élaboration du contrat

pédagogique ou la recherche d'un stage (s'il s'agit d'une année mixte) sont les étapes obligatoires du montage du dossier mobilité. En 4^e année, l'initiation à la recherche permet également de développer l'autonomie des étudiants puisqu'ils sont amenés à choisir leur sujet de recherche et sont invités dans un dialogue avec l'enseignant responsable du séminaire à progresser dans leur démarche scientifique.

Le développement des démarches d'innovation est au cœur du projet d'établissement. A ce titre et en lien avec les efforts déployés pour améliorer la professionnalisation de ses étudiants, Sciences Po Lyon a monté depuis la rentrée 2017 un cours projet spécifique dédié à l'**entrepreneuriat**, en partenariat avec le Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de l'Université de Lyon, *Beelys*. De façon globale, ce cours projet a pour objectif de développer chez les étudiants l'esprit d'entreprendre en visant l'acquisition des connaissances et compétences professionnelles requises dans l'exercice de la conduite de projet appliquée au monde de l'entreprise.

Une quinzaine d'étudiants, sélectionnés sur la base de leur projet personnel et professionnel, travaille en équipe de 4 à 6 à l'élaboration d'un projet virtuel de création d'entreprise, accompagné par des professionnels et en coordination avec un enseignant-chercheur de Sciences Po Lyon en lien avec *Beelys*. Cet accompagnement donne lieu au suivi de différentes formations et enseignements dispensés par des professionnels en matière notamment d'analyse de marché, d'étude de faisabilité économique et technique d'un projet ou encore de techniques juridiques et financières, la formation prenant fin par la présentation d'un business plan et une soutenance orale des équipes. Cette présentation fait l'objet d'une évaluation formellement prise en compte à travers l'octroi d'ECTS au sein du diplôme de Sciences Po Lyon.

Enfin, la démarche **gestion de projet** avec déploiement d'une méthodologie applicable dans le monde professionnel se déploie pleinement dans le second cycle.

Dans cette optique, un cours d'initiation à la gestion de projet est assuré depuis la rentrée universitaire 2016/2017 pour l'ensemble des étudiants de 4^{ème} année. Ce cours fait partie des enseignements de tronc commun. Il doit obligatoirement être suivi pour valider l'année. Les étudiants sont ainsi placés en situation concrète tout en étant suivis par un enseignant dans les différentes étapes de montage d'un projet.

Les thématiques des cours projets sont diversifiées (**cf. liste des cours projets proposés en 2017/2018 en annexe 9**) de sorte que les étudiants peuvent être répartis dans les différents cours au regard de leur choix de secteur, de parcours, voire selon leur demande d'orientation en 5^{ème} année. Cette répartition « sur mesure » des étudiants est assurée par la responsable des études.

L'organisation des cours projet repose sur un équilibre subtil entre autonomie et accompagnement des étudiants. Dans un premier temps, les enseignants veillent à donner les clefs fondamentales du montage de projet d'une manière générale puis au regard de la spécificité de la thématique du cours (environnement, contrainte financière, anticipation, prise de contact, cibler le public ou les attentes, contraintes techniques, etc.).

Dans un deuxième temps, ils accompagnent les étudiants en validant leurs avancées et en confrontant les expériences afin de les aider à surmonter certaines étapes parfois plus complexes. Enfin, ils procèdent à une évaluation des projets lors d'une séance de restitution.

Dans chaque cours, les étudiants travaillent sur un projet réel ou fictif, proposé par l'enseignant ou par les étudiants. Le volume horaire en présentiel de ces cours a été limité à 16 heures afin de permettre aux étudiants de consacrer du temps au montage du projet en autonomie, en dehors d'une salle de cours et donc sans le regard de l'enseignant. Ils se confrontent ainsi à la réalité de manière concrète et peuvent ensuite revenir « en classe » pour discuter de leurs avancées avec l'enseignant et les autres groupes d'étudiants.

L'évaluation des cours projet est fondée à la fois sur un travail écrit et une soutenance orale. Pour ce faire, chaque groupe rédige un rapport de 10 à 15 pages composé d'une introduction mettant en avant les objectifs visés, le cahier des charges du projet et une conclusion sous forme d'analyse critique de l'expérience.

Ensuite, chaque groupe présente son projet devant l'ensemble des étudiants puis ils débattent de leur travail. Cet exercice est envisagé sous forme de jeu de rôle. Les étudiants doivent, en effet, se mettre en condition de présentation d'un projet à de potentiels financeurs.

Cette démarche d'initiation permet aux étudiants d'être opérationnels en fin de cursus, la place des modules « outils de gestion » ou « gestion de projets » étant au cœur des maquettes pédagogiques et ce, sous des formes différentes.

A titre d'exemples :

- Dans la spécialité Coopération et développement au Maghreb et au Moyen-Orient, les étudiants de toute la promotion sont encadrés dans le montage d'un projet d'entrepreneuriat social collaboratif encadré par l'ONG Arc-en-ciel et en partenariat avec des acteurs locaux, qui les conduit sur le terrain (au Liban ou en Tunisie alternativement) pour une mission de 10 à 15 jours en clôture de leur formation, juste avant leur départ en stage long.
- Dans la spécialité Stratégies des échanges culturels internationaux, les étudiants par groupe de 4 ou 5 mènent pendant 4 mois un projet collaboratif avec des institutions culturelles du département qui leur confient une mission en relation avec les publics, lié à l'organisation interne, à la construction d'un événement, etc.

...

Dans la spécialité, Globalisation et gouvernance, les étudiants doivent conduire un projet tutoré durant 4 mois. Ils déterminent une thématique concrète et un cas fictif. Ce travail donne ensuite lieu à une soutenance devant un jury.

2. L'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international

Le cursus en 5 ans de Sciences Po Lyon, par son caractère pluridisciplinaire, soumet tous les étudiants à un travail intense d'adaptation à différents domaines d'étude et de recherche, avec l'enseignement des disciplines traditionnelles mais aussi de nombreuses thématiques plus professionnelles liées au développement, à l'entrepreneuriat, au management, à la défense et la sécurité ou encore à la diplomatie qui permettent d'avoir une vision plus large des problématiques étudiées et un plus grand contact avec des environnements extérieurs au monde universitaire.

En complément de l'action pédagogique des enseignants titulaires de Sciences Po Lyon et des intervenants extérieurs venant de divers horizons professionnels, les 12 professeurs internationaux invités chaque année viennent compléter et enrichir le dispositif de formation, offrant à l'ensemble des promotions une variété de thématiques et d'approches incomparable. Les étudiants ont ainsi la possibilité d'orienter leur profil d'études en fonction de leur projet professionnel précis, ce qui constitue un atout attractif pour le modèle de diplôme que nous proposons.

L'année de mobilité obligatoirement passée à l'étranger en 3e année (avec plus de 160 destinations possibles dans le monde entier) contribue grandement à l'ouverture des étudiants et à leur adaptation à différents milieux, d'autant plus que cette année de mobilité doit se dérouler dans la langue d'enseignement du pays (y compris avec les langues dites rares comme le japonais ou l'arabe qui sont apprises en mode intensif), ce qui constitue un avantage conséquent lors de la recherche d'un emploi, par rapport à des étudiants d'autres institutions où c'est souvent l'anglais qui sert de langue internationale universelle. Les cours choisis et validés, de par leur variété, contribuent aussi à habituer les étudiants à des thématiques différentes, dans des environnements culturels couvrant le monde entier et avec des approches différentes de celles enseignées en France.

En outre, les étudiants de Sciences Po Lyon sont en contact permanent avec les étudiants internationaux entrants (quasiment 300 par an, venant d'environ 40 pays différents). Ceux-ci sont intégrés à de nombreux cours avec les étudiants français, créant une sorte d'internationalisation à domicile, surtout dans les cours enseignés en anglais, où les étudiants internationaux sont souvent en majorité.

3. Une initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit.

L'institut d'Etudes Politiques est tutelle de trois laboratoires (deux Unités Mixtes de Recherche du CNRS : IAO et Triangle ; une équipe d'accueil ELICO) et est fortement associé à un quatrième laboratoire (UMR LARHRA). Des chercheurs de ces quatre laboratoires enseignent dans l'établissement (cf.p.14-15 et 16)

La recherche est présente en second cycle du diplôme d'IEP.

Un séminaire de recherche est obligatoire en 4^{ème} année. L'ensemble des étudiants s'initient ainsi à un travail de recherche, en réalisant un mémoire ou un état d'avancement. Les séminaires, de 24 heures, réunissent une douzaine d'étudiants. Les mémoires font l'objet d'une soutenance devant deux enseignants chercheurs. Ils sont déposés à la bibliothèque de Sciences Po Lyon. Cet enseignement sera mis en avant dans les prochaines années avec la création d'un prix du mémoire de Sciences Po Lyon (permettant la publication du mémoire primé).

Parmi les spécialités et masters ouverts en 5^{ème} année, un certain nombre a une coloration davantage recherche : les parcours Analyse des Politiques Publiques, Histoire de la Pensée Politique de la Mention Science Politique, la spécialité Affaires Européennes sont parmi les filières au sein desquelles se forment les futurs doctorants. Afin de n'exclure aucun candidat au doctorat, une règle a été établie au sein de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon : il convient pour se présenter devant l'Ecole Doctorale de Sciences Sociales d'avoir suivi et validé un séminaire de recherche.

Dans le cadre du CHEL[s], Sciences Po Lyon a mis en place des laboratoires juniors et des projets juniors qui permettent à des étudiants, dès la 4^{ème} année, d'organiser des séminaires et des opérations de recherche.

IV. Annexes (voir document Annexes)

1. Organigramme rentrée 2017
2. Tableau des principaux partenariats (hors établissements d'enseignement supérieur)
3. Résultats de la dernière enquête insertion professionnelle
4. Le dernier rapport HCERES portant sur l'évaluation du diplôme présenté
5. Schéma des études
6. Maquette avec ECTS, modalités de contrôle, heures de travail personnel
7. Liste des langues enseignées à l'IEP
8. Liste des séminaires 2017-2018
9. Liste des cours projet 2017-2018
- 10.** Règlement des études et des examens 2017-2018
11. Calendrier de la scolarité 2017-2018
12. Modèle du diplôme
- 13.** Fiches RNCP (spécialités COMCI et MSP3P)
- 14.** Tableau de synthèse offre de formation second cycle
- 15.** Répartition des étudiants inscrits en 5A 2016-2017

Annexe 1 : Règlement des études et des examens

CHAPITRE 1 - DIPLÔME DE L'IEP DE LYON

<h3>TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU DIPLÔME DE L'IEP DE LYON</h3>
--

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement des étudiant.e.s se fait sur test d'admission.

Trois niveaux d'accès sont organisés :

- en 1^{re} année ouvert aux étudiant.e.s à bac 0 et bac+1
- en 2^e année ouvert aux étudiant.e.s à bac+1
- en 4^e année ouvert aux étudiant.e.s à bac+3

Les modalités de ces différentes épreuves sont fixées dans un règlement approuvé par le conseil d'administration.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ÉTUDES

1) le Diplôme de l'IEP est constitué de deux cycles

Le premier cycle est composé de 6 semestres pédagogiques

Le second cycle est composé de 4 semestres pédagogiques

Chaque année validée permet l'obtention de 60 ECTS

Conformément à l'article D612-34 du code de l'Éducation, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme d'IEP.

2) Les jurys

Le/la directeur-trice de l'IEP arrête annuellement la composition des jurys d'examens.

La composition des jurys est rendue publique au moins 2 semaines avant le début des examens.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

Avant la séance de délibération, le jury peut consulter l'ensemble des enseignant.e.s intervenant dans la formation et le service de scolarité pour obtenir toute information utile à l'analyse des résultats obtenus par chaque étudiant.e.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du/de la président.e du jury et signé par lui/elle.

3) La Direction des Etudes est composée du/de la directeur/directrice des études du 1^{er} cycle, du/de la directeur/directrice des études - mobilité internationale, du/de la directeur/directrice des études du 2nd cycle, et du/de la responsable des études. Leurs missions sont définies à l'article 37 du règlement intérieur.

4) les commissions et réunions pédagogiques

Conformément à l'article 35 du règlement intérieur de l'IEP, les Commissions pédagogiques instituées dans les différentes années du diplôme, réunissent à la mi-semestre :

- le/la directeur/rice des études du cycle concerné, qui convoque les réunions, fixe l'ordre du jour en concertation avec les enseignants et étudiants, conduit les débats et diffuse les comptes rendus;
- les représentant.e.s des enseignant.e.s à la Commission des études et de la vie étudiante
- les délégué.e.s étudiant.e.s (un par groupe de CDM en 1ère année et en 2ème année, un par parcours de 4ème année, deux par secteur de 5ème année)

Les réunions pédagogiques sont organisées entre enseignant.e.s de chaque cycle par le/la directeur/trice des études du cycle concerné.

ARTICLE 3 : VALIDATION

1) Evaluation des Cours Fondamentaux (ci-après CF)

Les examens portant sur les CF de chaque année du diplôme comprennent deux groupes d'épreuves. Chaque groupe d'épreuves a lieu à la fin de chaque semestre (1^{ère} session). Une deuxième session est organisée pour les deux groupes d'épreuves à la fin du 2^{ème} semestre.

2) Gestion des absences

L'étudiant.e absent.e à une ou plusieurs épreuves lors de la première session les passe lors de la seconde session.

3) Evaluation des Conférences de méthodes (ci-après CDM) ,

L'évaluation des CDM est réalisée dans le cadre d'un contrôle continu.

L'étudiant.e défaillant.e à l'évaluation de la CDM (absence à tous les contrôles : écrit, oral, rendu de dossier...) se verra attribuer la note de zéro.

4) évaluation des Cours d'ouverture (ci-après CO) et des Cours spécialisés (ci-après CS)

L'évaluation des CO et des CS est réalisée dans le cadre d'un examen terminal à l'issue des 11 séances de cours

L'étudiant.e défaillant.e (absence au contrôle : écrit, oral,...) se verra attribuer la note de zéro.

5) L'obtention du diplôme résulte de la validation de la 5^e année.

ARTICLE 4 : REDOUBLEMENT, ANNEE BLANCHE ET ANNEE DE CESURE

1) Redoublement

Aucun redoublement n'est possible au cours du cursus. L'étudiant-e non admis.e dans l'année supérieure est donc exclu.e du diplôme.

A titre exceptionnel, il est possible par décision du jury qui se prononce sur la base d'une demande argumentée en ce sens, présentée par l'étudiant.e au directeur de l'IEP et au vu des éléments du dossier scolaire.

Un seul redoublement par année d'études peut être autorisé par décision du jury.

2) Année blanche

Une demande d'année blanche (interruption des études pendant une année universitaire) peut être adressée à la Direction des études pour des raisons médicales ou sociales (sur présentation de justificatifs adressés à la direction des études dans un délai d'un mois après l'interruption des études)

L'année blanche est accordée pour l'année universitaire en cours par le/la directeur.rice après avis du/de la directeur.rice des Etudes.

En cas de refus, un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.rice de l'IEP.

3) Année de césure

Une demande d'année de césure (interruption des études pendant une année universitaire) peut être adressée à la Direction des Etudes principalement pour les motifs suivants :

- réalisation d'un projet d'auto-entrepreneuriat,
- réalisation d'un service civique ou d'un service volontaire européen,
- détention du statut de sportif de haut niveau ou carrière d'artiste professionnelle.

Les demandes doivent être accompagnées d'une lettre de motivation et des pièces justificatives, et transmises au plus tard le 15 mai précédent l'année de césure.

L'année de césure est accordée par le/la directeur.rice après avis du/de la directeur.rice des Etudes. En cas de refus, un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.rice de l'IEP.

ARTICLE 5 : ASSIDUITÉ

1) Années 1, 2, 4 : L'assiduité aux enseignements délivrés sous forme de conférences de méthodes et séminaires est obligatoire ; toute absence devra être dûment justifiée. Lorsque l'étudiant.e atteint trois absences dans un enseignement, justifiées ou non, il est déclaré.e défaillant.e mais invité.e néanmoins à poursuivre. Le jury statuera ensuite sur la levée ou non de la défaillance et/ou sur la sanction (diminution de 0,5 à 2 pts de sa moyenne dans la matière concernée) à partir des justificatifs produits. Les justificatifs devront être produits au plus tard une semaine après la reprise des cours.

2) Année 5 : La présence aux enseignements des masters et spécialités est obligatoire. Les sanctions en cas d'absences sont les mêmes que précédemment énoncées, à la différence que leur comptabilisation vaut pour chaque unité d'enseignement.

3) Un.e enseignant.e peut par ailleurs refuser l'accès à son cours en cas de retard. S'il s'agit d'un enseignement obligatoire, cette éviction équivaudra à une absence

ARTICLE 6 : SPORT

Les enseignements de sport sont obligatoires en 1^{re} et 2^e années, facultatifs en 4^e et 5^e années. Les modalités d'évaluation et le régime de dispense sont précisés en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 7 : DISPENSES D'ASSIDUITÉ Les étudiant.e.s dont le statut ou l'activité entraîne une incompatibilité partielle avec le suivi régulier des enseignements obligatoires peuvent, sur

présentation de pièces justificatives indiquant leurs contraintes extra-universitaires, au plus tard deux semaines après le début des enseignements obligatoires de chaque semestre, obtenir des services de la scolarité une priorité pour un changement de groupe de conférences de méthodes ou d'emploi du temps.

Les étudiant.e.s peuvent par ailleurs être dispensé.e.s d'assiduité par décision du/de la directeur.rice des Etudes du cycle correspondant, s'ils justifient d'un état de santé, d'une situation de maternité, d'un changement dans leur statut (chargés de famille) ou dans leur activité (étudiant.e.s salarié.e.s, sportifs.ves de haut niveau et artistes), les empêchant de suivre le régime normal de scolarité et, en particulier, d'être présent.e.s aux enseignements obligatoires. Les étudiant.e.s sont invité.e.s, dans la mesure du possible, à trouver des arrangements horaires avec leurs responsables ou leurs employeurs.

La dispense d'assiduité revêt un caractère exceptionnel. Elle n'est pas accordée pour le motif d'un double cursus universitaire. Elle concerne l'ensemble des CDM et le sport, à l'exclusion des CDM de langues qui restent obligatoires dans tous les cas (les enseignants de langues sont toutefois informés par les services de scolarité de la situation des étudiant.e.s concerné.e.s).

Le régime de scolarité spécifique aux étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité est défini dans l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 8 : RÉGIMES DÉROGATOIRES

Un régime dérogatoire au présent règlement pourra être accordé par décision du/de la Directeur.rice de l'IEP, sur proposition de la direction des études.

ARTICLE 9 : PLAGIAT

Le plagiat est constitué en cas de copie, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit, sans citer la source empruntée et en violation du droit d'auteur. Il constitue une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Si le cas de plagiat est constaté par un.e enseignant.e pour un travail rendu par un.e étudiant.e dans le cadre d'une conférence de méthodes, d'un cours d'ouverture, d'un cours spécialisé, d'un séminaire, l'enseignant.e attribue la note de 0 pour travail non fait et en informe le/la Directeur.rice pour une éventuelle saisine de la section disciplinaire.

Si le plagiat, constaté par le/la directeur.rice du mémoire ou un membre du jury, concerne un mémoire ou un état d'avancement, le/la responsable du séminaire organise un entretien avec l'étudiant. Il peut également lui signifier l'existence du plagiat à l'occasion de la soutenance du mémoire. Si le plagiat est avéré, la note de 0 est attribuée au mémoire ou à l'état d'avancement pour travail non fait. Le/la ou les enseignant.e.s en informent le/la Directeur.rice de l'IEP pour une éventuelle saisine de la section disciplinaire qui statue. Si le plagiat est révélé après la soutenance, notamment à la suite d'une plainte formulée par l'auteur plagié, la section disciplinaire est saisie par le/la Directeur.rice de l'IEP.

TITRE II - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 1^{RE} ANNÉE

ARTICLE 10 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les enseignements de première année ainsi que les épreuves d'examen sont communs à tous.tes les étudiant.e.s. Les enseignements et les épreuves d'examen sont fixés dans le titre II du présent règlement.

Les enseignements de première année comprennent des cours fondamentaux, des conférences de méthode, un enseignement de sport. Ils sont organisés en modules.

➤ **COURS FONDAMENTAUX (CF)**

* **8 cours fondamentaux de modules, semestriels**, affectés chacun du coefficient 2

Nombre de cours au semestre 1 : 4

Nombre de cours au semestre 2 : 4

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Introduction au droit
- Droit constitutionnel
- Sociologie politique
- Vie politique française contemporaine
- Economie politique générale
- Economie de l'entreprise
- Histoire des totalitarismes au XXe siècle
- La République et la guerre : la France des années 1870 à 1940

Ces cours sont regroupés en 4 modules : droit, science politique, économie, histoire.

* **1 cours fondamental de tronc commun** affecté du coefficient 2

Nombre d'heures affectées : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Introduction aux sciences sociales

* **1 cours magistral annuel en langue vivante**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées : 24 heures

Nombre de séances : 24 séances d'une heure

Le cours magistral est obligatoire pour les étudiant.e.s de LV1 et de LV2 dans les 4 langues précitées

En fonction des effectifs en Allemand et en Italien le CM pourra être remplacé par 30 minutes de CDM en plus.

La validation du CM en langue est intégrée au contrôle continu en CDM.

* **2 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Les étudiant.e.s choisissent un cours d'ouverture par semestre.

Nombre d'heures affectées à chacun de ces cours : 22 heures

- Nombre d'heures affectées : 22 heures, soit 11 séances de 2 heures suivies d'une séance

d'examen de 2h

➤ **CONFÉRENCES DE MÉTHODE (CDM)**

* **4 CDM semestrielles à raison de 2 CDM par semestre** et affectées chacune du coefficient 2

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22h

Nombre de séances : 11 séances de 2h

- Droit constitutionnel
- Sociologie politique
- Histoire (1789-1940)
- Economie politique

Chaque CDM est intégrée à l'un des 4 modules correspondants : droit, science politique, histoire, économie.

* **1 CDM annuelle de Langue Vivante 1** affectée du coefficient 2

Langues enseignées : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien

Nombre d'heures : 33h

Nombre de séances : 22 séances de 1h30

Notation : contrôle continu

* **1 CDM annuelle de Langue Vivante 2** affectée du coefficient 2

Langues enseignées : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien

Nombre d'heures : 33h

Nombre de séances : 22 séances de 1h30

Notation : contrôle continu

Langues enseignées aux étudiant.e.s inscrit.e.s en DEMAC , DEMEOC ou DERUSCO

- DEMAC : LV2 Arabe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DEMEOC : LV2 Japonais ou Chinois

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre).

- DERUSCO : LV2 Russe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

* **1 CDM de projet professionnel de 1^{er} cycle (année 1)** – semestres 1 et 2 - affectée du coefficient 1

Nombre d'heures : 8 heures réparties en 4 séances de 2 heures en groupe

Notation :

- évaluation du dossier projet professionnel qui comporte une recherche documentaire, la synthèse d'interviews de professionnels sur un thème choisi par l'étudiant, et une synthèse de sa participation au forum Métiers Stages Emplois.
- prise en compte de l'assiduité.

➤ **FORMATION AUX TICE**

Nombre d'heures : 12 heures

3 modules : - Environnement numérique de travail
- Environnement documentaire
- Environnement informatique et bureautique

Notation : la note obtenue est affectée du coefficient 1.

➤ **SPORT**

Enseignement annuel de sport affecté du coefficient 1 (pour les dispenses : cf. annexe 1).

ARTICLE 11 : RÉPARTITION DES COEFFICIENTS

	Nombre de cours ou CDM	coefficient	Total coefficient
Cours fondamentaux de module	8	2	16
Cours fondamental de tronc	1	2	2
CDM	4	2	8
CDM et CM LV1	1	2	2
CDM et CM LV2	1	2	2
CO	2	2	4
CDM projet professionnel	1	1	1
Cours sport	1	1	1
TICE	1	1	1
Total coefficients			37

ARTICLE 12 : VALIDATION

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

1) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1^{er} groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1^{er} semestre ;
- 2^e groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2^e semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury..

2) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode ;
- la langue vivante 1
- la langue vivante 2
- le projet professionnel ;
- le sport.

Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

ARTICLE 13 : ADMISSION

1) Conditions d'admission

L'admission est prononcée sous réserve de deux conditions :

- la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient doit être égale ou supérieure à 10 sur 20

ET

- la moyenne des notes de chacun des 4 modules doit être égale ou supérieure à 8 sur 20.

Une deuxième session d'examen est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session. Les notes obtenues à la seconde session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

2) Modalités de la 2^{ème} session :

Deux hypothèses peuvent se présenter :

- a) en cas de moyenne générale supérieure à 10 avec une moyenne inférieure à 8 dans un ou plusieurs modules, l'étudiant.e présente les épreuves portant sur les cours - à l'intérieur de chaque module concerné - où il/elle a obtenu une note inférieure à 10 en 1^{ère} session.
- b) en cas de moyenne générale inférieure à 10, l'étudiant.e présente les épreuves portant sur tous les cours où il a obtenu une note inférieure à 10 en 1^{ère} session.

En cas d'échec à un module à la 2^{èm} session et dans l'hypothèse d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10, le jury peut décider de demander à l'étudiant.e, de réaliser un dossier sous l'autorité de l'enseignant.e titulaire du cours pour valider son année.

Ce dossier devra être remis au/à la dit.e enseignant.e au plus tard le 31 août de l'année universitaire en cours. La note obtenue à ce dossier ne se substitue pas à celle obtenue lors de l'examen. Elle permet, par délibération du jury, d'obtenir les crédits ECTS correspondant à ce module.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS
PREMIÈRE ANNÉE**

	CF/CDM	Coeff	ECTS/ discipline	NB H	Total ECTS/ Module
MODULE DROIT					
Introduction au droit	CF	2	4	36	11
Droit constitutionnel	CF	2	4	36	
Droit constitutionnel	CDM	2	3	22	
MODULE SCIENCE POLITIQUE					
Sociologie politique	CF	2	4	36	11
Vie politique française contemporaine	CF	2	4	36	
Sociologie politique	CDM	2	3	22	
MODULE ÉCONOMIE					
Économie politique générale	CF	2	4	36	11
Économie de l'entreprise	CF	2	4	36	
Économie politique	CDM	2	3	22	
MODULE HISTOIRE					
Histoire des totalitarismes au XXe siècle	CF	2	4	36	11
La République et la guerre : La France des années 1870 à 1940	CF	2	4	36	
Histoire (1789-1940)	CDM	2	3	22	
TRONC COMMUN					
Langue vivante 1	CDM et CF	2	2	33 et 24	4
Langue vivante 2 *	CDM et CF	2	2	33 et 24	
Cours d'ouverture du premier semestre	CO	2	3	22	6
Cours d'ouverture du deuxième semestre	CO	2	3	22	
Introduction aux sciences sociales	CF	2	4	36	4
Projet Professionnel de 1 ^{er} cycle –Année 1	CDM	1	-	8	-
Sport (obligatoire) **		1	1		1
Tice		1	1	22	1
Total		37	60		60

* Si la langue vivante 2 est l'arabe, le chinois ou le japonais le nombre d'heure diffère et il n'y a pas de CF

** Voir annexe 1 relative aux dispenses de sport

ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits)

TITRE III - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 2^E ANNÉE

ARTICLE 14 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les enseignements de deuxième année comprennent des cours et des conférences de méthode de tronc commun et un cours d'ouverture, au 1^{er} semestre, des cours et des conférences de méthode de pré-spécialisation et un cours d'ouverture, au 2^e semestre.

➤ **COURS ET CDM DU PREMIER SEMESTRE**

*** 4 cours fondamentaux**

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 36 heures

Nombre de séances : 12 séances de 3 heures

- Histoire de la France depuis 1940
- Philosophie et doctrines politiques
- Institutions politiques et administratives
- Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences

*** 1 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Nombre d'heures affectées à ce cours : 22 heures

*** 3 CDM**

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

- Histoire de la France depuis 1940
- Philosophie et doctrines politiques
- Méthodes des sciences sociales

➤ **COURS ET CDM DU DEUXIÈME SEMESTRE**

*** 5 cours fondamentaux**

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

- Droit administratif
- Géopolitique contemporaine
- Sociologie historique de l'Etat
- Histoire et théorie de la communication
- Théorie des organisations

*** 1 cours d'ouverture au choix sur une liste proposée chaque année**

Nombre d'heures affectées à ce cours : 22 heures

***3 CDM**

Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

CDM Economie internationale

➤ **ENSEIGNEMENTS ANNUELS**

*** 1 cours magistral annuel en langue vivante**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées : 24 heures

Nombre de séances : 24 séances d'une heure

Le cours magistral est obligatoire pour les étudiant.e.s de LV1 et de LV2 dans les 4 langues précitées

En fonction des effectifs en Allemand et en Italien le CM pourra être remplacé par 30 minutes de CDM en plus.

La validation du CM en langue est intégrée au contrôle continu en CDM.

*** 1 conférence de méthode de Langue Vivante 1**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 33 heures

Nombre de séances : 22 séances d'1 heure 30

Notation : Contrôle continu

*** 1 conférence de méthode de Langue Vivante 2**

Langues enseignées : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe confirmé

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 33 heures

Nombre de séances : 22 séances d'1 heure 30

Notation : contrôle continu

Langues enseignées aux étudiant.e.s inscrit.e.s en DEMAC ou DEMEOC

- DEMAC : LV2 Arabe

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DEMEOC : LV2 Japonais ou Chinois

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

- DERUSCO : LV2 Russe (à compter de la rentrée 2018-2019)

Nombre d'heures affectées à cette CDM : 88 heures (44 heures par semestre)

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures (22 séances par semestre)

*** SPORT**

Enseignement annuel de sport affecté du coefficient 1 (pour les dispenses : cf. annexe 1).

ARTICLE 15 : VALIDATION

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

a) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1^{er} groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1^{er} semestre ;
- 2^e groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2^e semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury.

b) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode ;
- la langue vivante 1 ;
- la langue vivante 2 ;
- le sport.

Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

ARTICLE 16 : ADMISSION

1) Conditions d'admission :

L'admission est prononcée sous réserve que la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une deuxième session d'examen est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session.

2) Modalités de la 2^{èm} session :

Lorsque les étudiant.e.s ont une moyenne générale inférieure à 10, ils repassent les épreuves concernant les cours où ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes obtenues à la seconde session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS
DEUXIEME ANNÉE**

	CF/CDM	Coeff.	ECTS/ discipline	NB H	Total ECTS
SEMESTRE 1					
Histoire de la France depuis 1940	CF	3	4	36	25
Philosophie et doctrines politiques	CF	3	4	36	
Institutions politiques et administratives	CF	3	4	36	
Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences	CF	3	4	36	
Histoire de la France depuis 1940	CDM	2	3	22	
Philosophie et doctrines politiques	CDM	2	3	22	
Méthodes des sciences sociales	CDM	2	3	22	
Droit administratif	CF	2	3	24	24
Géopolitique contemporaine	CF	2	3	24	
Histoire et théorie de la communication	CF	2	3	24	
Sociologie historique de l'Etat	CF	2	3	24	
Théorie des organisations	CF	2	3	24	
Economie internationale	CDM	2	3	22	
Grands enjeux territoriaux	CDM	2	3	22	
Information -Communication et sciences sociales	CDM	2	3	22	
ANNUEL					
Langue Vivante 1	CDM et CF	2	2	33 et 24	4
Langue Vivante 2 *	CDM et CF	2	2	33 et 24	
Cours d'ouverture du premier semestre	CO	2	3	22	6
Cours d'ouverture du deuxième semestre	CO	2	3	22	
Sport **(obligatoire)		1	1		1
Total		43	60	534	60

* Si la langue

vivante 2 est l'arabe, le chinois ou le japonais le nombre d'heure diffère et il n'y a pas de CF

** Voir annexe 1 relative aux dispenses de sport

ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits)

TITRE IV - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 3^E ANNÉE « ANNÉE DE MOBILITÉ » ET A LA VALIDATION DU 1^{ER} CYCLE

ARTICLE 17 : MODALITÉS

La 3^e année du diplôme de l'IEP de Lyon est dite de « mobilité ». Cette mobilité peut se dérouler selon les modalités suivantes :

- Option 1 : le séjour académique : 2 semestres d'études dans une université étrangère.
- Option 2 : le séjour mixte : au premier semestre (semestre 5) un semestre d'études dans une université étrangère ; au second semestre (semestre 6) une période de stage d'une durée de 4 mois minimum à 6 mois maximum en France ou dans un pays étranger.

Les étudiant.e.s doivent avoir choisi leur option de mobilité avant la fin du premier semestre de la deuxième année. Ce choix est validé par le/la Directeur.ice de la mobilité internationale et donne lieu à un contrat pédagogique signé par l'étudiant. Ce contrat précise les modalités de la mobilité choisie (séjour académique, séjour mixte) et les lieux où s'effectuera la mobilité (université, structure accueillant le (la) stagiaire).

Le respect de ce contrat conditionnera la validation de la 3^e année.

L'étudiant.e se verra désigner un responsable pédagogique qui assurera l'encadrement de la mobilité académique et sa validation et / ou un.e tuteur-enseignant.e qui assurera l'encadrement du stage et sa validation.

Cas particuliers :

- Un.e étudiant.e qui renoncerait (uniquement pour des raisons familiales ou médicales dûment attestées) aux modalités de sa mobilité, telles qu'elles ont été contractées avec le/la Directeur.ice de la mobilité internationale, pourra se voir proposer un nouveau contrat pédagogique personnalisé, à base de CO et/ou de dossier(s) ou toute autre modalité arrêtée par le directeur des études -mobilité internationale. Cette modalité dérogatoire n'est en aucun cas automatique ou de droit.
- Cette disposition concerne également tout.e étudiant.e déjà en stage à l'étranger qui serait dans l'obligation d'interrompre prématurément son stage, toujours pour des raisons dûment attestées.
- En cas de désaccord sur le contrat pédagogique proposé un recours gracieux peut être adressé au/à la Directeur.ice de l'IEP

ARTICLE 18 : VALIDATION DU STAGE DANS LE CADRE DU SEJOUR MIXTE

La validation de ce stage d'immersion organisé dans le cadre d'un séjour mixte, nécessite de satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives suivantes :

- 1) Durée du stage : entre 4 et 6 mois à temps plein pour un semestre (séjour mixte)
- 2) Préparation du stage : L'étudiant aura suivi au cours de sa 2^{ème} année un atelier stage spécifique organisé par le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* en vue de son départ en mobilité professionnelle.
Le stage fera l'objet d'une convention de stage avec l'établissement, laquelle devra être signée et remise à l'ensemble des parties avant le démarrage du stage.
- 3) Déroulement du stage : Le stagiaire est encadré par un maître de stage désigné par la structure d'accueil et un tuteur pédagogique IEP. Cf. Annexe stage
- 4) Rapport de l'expérience professionnelle : Ce rapport d'une trentaine de pages hors annexes, à remettre aux tuteurs avant le 30 septembre de l'année en cours, comporte deux parties :
 - un bilan des missions réalisées, et des connaissances et compétences acquises (10 pages environ) ;
 - le traitement d'une problématique opérationnelle liée aux missions confiées (20 pages environ), laquelle sera discutée avec les deux tuteurs et obligatoirement validée par le tuteur pédagogique.
- 5) Soutenance : Organisée par le tuteur pédagogique en relation avec le pôle *Formation continue & Insertion professionnelle*, cette soutenance aura lieu, en présence ou non du maître de stage, avant le 31 octobre de la même année.
En cas d'absence du maître de stage, le tuteur pédagogique aura organisé en amont un échange sur l'évaluation (collecte de la grille d'évaluation du stage et remarques éventuelles sur le rapport).
- 6) Evaluation : L'évaluation de cette mobilité professionnelle en 3^{ème} année comporte :
 - une note de stage attribuée par le maître stage (40%) : évaluation de la réalisation des missions, de l'acquisition de compétences et du savoir-être ;
 - une note de rapport de stage et de soutenance (60 %) attribuée par le jury de soutenance.

L'UE *Mobilité professionnelle*, évaluée sur la base des compétences acquises en entreprise, du rapport de l'expérience professionnelle et d'une présentation orale, est affectée de 30 crédits ECTS dans le cadre d'un séjour mixte.

Si cette UE n'est pas validée, le jury de 3^e année proposera à l'étudiant des modalités de rattrapage.

ARTICLE 19 : VALIDATION DU SÉJOUR ACADÉMIQUE

La validation du séjour académique à l'étranger nécessite de satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives suivantes :

- 1) Le respect du contrat pédagogique correspond à la validation de 30 ou 60 crédits (soit 4 cours semestriels ou annuels et 200 à 250 heures sur un semestre ou 400 à 500 heures sur l'année, ou encore la charge horaire normale d'un.e étudiant.e de l'université d'accueil)

garantis par les notes qui figurent sur le relevé officiel de notre partenaire. Les cours de langues, exception faite des langues rares déjà commencées à l'IEP, ne peuvent faire partie du contrat pédagogique. Lorsque l'étudiant.e a suivi des cours de langue, ils ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des notes obtenues à l'étranger.

- 2) La réalisation pour chaque étudiant.e d'un document de renseignements pratiques destiné à faciliter l'intégration des étudiant.e.s désireux.ses de partir l'année suivante.
- 3) Pour les étudiant.e.s en échange Erasmus (avec ou sans allocation de bourse) l'attestation de présence et le rapport Erasmus.
- 4) Un contact régulier durant l'année avec le/la directeur.rice de la mobilité internationale, les responsables d'aires culturelles et le service scolarité et mobilité internationale, par courrier électronique ;e) La note finale est la moyenne des notes données aux travaux effectués à l'étranger et validés dans le cadre du contrat pédagogique. Le séjour à l'étranger est validé si cette note, convertie dans le système français, est supérieure ou égale à 10.
- 5) La validation du séjour académique correspond à la validation de 30 crédits ECTS dans le cadre d'un séjour mixte ou de 60 ECTS dans le cadre d'une mobilité académique à l'année.

ARTICLE 20 : VALIDATION DE L'ANNEE DE MOBILITE

- 1) L'année de mobilité est validée si l'étudiant a obtenu 60 ECTS sans compensation entre les unités d'enseignements.
- 2) Rattrapage : Dans le cas où au plus 10 crédits ECTS pour un semestre ou 20 crédits ECTS pour deux semestres (correspondant au 1/3 du nombre total de 30 ou 60 crédits ECTS requis pour les échanges hors Erasmus) n'ont pas été acquis, un travail complémentaire sera exigé de l'étudiant. Celui-ci devra être réalisé avant ou durant la 4^e année. La forme, le volume et le sujet seront déterminés en accord avec le/la directeur.rice de la mobilité internationale en fonction du nombre d'ECTS ou de notes manquants. Ce ou ces travaux seront rédigés dans la langue d'enseignement de l'institution dans laquelle s'est effectuée la mobilité, sauf exception validée par le directeur des études-mobilité internationale.
- 3) Redoublement : Dans le cas où plus de 10 crédits ECTS pour un semestre ou de 20 ECTS pour deux semestres n'auraient pas été validés, le redoublement pourra être proposé par le jury de la 3^e année. L'étudiant.e devra satisfaire pendant son année de redoublement au respect d'un contrat pédagogique élaboré par la Direction des études fixant différentes formes d'exercices et / ou de cours (oraux, fiches de lecture, mémoires, suivis de cours à l'IEP) correspondant au nombre de crédits ECTS.
- 4) Non validation : Si le rattrapage n'est pas réalisé dans les délais requis ou ne donne pas satisfaction, l'année ou le semestre à l'étranger ne sera pas validé. La situation de l'étudiant.e sera alors tranchée par le jury de 3^e année.

ARTICLE 21 : VALIDATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN 1^{ER} CYCLE

À compter de la rentrée 2017, les étudiant.e.s entré.e.s en 1^{ère} année auront l'obligation d'effectuer une « expérience professionnelle de 1^{er} cycle » en lien avec leur projet professionnel, laquelle s'inscrit dans le dispositif plus global d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants de Sciences Po Lyon. (Cf Annexe 5).

Cette expérience professionnelle de 1^{er} cycle est donc organisée dans le cadre des CDM *Projet professionnel de 1^{er} cycle* (Années 1 et 2), qui doivent permettre un accompagnement structuré et personnalisé des étudiants dans la construction progressive de leur projet professionnel et en conséquence dans leur choix d'orientation pour le second cycle en articulant rencontre des professionnels (forum *Métiers Stages Emplois*, interviews...), cours de méthodologie et première période en structure d'accueil.

Chaque étudiant est ainsi encadré par l'enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1^{er} cycle*, également tuteur pédagogique durant la période en structure d'accueil, en relation avec le Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle*, dès son entrée à l'IEP, en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année, jusqu'à la fin de la 3^{ème} année.

Contenu et modalités d'évaluation :

La préparation et la réalisation de cette expérience professionnelle de 1^{er} cycle comporte :

1. Les séances de CDM *Projet professionnel de 1^{er} cycle* - Années 1 et 2.
2. La participation au Forum *Métiers Stages Emplois*
3. Une période en structure d'accueil qui prend la forme d'un stage court d'une durée minimum de 6 semaines à temps plein, à réaliser en fin de 1^{ère}, de 2^{ème} ou de 3^{ème} année en dehors de la période de cours. Il est également possible de réaliser deux stages d'une durée minimum cumulée de deux mois équivalent temps plein.
Elle pourra également prendre la forme sous réserve de l'accord du directeur.trice, après avis favorable du directeur.trice du Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle* en concertation avec la direction des études, d'un ou plusieurs emplois salariés durant l'année universitaire ou d'un ou plusieurs emplois saisonniers (cumul d'au moins 3 mois équivalent temps plein).

Pour valider cette expérience professionnelle de 1^{er} cycle au plus tard en fin de 3^{ème} année, l'étudiant doit :

1. Satisfaire aux exigences d'assiduité et aux modalités de validation des CDM de 1^{er} cycle (Années 1 et 2)
2. Participer au Forum *Métiers Stages Emplois* en 1^{ère} et 2^{ème} années.

Outre l'émargement organisé à cette occasion, l'étudiant réalisera une note de synthèse de sa participation à cette journée selon des modalités définies dans le cadre des CDM;

3. Réaliser une période en structure d'accueil et remettre un rapport de l'expérience professionnelle de 1^{er} cycle au plus tard avant fin août de la 3^{ème} année.

Cette première période en **structure d'accueil**, obligatoire pour la validation du 1^{er} cycle, fait l'objet d'une évaluation bien que celle - ci ne soit pas prise en compte dans le calcul de la moyenne des notes et ne donne pas lieu à la validation de crédits ECTS :

- évaluation de la réalisation des missions confiées et de l'acquisition des compétences dans la structure d'accueil par le tuteur;
- évaluation du rapport de l'expérience professionnelle par le tuteur-IEP, tuteur pédagogique, enseignant référent de la CDM *Projet professionnel de 1^{er} cycle*.

Ce rapport de 5 à 8 pages, à remettre avant fin septembre de l'année de réalisation de cette période en structure d'accueil et au plus tard avant fin août de la 3^{ème} année, doit permettre de faire un bilan descriptif et analytique de l'expérience professionnelle (missions réalisées, connaissances et compétences acquises, difficultés rencontrées, évolution du projet professionnel...), et d'identifier en conséquence les prochaines étapes dans la mise en œuvre du projet professionnel.

Les modalités d'encadrement décrites en annexe 5 et les critères d'évaluation de cette période en structure d'accueil mis au point par le Pôle *Formation continue & Insertion* professionnelle seront précisés dans le cadre de la CDM.

TITRE V - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 4^E ANNÉE

ARTICLE 22 : ORGANISATION GÉNÉRALE

Les enseignements de quatrième année comprennent des enseignements de tronc commun pour l'ensemble des étudiant.e.s, des enseignements de tronc commun de secteurs (CDM, CF, CS et séminaires) et des enseignements de parcours.

Le cursus est organisé autour de 4 secteurs (Affaires Internationales, Affaires Publiques, Actions, Changements, Territoires et Communication), et des enseignements de parcours.

Chaque secteur comprend plusieurs parcours.

Secteurs	Affaires Internationales (AI)	Affaires Publiques (AP)	Actions, Changements, Territoires (ACT)	Communication (COM)
Parcours	<ul style="list-style-type: none">● Firmes et mondialisation● Relations internationales contemporaines● Enjeux de la globalisation	<ul style="list-style-type: none">● Action et gestion publiques● Affaires juridiques● Économie et management des organisations et des ressources humaines● Enjeux de la globalisation	<ul style="list-style-type: none">● AlterEurope● AlterVilles● Conduite de projets et développement durable des territoires● Enjeux et politiques de santé	<ul style="list-style-type: none">● Communication, culture et institutions● Journalisme● Économie et management des organisations et des ressources humaines

ARTICLE 23 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La 4^e année se compose de deux semestres.

Tous les cours sont affectés d'un coefficient 2 à l'exception des cours projets et du travail de recherche (mémoire ou état d'avancement)

Les enseignements de 4^e année sont les suivants :

➤ ENSEIGNEMENTS DE TRONC COMMUN

* 4 cours de tronc commun

Nombre d'heures affectées à chaque cours : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

Coefficient par cours : 2

- Politiques économiques et mondialisation
- Dynamiques de l'ordre juridique international
- La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)
- Politiques publiques

* CDM annuelles de langues vivantes

Langue vivante 1 : anglais – allemand – espagnol – italien

CDM : 33 heures soit 22 séances de 1 heure 30

Langue vivante 2 : anglais – allemand – espagnol – italien – russe confirmé :

CDM : 33 heures soit 22 séances de 1 heure 30

- arabe :

CDM : 66 heures soit 22 séances de 3 heures

- chinois – japonais :

CDM : 88 heures soit 44 séances de 2 heures

* **Un séminaire thématique annuel d'initiation à la recherche**

Nombre d'heures affectées : 20 à 22 heures, soit 10 à 11 séances de 2 heures.

* **Un cours d'initiation à la gestion de projets**

Nombre d'heures affectées : 16 heures, soit 8 séances de 2 heures.

Pour le secteur ACT ce cours est remplacé par la CDM de secteur

* **1 cours spécialisé (CS)** au semestre 2 sur une liste proposée chaque année par l'IEP de Lyon ou dans le cadre de l'offre de cours partagée du CHELS

Nombre d'heures affectées : 22 heures, soit 11 séances de 2 heures et une séance d'examen de 2h.

* **Sport**

Enseignement facultatif.

* **Stages**

En 4^e année les étudiant.e.s ont la possibilité de faire un stage court (minimum 4 semaines et maximum 3 mois), après accord de la direction des études et du responsable des stages, selon les modalités indiquées à l'annexe 3 du présent règlement.

➤ **DES ENSEIGNEMENTS DE SECTEURS ET DE PARCOURS**

Chaque secteur offre des enseignements de tronc commun de secteurs et des enseignements de parcours, selon les modalités horaires suivantes :

- Nombre d'heures affectées à chaque cours fondamental et cours spécialisé : 24 heures

Nombre de séances : 12 séances de 2 heures

- Nombre d'heures affectées à chaque CDM : 22 heures

Nombre de séances : 11 séances de 2 heures

• **SECTEUR AFFAIRES INTERNATIONALES (AI)**

* **Tronc commun de secteur**

- CF Finances Internationales

- CF Protection internationale des droits de l'Homme

- CF Aires culturelles au choix (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Europe, Monde arabe)

* **Parcours « Enjeux de la globalisation »**

- CF Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation
- CF Développement et organisations internationales au XXe siècle
- CDM Acteurs de la globalisation
- CDM Sociologie politique de l'international

*** Parcours « Firms et mondialisation »**

- CF Firms multinationales et attractivité des territoires
- CF Relations monétaires internationales
- CDM Droit du commerce international
- CDM Gestion internationale de l'entreprise

*** Parcours « Relations Internationales Contemporaines »**

- CF Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme
- CF Souveraineté et mondialisation
- CDM Sociologie politique de l'international
- CDM Violence internationale et gestion des conflits

• SECTEUR AFFAIRES PUBLIQUES (AP)

*** Tronc commun de secteur**

- CF Droit de l'Union européenne
- CF Politiques publiques comparées
- CF Économie publique

*** Parcours « Action et gestion publiques »**

- CF Management de l'organisation publique
- CF Sociologie de l'action collective
- CDM Action publique et territoires
- CDM Finances publiques

*** Parcours « Affaires juridiques »**

- CF Concepts juridiques fondamentaux
- CF Droit des obligations
- CDM La protection européenne des droits fondamentaux
- CDM Droit public économique et pratique de l'interventionnisme économique (Europe, État et Collectivités)

*** Parcours « Économie et management des organisations et des ressources humaines »**

- CF Organisation, travail et emploi
- CF Management de l'emploi et des ressources humaines
- CDM Politiques publiques de l'emploi
- CDM Outils de gestion

*** Parcours « Enjeux de la globalisation »**

- CF Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation
- CF Développement et organisations internationales au XXe siècle

- CDM Acteurs de la globalisation
- CDM Sociologie politique de l'international

- **SECTEUR ACTIONS, CHANGEMENTS ET TERRITOIRES (ACT)**

- * **Tronc commun de secteur**

- CDM Enjeux et échelles de l'action publique
 - CF 2 à choisir parmi 4
 - Institutions et politiques européennes
 - Gouvernances et politiques des territoires
 - Politiques sociales comparées
 - Economie géographique

- * **Parcours AlterEurope**

- CF Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins
 - CF Géopolitique des voisinages de l'UE
 - CF Droit du Conseil de l'Europe
 - CF Grandes politiques externes de l'UE
 - CF Les relations UE-Asie

- * **Parcours AlterVilles**

- CF Sociologie et anthropologie urbaine
 - CF Histoire des villes et de l'environnement
 - CF Science politique et politiques publiques de l'urbain
 - CF Droit du gouvernement et des politiques urbaines
 - CDM Conduite de projet en milieu à faible capital urbain

- * **Parcours Conduite de projets et développement durable des territoires**

- CF Politiques du développement durable
 - CF Evaluation des politiques publiques
 - CF Communication institutionnelle
 - CDM Gestion de projet
 - CDM Méthodes d'analyse urbaine quantitative

- * **Parcours Enjeux et politiques de santé**

- CF Sociologie de la médecine
 - CF Droit et politiques de santé
 - CF Organisations internationales et gestion des crises sanitaires
 - CF Histoire de la lutte contre les épidémies
 - CDM Étude de cas

- **SECTEUR COMMUNICATION (COM)**

- * **Tronc commun de secteur**

- CF Économie de la connaissance
 - CF Enjeux du numérique
 - CF Communication des organisations
 - CDM Droit de la communication et des médias

- * **Parcours « Journalisme »**

- CF Sociologie du journalisme
 - CDM Événement
 - CDM Analyse du discours
 - CDM Actualité des médias

- * **Parcours « Communication, culture et institutions »**

- CF Sociologie de la culture
 - CF Les enjeux de la mondialisation et de la culture
 - CDM Politiques culturelles
 - CDM Culture et coopération décentralisée

- * **Parcours « Économie et management des organisations et des ressources humaines »**

- CF Organisation, travail et emploi
 - CF Management de l'emploi et des ressources humaines
 - CDM Politiques publiques de l'emploi
 - CDM Outils de gestion

ARTICLE 24 : VALIDATION

L'année est sanctionnée par une admission fondée sur les éléments suivants :

a) Une session d'examen comprenant deux groupes d'épreuves :

- 1^{er} groupe d'épreuves au premier semestre portant sur les cours fondamentaux du 1^{er} semestre ;
- 2^e groupe d'épreuves au deuxième semestre portant sur les cours fondamentaux du 2^e semestre.

Les épreuves sont, soit des écrits d'une durée de 2 à 4 heures, soit des oraux.

La nature (écrit ou oral) et la durée de l'épreuve sont précisées dans l'annexe 9.

Les notes obtenues lors de ces 2 groupes d'épreuves sont accessibles sur le bureau virtuel de chaque étudiant à titre indicatif et sous réserve d'harmonisation et de validation par le jury..

b) Un contrôle continu portant sur :

- les conférences de méthode
- la langue vivante 1 (CDM)
- la langue vivante 2 (CDM)
- le séminaire de recherche

- le sport étant facultatif seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus en tenant compte des coefficients
Le contrôle continu de chaque conférence de méthode donne lieu au minimum à 2 notes.

c) Un mémoire ou état d'avancement (EA)

Le mémoire de recherche, de l'ordre de 80 pages de texte hors annexe et bibliographie, donne lieu à une soutenance orale, avec un jury composé de deux enseignants-chercheurs, dont le/la directeur.rice de mémoire et responsable de séminaire.

L'état d'avancement, de l'ordre d'une vingtaine de pages, sera noté par le/la responsable de séminaire sur la base du seul document écrit rendu.

La note de 0 obtenue au mémoire ou à l'état d'avancement est éliminatoire, l'année ne peut être validée.

Le dépôt numérique du mémoire dans les 15 jours suivant la soutenance est obligatoire. Le non respect de cette formalité entraîne la défaillance au mémoire.

d) Cours Initiation à la gestion de projets

Les étudiant.e.s seront évalué.e.s par groupe. Ils remettront un rapport écrit de 10 à 15 pages et effectueront une soutenance de 15 minutes devant les autres étudiant.e.s du groupe et l'enseignant. La note finale correspondra à la moyenne des notes obtenues pour le dossier écrit et pour la soutenance

ARTICLE 25 : ADMISSION

a) Conditions d'admission

L'admission est prononcée sous réserve que la moyenne générale de toutes les notes affectées de leur coefficient soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une 2^{ème} session est organisée pour les étudiant.e.s non admis.e.s à la première session.

b) Modalités de la 2^{ème} session

Lorsque les étudiant(e)s ont une moyenne générale inférieure à 10, ils repassent les épreuves concernant les cours où ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes obtenues à la 2^{ème} session se substituent dans le calcul de la moyenne à celles obtenues à la première session.

Chaque année, le Grand Oral est organisé à la fin de la 4^e année. La note obtenue par les étudiant.e.s est conservée et prise en compte pour la validation du module de tronc commun de la 5^e année.

TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Affaires Internationales (AI)

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS		
UE Tronc commun pluridisciplinaire						12	96
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	

UE Tronc commun de secteur					9	72
Finances internationales	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Protection internationale des droits de l'Homme	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Aires culturelles (au choix)	CF TC secteur	2	3	2	3	24
UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)					12	92
PARCOURS ENJEUX DE LA GLOBALISATION						
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF Parcours	2	3	2	3	24
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Acteurs de la globalisation	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS FIRMES ET MONDIALISATION						
Firmes multinationales et attractivité des territoires	CF Parcours	2	3	2	3	24
Relations monétaires internationales	CF Parcours	2	3	2	3	24
Gestion internationale de l'entreprise	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Droit du commerce international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES						
Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme	CF Parcours	2	3	2	3	24
Souveraineté et mondialisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Violence internationale et gestion des conflits	CDM Parcours	2	3	2	3	22
UE Outils					14	104
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	7	3	7	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	22
UE Recherche					13	20
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	11			
				4	11	
Sport (Facultatif)**						
Total Parcours		42	60	38	60	374

* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) * Parcours « Firmes et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

** seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Affaires Publiques (AP)

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS	
UE Tronc commun pluridisciplinaire					12	96
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24

La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24
UE Tronc commun de secteur					9	72
Droit de l'Union européenne	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Politiques publiques comparées	CF TC secteur	2	3	2	3	24
Économie publique	CF TC secteur	2	3	2	3	24
UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)					12	92
PARCOURS ACTION ET GESTION PUBLIQUES						
Management de l'organisation publique	CF Parcours	2	3	2	3	24
Sociologie de l'action collective	CF Parcours	2	3	2	3	24
Action publique et territoires	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Finances publiques	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS AFFAIRES JURIDIQUES						
Concepts juridiques fondamentaux	CF Parcours	2	3	2	3	24
Droit des obligations	CF Parcours	2	3	2	3	24
La protection européenne des droits fondamentaux	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Droit public économique	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS ÉCONOMIE ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES						
Organisation, Travail, Emploi	CF Parcours	2	3	2	3	24
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF Parcours	2	3	2	3	24
Politiques publiques de l'emploi	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Outils de gestion	CDM Parcours	2	3	2	3	22
PARCOURS ENJEUX DE LA GLOBALISATION						
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF Parcours	2	3	2	3	24
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF Parcours	2	3	2	3	24
Acteurs de la globalisation	CDM Parcours	2	3	2	3	22
Sociologie politique de l'international	CDM Parcours	2	3	2	3	22
UE Outils					14	104
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	7	3	7	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	22
UE Recherche					13	20
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	11	4	11	
Sport (Facultatif)**						
Total Parcours		42	60	38	60	374

* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) * Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

** seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

**TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Actions, changements et territoires
(ACT)**

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS	(hors recherche et projets)	
UE Tronc commun pluridisciplinaire						12	96
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	
UE Tronc commun de secteur						13	68
Enseignements projets : Enjeux et échelles de l'action publique	CDM / projet	4	7	4	7	20	
<i>2 cours à choisir parmi :</i>							
Institutions et politiques européennes	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Politiques sociales comparées	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Gouvernances et politiques des territoires	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Economie géographique	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)						15	Entre 108 et 120
PARCOURS ALTEREUROPE							
Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Géopolitique des voisinages de l'UE	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Droit du Conseil de l'Europe	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Grandes politiques externes de l'UE	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Les relations UE Asie	CF Parcours	2	3	2	3	21	
PARCOURS ALTEVILLE							
Sociologie et anthropologie urbaine	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Histoire des villes et de l'environnement	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Science politique et politiques publiques de l'urbain	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Droit du gouvernement et des politiques urbaines	CF Parcours	2	3	2	3	21	
Conduite de projet en milieu à faible capital urbain	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
PARCOURS CONDUITE DE PROJETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES							
Politiques du développement durable	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Évaluation des politiques publiques	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Communication institutionnelle	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Méthodes d'analyse territoriale	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
Gestion de projet	CDM Parcours	2	3	2	3	24	
PARCOURS Enjeux et politique de santé							
Sociologie de la médecine	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Droit et politiques de santé	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Organisations internationales et gestion des crises sanitaires	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Histoire de la lutte contre les épidémies	CF Parcours	2	3	2	3	18	
Étude de cas	CDM Parcours	2	3	2	3	18	
UE Outils						7	90
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33	
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33	

Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	3	2	3	24
UE Recherche					13	20
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou		8	11			
Etat d'avancement				4	11	
Sport (Facultatif)**						
Total Parcours		42	60	38	60	413 /410/ ou 422h

* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) * Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

** seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS - Secteur Communication (COM)

INTITULÉS	CF/CDM	Avec mémoire		Avec EA		Heures (hors recherche et projets)	
		coeff	ECTS *	coeff	ECTS		
UE Tronc commun pluridisciplinaire						12	96
Politiques économiques et mondialisation	CF TC	2	3	2	3	24	
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF TC	2	3	2	3	24	
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF TC	2	3	2	3	24	
Politiques publiques	CF TC	2	3	2	3	24	
UE Tronc commun de secteur						12	96
Économie de la connaissance	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Communication publique	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Communication des organisations	CF TC secteur	2	3	2	3	24	
Droit de la communication et des médias	CDM TC secteur	2	3	2	3	24	
UE Tronc commun de parcours (un parcours à choisir)						12	92 à 94
PARCOURS JOURNALISME							
Sociologie du journalisme	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Événement	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Analyse du discours	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Actualité des médias	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
PARCOURS COMMUNICATION, CULTURE ET INSTITUTIONS							
Sociologie de la culture	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Les enjeux de la mondialisation et de la culture	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Politiques culturelles	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
Culture et coopération décentralisée	CDM Parcours	2	3	2	3	22	
PARCOURS ÉCONOMIE ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES							
Organisation, Travail, Emploi	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF Parcours	2	3	2	3	24	
Politiques publiques de l'emploi	CDM Parcours	2	3	2	3	22	

Outils de gestion	CDM Parcours	2	3	2	3	22
UE Outils					12	104
Langue vivante 1	CDM	2	2	2	2	33
Langue vivante 2	CDM	2	2	2	2	33
Enseignements projets	Projets	3	6	3	6	16
Cours spécialisé au choix (liste annuelle) SEM 2	CS	2	2	2	2	22
UE Recherche					12	20
Séminaire de recherche	Séminaire	2	2	2	2	20
Mémoire ou Etat d'avancement		8	10			
				4	10	
Sport (Facultatif)**						
Total Parcours		44	60	38	60	398 / 400 (journalisme)

* ECTS : European Credit Transfert System (Système Européen de Transfert de crédits) * Parcours « Firms et mondialisation » : CO fléché « Économie du développement ».

** seuls les points au-dessus de la moyenne comptent

TITRE VI - DISPOSITIONS RELATIVES À LA 5^E ANNÉE ET A L'OBTENTION DU DIPLÔME

ARTICLE 26 : MODALITÉS GÉNÉRALES

La validation de la 5^e année permet la délivrance du diplôme de l'IEP de Lyon.

Cette 5^e année se compose d'un module de tronc commun et d'un module de spécialisation composé d'enseignements validés dans le cadre :

- d'une spécialité de 5^e année de l'IEP de Lyon
- d'une deuxième année de Master géré ou co-géré par l'IEP de Lyon d'un parcours, d'une spécialité de 5^e année ou d'une deuxième année de Master d'un autre IEP (à l'exception de Paris) dans le cadre de la convention de mutualisation,
- d'une deuxième année de Master ou d'un MSc dans une université ou école du site de l'UDL, ou dans une université ou école française ou étrangère avec laquelle l'IEP aura signé une convention,
- - d'une deuxième année de Master ou d'un MSc dans une université ou école française ou étrangère pour laquelle l'étudiant.e aura obtenu un accord préalable de la Direction des études. Dans ce dernier cas, la formation visée devra se différencier significativement de celles proposées par l'IEP de Lyon ou son réseau de partenaires.

ARTICLE 27 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DU MODULE DE TRONC COMMUN

Les enseignements du tronc commun de 5^e année comprennent :

*** CF de tronc commun**

Conservatisme, inégalités sociales et réformes économiques dans les démocraties occidentales (années 1970-début 21^{ème} siècle)

Cours fondamental affecté du coefficient 3

Nombre d'heures : 36 h

Ce cours sera dispensé en présentiel et en ligne via la plateforme e-learning

*** 1 CF de secteur**

- Affaires internationales : CF Théories et pratiques des relations internationales

- Affaires publiques : CF Politiques sociales

- Communication : CF Approche contemporaine de l'information et de la communication

- Action, changements et territoires : CF Local and Territorial Development

Cours fondamental affecté du coefficient 2.

Nombre d'heures : 24 h

*** Langue vivante**

1 LV affectée du coefficient 2

*** Grand oral**

Affecté du coefficient 2

*** Enseignements « Insertion professionnelle »**

Affectés du coefficient 1

* Le **Sport** étant facultatif seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total des points obtenus en tenant compte des coefficients

ARTICLE 28 : VALIDATION DU MODULE DE TRONC COMMUN

La validation du module du tronc commun est fondée sur les éléments suivants :

a) une session d'examen comprenant des épreuves écrites portant sur les cours fondamentaux

b) une épreuve de Grand Oral (épreuve passée à la fin de la 4^e année)

c) La note de langue est obtenue soit :

- l'intégration d'une note de cours de langue suivie dans son master

- l'intégration d'une note de cours en langue suivie dans sa spécialité ou dans sa 2^e année de master la réalisation d'une note de synthèse donnant lieu à soutenance orale pour valider la langue vivante. La note de synthèse devra comporter 40 000 signes, espaces et notes compris, ainsi qu'une bibliographie. Elle sera rédigée dans l'une des quatre langues vivantes 1 enseignées à l'IEP (anglais, allemand, espagnol, italien)

La direction des études et le.a responsable des langues valident l'option proposée par l'étudiant.e.

d) Un contrôle de connaissance sous forme de QCM pour l'enseignement d'insertion professionnelle

ARTICLE 29 : ADMISSION

L'admission sera prononcée dès lors que l'étudiant.e obtiendra :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 selon les modalités suivantes :

a) le module de tronc commun compte pour un coefficient 10 de la moyenne générale ;

b) le module de spécialisation compte pour un coefficient 30 de la moyenne générale

ET

- une moyenne égale ou supérieure à 10 pour le module de spécialisation.

ARTICLE 30 : DEUXIEME SESSION

La 2^{ème} session ne peut concerner que le module de tronc commun dès lors que la moyenne générale est inférieure à 10.

ARTICLE 31 : JURY DE 5^e ANNÉE

La validation de la 5^e année est prononcée à l'issue d'une délibération du jury présidé par le/la Directeur.rice de l'IEP.

ARTICLE 32 : DIPLÔME

La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'une délibération du jury présidé par le/la Directeur.rice de l'IEP. Le diplôme est affecté d'une mention attribuée selon les règles suivantes :

De 12 à 13.99 de moyenne en 2^{ème} cycle : Assez Bien

De 14 à 15.99 de moyenne en 2^{ème} cycle : Bien

A partir de 16 de moyenne en 2^{ème} cycle : Très Bien

Les mentions sont attribuées sur la base d'une moyenne calculée à partir des moyennes générales de la 4^e année et de la 5^e année.

TABLEAU DES COEFFICIENTS ET DES CRÉDITS ECTS

TABLEAU DES COEFFICIENTS, DES MODULES ET DES CRÉDITS ECTS		
CINQUIEME ANNÉE		
5 ^e année		
Module de tronc commun		
	Coef.	ECTS
Cours fondamental (36h)	3	5
Cours de secteur (24h)	2	3
Langue vivante	2	3
Grand Oral	2	3
Enseignements « insertion professionnelle »	1	1
Sport		
Sous Total	10	15
Module de spécialisation		
UE Enseignements de spécialité	15	25
UE Expérience professionnelle	15	20
Sous Total	30	45
TOTAL	40	60

CHAPITRE 2- RÈGLEMENT DES SPÉCIALITÉS DE 5E ANNÉE

La cinquième année se compose d'un module de tronc commun et d'un module de spécialisation composé d'enseignements validés dans le cadre d'une deuxième année de Master ou d'une spécialité d'IEP. Ce Master ou cette spécialité pourront être suivis à l'IEP de Lyon, dans un autre IEP dans le cadre de la convention de mutualisation ou dans une université française ou étrangère avec laquelle l'IEP aura signé une convention.

Le présent règlement concerne les spécialités de 5^e année de l'IEP de Lyon :

- Affaires Européennes : Entreprises et Institutions (**A2EI**)
- Carrières publiques (**CAPU**)
- Communication, culture et institutions (**COMCI**)
- Conduite de Projets et Développement Durable des Territoires (**COPTER**)
- Coopération et Développement au Maghreb et au Moyen-Orient (**CODEMMO**)
- Gestion de Projets, Coopération et Développement en Amérique Latine (**GEPROCODAL**)
- Globalisation et Gouvernance (**2G**)
- Journalisme, Médias et Territoires
- Management des services publics et des partenariats public/privé (**MSP3P**)
- Stratégies des échanges culturels internationaux (**SECI**)

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SPECIALITES DE 5^E ANNEE

ARTICLE 1 : MODALITES PEDAGOGIQUES DES SPECIALITES DE 5^E ANNEE DE L'IEP DE LYON

- 1) Les spécialités s'articulent autour d'un semestre d'enseignement et d'un temps de stage obligatoire d'une durée fixée dans l'article 2.
- 2) Les étudiant.e.s de la spécialité Carrières Publiques et ceux qui se destinent à une voie recherche ne sont pas concernés par l'alinéa précédent.
- 3) Les enseignements s'organisent en modules. Chaque module, pour être validé, doit contenir au moins deux notes.

ARTICLE 2 : UE *Expérience professionnelle*

- 1) L'expérience professionnelle a une durée obligatoire minimum de 4 à 6 mois équivalent temps plein selon les spécialités.
- 2) Le choix du stage organisé en fin de parcours ou de l'alternance si l'organisation de la spécialité le permet (stage alterné ou contrat de professionnalisation) se fait en accord entre

l'étudiant.e et le/la responsable de la spécialité dans le respect du cahier des charges ou livret de stage communiqué dès la rentrée.

3) Le ou les stage(s) organisé(s) en alternance et/ou en fin de parcours ne peuvent excéder six mois équivalent temps plein par année d'enseignement.

4) Cette expérience professionnelle peut prendre la forme d'un projet répondant à une problématique posée dans leur entreprise pour les apprenants en formation continue.

5) La soutenance du rapport de stage et/ou du mémoire, dont le cahier des charges spécifique est défini dans chaque spécialité, doit être organisée avant le 15 décembre de l'année civile au cours de laquelle se déroule le stage, ou avant le terme de leur contrat pour les apprenants en contrat de professionnalisation et les apprenants en formation continue (contrat de formation professionnelle) Il doit être expertisé par au moins deux personnes dont au moins un enseignant-chercheur.

ARTICLE 3 : RECHERCHE ET POURSUITE EN DOCTORAT

1) Le mémoire de recherche doit être soutenu devant un jury d'au moins trois enseignants chercheurs.

2) Tout candidat à une école doctorale, après validation de la formation et en accord avec le calendrier de l'école concernée, devra avoir soutenu un mémoire de recherche et suivi un séminaire de recherche durant l'année de spécialité.

ARTICLE 4 : ASSIDUITE, PLAGIAT

1) La présence aux enseignements des spécialités est obligatoire. Les sanctions, en cas d'absences injustifiées, sont précisées dans l'article 5 du chapitre 1.

L'assiduité aux enseignements délivrés sous forme de conférences de méthodes et séminaires est obligatoire ; toute absence devra être dûment justifiée. Un courriel est envoyé par le service de scolarité à l'étudiant.e dès sa deuxième absence sans justification, pour le rappeler au respect de ses obligations. Une absence supplémentaire sans justification entraîne une convocation par la direction des études, pour l'informer des sanctions :

- la diminution de 2 points de sa moyenne dans la matière concernée du fait de cette 3e absence injustifiée ;
- l'interdiction de se présenter aux examens de la première session en cas de 4e absence injustifiée pour ce même enseignement ;
- l'exclusion définitive de l'IEP dès la 5e absence injustifiée pour ce même enseignement.

La présence aux enseignements des masters et spécialités est obligatoire. Les sanctions en cas d'absences injustifiées sont les mêmes que précédemment énoncées, à la différence que leur comptabilisation vaut pour l'ensemble des enseignements.

L'enseignant.e peut par ailleurs refuser l'accès à son cours en cas de retard. S'il s'agit d'un enseignement obligatoire, cette éviction équivaudra à une absence injustifiée.

2) En ce qui concerne le plagiat, les modalités prévues à l'article 10 du chapitre 1 sont étendues à tout enseignement de la spécialité et au mémoire de stage et de recherche.

TITRE II – CONTENU PEDAGOGIQUE DES SPECIALITES DE 5^E ANNEE

CHAPITRE 3– DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT D'AIRES CULTURELLES

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT D'AIRES CULTURELLES

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

L'IEP de Lyon délivre des diplômes d'établissement portant sur des aires culturelles. Ces diplômes sont constitués de 4 semestres.

Il existe 7 diplômes :

- Diplôme d'Établissement sur le Monde Arabe Contemporain (DEMAC)
- Diplôme d'Établissement sur le Monde extrême-oriental contemporain (DEMEOC)
- Diplôme d'Établissement sur l'Amérique latine et les Caraïbes (DEALC)
- Diplôme d'Établissement d'Études européennes (DEEE)
- Diplôme d'Établissement sur les États-Unis (DELUSA)
- Diplôme d'Établissement sur l'Afrique subsaharienne contemporaine (DEASC)
- Diplôme d'Établissement sur la Russie contemporaine (DERUSCO)

ARTICLE 2 : ADMISSION

1) Les diplômes d'établissement d'aires culturelles sont adressés en priorité aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le diplôme de l'IEP de Lyon pour lesquels les emplois du temps sont rendus compatibles.

Ces derniers choisissent de les intégrer lors de leur admission en 1^{ère} année ou en 2^e année. Dans ce cas, ils doivent valider les 4 semestres en une année universitaire.

2) Les diplômes d'établissement d'aires culturelles sont ouverts aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent les valider en une ou deux années.

ARTICLE 3 : VALIDATION

Le diplôme d'établissement d'aires culturelles est délivré aux étudiant.e.s qui ont suivi l'ensemble des enseignements qui le composent et qui obtiennent au moins une moyenne générale de 10/20. L'évaluation est réalisée comme suit :

- les CDM de langue : un contrôle continu et une série de partiels
- les CF : un examen final
- les CDM : des exposés et/ou des dossiers en contrôle continu
- les CO : un examen final

ARTICLE 4 : DISPENSE D'ASSIDUITE DES ETUDIANT.E.S NON IEP INSCRIT.E.S DANS LES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

L'assiduité aux enseignements des étudiant.e.s externes à l'IEP et inscrit.e.s dans les diplômes d'établissement est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée auprès du Service de la Scolarité du 1^{er} cycle.

Les étudiant.e.s peuvent être dispensés d'assiduité aux enseignements des DE pour lesquels la présence est obligatoire pour l'année universitaire en cours. La dispense d'assiduité est accordée par le/la directeur.ice des Etudes, sur la base d'un dossier à remettre au plus tard deux semaines après le début des enseignements obligatoires de chaque semestre, et comprenant les pièces justificatives de la demande (justifications médicales, sportives, attestation émise par l'établissement d'origine d'une incompatibilité d'emploi temps ou, pour les étudiant.e.s salarié.e.s, contrat de travail mentionnant les horaires professionnels). L'activité salariée ouvrant droit à la dispense d'assiduité doit atteindre au moins 15 heures par semaine ou 60 heures par mois.

Validation des CDM : les étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité sont soumis dans chaque CDM au contrôle des connaissances, sous la forme d'un examen écrit ou oral, au choix de l'enseignant.

Validation des CF/CO : les étudiant.e.s dispensé.e.s d'assiduité sont soumis aux mêmes modalités de validation que les étudiant.e.s relevant du régime de droit commun des études. Le calendrier des examens leur est transmis.

TITRE II - DEMAC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN

Les enseignements du DEMAC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

*** 1 CDM langue vivante Arabe niveau 1 : 88 heures**

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

*** 2 Cours fondamentaux**

- CF Histoire du monde arabe contemporain : **22 heures**
- CF Géographie du monde arabe : **22heures**

➤ DEUXIÈME ANNÉE

* 1 CDM langue vivante Arabe niveau 2 : 88 heures

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

* 2 Cours fondamentaux

- CF Systèmes politiques du monde arabe : **22 heures**
- CF Crises et conflits dans le monde arabe contemporain : origines et conséquences : **22 heures**

* 2 CDM

- CDM Socio-anthropologie du monde arabe : **22 heures**
- CDM Culture et société: **22 heures**

➤ LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES

* 2 CO à valider

- CO professeur invité : **20 heures**
- CO Religions, pouvoir et politique dans le monde arabe : **22 heures**

NIVEAU DE LANGUE

Les enseignements de langue vivante Arabe peuvent être complétés, si la demande le justifie, par un niveau 3.

TITRE III - DEMEOC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LE MONDE EXTRÊME-ORIENTAL CONTEMPORAIN

Les enseignements du DEMEOC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ PREMIÈRE ANNÉE

* 1 CDM de langue Chinois ou japonais niveau 1 : 88 heures

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

* 2 Cours fondamentaux

- CF Introduction à l'histoire de la Chine et du Japon: **22 heures**
- CF Politiques et institutions en Asie orientale: **22 heures**

* 1 CDM

- CDM Société du monde asiatique : **22 heures**

➤ DEUXIÈME ANNÉE

* 1 CDM de langue Chinois ou japonais niveau 1 : 88 heures

Nombre de séances : 44 séances de 2 heures

* 2 Cours fondamentaux

- CF Économie japonaise et intégration régionale en Asie : **22 heures**

- CF Développement économique et géostratégie chinoise : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

*** 2 CO à valider et à choisir :**

- **1 CO** Invention de l'Extrême-Orient, géohistoire d'un espace : **22 heures**
- **1 CO** Introduction à l'histoire contemporaine de l'Asie du Sud : **22 heures**
- **1 CO** La Birmanie face a un choix historique : conditions et enjeux : **22 heures**
- **1 CO** L'histoire du Vietnam **22 heures**
- **1 CO** professeur invité : **20 heures**

<p style="text-align: center;">TITRE IV - DEALC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES</p>
--

Les enseignements du DEALC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

*** CDM de langue Langues**

- Espagnol LV 1 annuelle : **33 heures**
- Initiation au Portugais annuelle : **33 heures**

*** 1 Cours fondamental**

- CF Des Amériques indiennes aux Amériques latines : **22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

*** CDM de langue Langues**

- Espagnol LV 1 annuelle : **33 heures**
- Portugais annuelle : **33 heures**

*** 1 Cours fondamental**

- CF Les Amériques latines des indépendances à nos jours : **22 heures**

*** 1 CDM** Société civile et nouvelles formes d'action collective en Amérique latine : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

▶ **4 CO à valider :**

- Anthropologie des cultures latino-américaines : **22 heures**
- Les USA face à l'Amérique latine : **22 heures**
- Géographie de l'Amérique latine : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures**

TITRE V - DEEE : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES EUROPÉENNES

Les enseignements du DEEE se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

* Module de langues étrangères

- **1 CDM de langue en LV1 en lien avec les langues dispensées au sein du diplôme de Sciences Po Lyon**

> LV1 anglais ou allemand : **44 heures**

> LV I espagnol ou italien : **33 heures**

* Module économie et société

- **2 Cours fondamentaux**

> CF Territoires et sociétés en Europe : géopolitique de l'Europe : **22 heures**

> CF La politique commerciale : une perspective européenne et comparative : **22 heures**

- **1 CDM Institutions internationales et européennes : 22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

* Module de langues étrangères

- **1 CDM de langue en LV1 en lien avec les langues dispensées au sein du diplôme de Sciences Po Lyon**

> LV1 anglais ou allemand : **44 heures**

> LV I espagnol ou italien : **33 heures**

* Module économie et société

- **1 Cours fondamental**

> **1 CF** Introduction au droit de l'Union européenne : **22 heures**

- **1 CDM**

> **CDM** Vie politique européenne : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

* **2 CO en langue étrangère:**

- A cultural history of Britain (1900-2012) (en anglais) : **22 heures**
- The British contribution to the defense of Europe (en anglais) : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

* **2 CO en français à choisir :**

- Sociale démocratie en Europe au XXème siècle : **22 heures**
- La nouvelle Russie : **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

TITRE VI - DELUSA : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LES ETATS-UNIS

Les enseignements du DELUSA se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

* **2 Cours fondamentaux**

- CF Initiation à la *common law* et au droit constitutionnel américain : **22 heures**
- CF La construction de l'État Providence aux États-Unis et ses mutations : du New Deal à la réforme de la santé de 2010 : **22 heures**

* **1 CDM** Le processus législatif américain : études de cas : **22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

* **2 Cours fondamentaux**

- CF Les fondamentaux de l'économie américaine depuis 1945 : **22 heures**
- CF la cour suprême : **22 heures**

* **1 CDM** American conservatism in theory and practice : **22 heures**

➤ **LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES**

3 CO à valider et à choisir parmi :

- La politique étrangère des Etats Unis depuis 1945 : de la guerre froide à la guerre contre le terrorisme : **22 heures**
- La présidence des Etats Unis : **22 heures**
- The special relationship : **22 heures**
- Race and ethnicity in the US : **22 heures**
- The United States : American federalism view from the States **22 heures**
- 1 cours proposé par un professeur invité : **20 heures** (selon l'offre annuelle)

NIVEAU DE LANGUE

Une grande majorité des cours étant en anglais, les lectures, examens et autres évaluations seront en anglais, langue qui devra donc être maîtrisée à un haut niveau de compétence (équivalent de 90 ou 580 au TOEFL).

TITRE VII - DEASC : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE CONTEMPORAINE

Les enseignements du DEASC se déroulent sur le campus de Lyon et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

* **2 Cours fondamentaux**

- CF Géographie de l'Afrique subsaharienne: **22 heures**
- CF Histoire politique de l'Afrique et des Africains du début du XIXe au lendemain des indépendances : **22 heures**

* **1 CDM** Place et rôle des femmes dans les sociétés africaines contemporaines : **22 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

* **2 Cours fondamentaux**

- CF Etat, société en Afrique du Sud : **22 heures**
- CF Géopolitique et géostratégie de l'Afrique : **22 heures**

* **1 CDM** Rôle des religions dans les relations internationales : **22 heures**

LISTES DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES

- CO Commerce et mondialisation : l'exception africaine : **22 heures**
- 3 CO d'un professeur invité : **20 heures**

<p style="text-align: center;">TITRE VIII - DERUSCO : DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SUR LA RUSSIE CONTEMPORAINE</p>
--

Les enseignements du DERUSCO se déroulent sur le campus de Saint-Etienne et se répartissent de la manière suivante :

➤ **PREMIÈRE ANNÉE**

* **1 CF : 22 heures** : Histoire de la Russie contemporaine ;

* **1 CDM : 22 heures** : Géographie et ressources économiques de la Russie

* **1 CDM Langue Russe: 88 heures**

➤ **DEUXIÈME ANNÉE**

* **1 CF: 22 heures** : Le nationalisme dans l'espace post-soviétique.

* **1 CDM : 22 heures** : La transition politique en Russie

* **1 CDM Langue Russe: 88 heures**

LISTE DES COURS D'OUVERTURE A VALIDER SUR LES DEUX ANNÉES

➤ **3 CO à valider :**

- CO 1 **24 heures** : Russia's Global Strategic and Military Influence : 1945-2017
- CO 2 **24 heures** : Villes et sociétés urbaines en Russie
- CO 3 proposé par un professeur invité : **20 heures (chaque année) : thématique annuelle**

VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS

Le DE est délivré aux étudiant.e.s qui ont suivi l'ensemble des enseignements qui le composent et qui obtiennent au moins une moyenne générale de 10/20. L'évaluation est réalisée comme suit :

- CDM de langue : contrôle continu et partiels
- CF : examen final (écrit ou oral).
- CDM : travaux écrits et/ou oraux
- CO : examen final (écrit et/ou oral).

CHAPITRE 4 – REGLEMENT DES DOUBLES-DIPLÔMES

TITRE I – DOUBLE DIPLÔME AVEC L'UNIVERSITE JEAN MONNET

En application de la convention de partenariat entre l'IEP de Lyon et l'Université Jean Monnet, l'IAE de Saint-Etienne organise un parcours de formation pour les étudiant-e-s du premier cycle de Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Étienne, leur permettant, sous réserve de réussite aux évaluations, de valider la Licence Economie-Gestion délivrée par l'Université Jean Monnet.

Ce parcours est ouvert uniquement aux étudiants ayant été admis-e-s à Sciences Po- Lyon – Campus de Saint-Etienne.

L'IAE et Sciences Po Lyon examinent le profil et la motivation des étudiants désireux de suivre ce parcours. Il est tenu compte des résultats en mathématiques au baccalauréat.

Les capacités d'accueil de ces étudiants sont de 25.

L'Université Jean Monnet étant seule accréditée à délivrer le diplôme de Licence Economie-Gestion de l'IAE de Saint-Etienne, tous les étudiant-e-s doivent prendre, chaque année, une inscription administrative à l'Université Jean Monnet.

Ils.Elles s'acquitteront alors, selon le calendrier en vigueur à l'Université, des droits nationaux d'inscription attachés au diplôme de Licence.

Programme pédagogique.

Les étudiant-e-s du 1^{er} cycle Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Etienne - suivent un programme pédagogique aménagé au sein de la Licence Economie-Gestion de l'IAE selon les modalités précisées en annexe 1 à la présente convention et reconduites tacitement chaque année.

Délivrance du diplôme.

La délivrance du diplôme de Licence Economie-Gestion est subordonnée à la réussite de la 3^{ème} année du diplôme de Sciences Po Lyon.

Elle est prononcée par le jury compétent de l'IAE.

Règlements des études.

Les étudiant-e-s de Sciences Po Lyon - Campus de Saint-Etienne - sont soumis-e-s au règlement des études de cet établissement pour les enseignements qu'ils.elles suivent dans le cadre de leur 1^{er} cycle. Ils. elles sont soumis-e-s au règlement général des études de l'Université Jean Monnet et à celui de l'IAE pour les enseignements qu'ils.elles suivent en

Licence Economie-Gestion, sauf dispositions spécifiques contraires propres énoncées dans le règlement de ce nouveau parcours de licence concernant notamment les modalités d'évaluation.

Les détails de l'organisation pédagogique sont fixés dans la convention d'application et son annexe (documents approuvés au CA de l'IEP en date du 16 juin 2017).

TITRE II – DOUBLE DIPLÔME AVEC L'EMLYON

Les modalités précisées ci-après sont conformes à la convention signée entre l'IEP et l'EMLYON.

Contrat pédagogique

➤ **4^e année**

- Cours suivis à l'IEP

Les étudiant.e.s IEP suivent les enseignements de 4^e année du diplôme désignés ci-dessous :

CF Sous les pavés, l'histoire. Eclairages transnationaux sur les sixties – 3 ECTS

CF Politiques publiques – 3 ECTS

CF Politiques économiques et mondialisation – 3 ECTS

CF Dynamiques de l'ordre juridique international – 3 ECTS

1 séminaire à choisir dans une liste fixée annuellement

1 cours projet

1 cours au choix : les cours proposés par l'EMLYON dans le cadre du module People management ou un CS du semestre 2 proposé à l'IEP ou un cours du secteur choisi à l'IEP (CF ou CDM du secteur choisi)

Un mémoire ou état d'avancement

- Cours suivis à l'EMLYON

Les étudiant.e.s IEP sont intégrés dans le MSc in Management de l'EMLYON. Ils suivront :

- Des cours de base en sciences du management définis par l'EMLYON
- Les cours fondamentaux suivants :
 - Essentiel du marketing
 - Finance pour managers
 - Management des opérations
 - Management stratégique
 - Organizational behavior
 - Responsabilité sociale de l'entrepreneur

Les étudiant.e.s valideront également deux LV suivies à l'IEP ou à l'EMLYON en fonction des contraintes horaires

➤ **5^e année**

Les étudiant.e.s IEP admis.e.s dans le double diplôme suivent les enseignements désignés ci-dessous :

- Cours suivis à l'IEP

CF Conservatisme, inégalités sociales et réformes économiques dans les démocraties occidentales (années 1970-début 21^{ème} siècle)

1 CF de secteur (Affaires internationales, Affaires publiques ou Communication)

Le grand Oral

1 Langue vivante

Les étudiants sont dispensés du cours Droit des contrats de travail (sauf s'ils leur manque des crédits)

- Cours suivis à l'EMLYON

Les étudiant.e.s IEP choisissent des cours électifs de spécialisation dans la liste proposée par l'EMLYON pour un total de 60 crédits ECTS.

Validation du diplôme IEP

Pour la 4^e année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module IEP », et l'ensemble des cours suivis à l'EMLYON constitue le « module EMLYON », chacun des modules étant affecté d'un coefficient 1.

Pour la 5^e année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module tronc commun », et l'ensemble des cours suivis à l'EMLYON constitue le « module spécialisation ». La validation de la 5^e année dans le cadre du double diplôme est identique aux modalités générales de la 5^e année.

Inscriptions

Les étudiant.e.s admis en double diplôme s'acquittent des frais d'inscription de l'IEP ET de l'EM Lyon pour les deux années.

TITRE III – DOUBLE DIPLÔME AVEC LE MASTER URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN (IUL – LYON 2)

Les modalités précisées ci-après sont conformes à la convention signée entre l'IEP et l'IUL-Université Lumière Lyon 2.

Contrat pédagogique concernant la 4^e année

Les étudiant.e.s admis.e.s dans le double cursus suivent en 4^e année le programme suivant :

Semestre 1

➤ Cours validés à l'IEP (15 ECTS)

- CF Sous les pavés, l'histoire. Eclairages transnationaux sur les sixties – 3 ECTS
- CF Politiques publiques – 3 ECTS
- CDM Action publique et territoires – 3 ECTS
- Un cours « Enseignements projets » sur une thématique liée à l'urbanisme - 6 ECTS

➤ Cours validés à l'IUL (14 ECTS)

- Dynamiques et transformations urbaines (UE1) – 2 ECTS
- Enjeux participatifs, soutenabilité et développement urbain (UE2) - 2 ECTS
- Pratiques de l'urbanisme opérationnel (UE2) - 2 ECTS
- Stratégies territoriales et planification urbaine (UE2) - 2 ECTS
- Atelier infographie (UE4) – 2 ECTS
- Atelier de programmation (UE4) – 2 ECTS
- Un cours au choix pris dans l'UE 3 de l'IUL (Environnement et risques dans l'espace urbain ou Transport et mobilité dans l'espace urbain ou Politiques de l'habitat) – 2 ECTS

Semestre 2

➤ **Cours validés à l'IEP (15 ECTS)**

- CF Politiques économiques et mondialisation – 3 ECTS
- CF Dynamiques de l'ordre juridique international – 3 ECTS
- CF Politiques publiques comparées – 3 ECTS
- CF Economie publique- 3 ECTS
- CF Management de l'organisation publique – 3 ECTS

Enseignements annualisés à l'IEP (16 ECTS)

- LV 1 – 2 ECTS
- LV2 ou LV1 renforcée – 2 ECTS
- Séminaire de recherche : les étudiants issus de la 3^e année de l'IEP choisissent obligatoirement un séminaire assuré par un enseignant de l'IUL ; les étudiants issus de la Licence de l'IUL choisissent un séminaire dans la liste proposée annuellement – 2 ECTS
- Mémoire de recherche ou Etat d'avancement – 10 ECTS

Contrat pédagogique concernant la 5^e année

Les étudiant.e.s admis.e.s dans le double cursus suivent en 5^e année le programme suivant :

Les étudiants suivent et valident le tronc commun de 5^e année de l'IEP selon les conditions fixées par le règlement des études de l'IEP.

Les étudiants suivent et valident le Master Urbanisme et Aménagement dans le parcours pour lequel ils ont été sélectionnés selon les conditions fixées par le règlement des études de l'IUL.

Validation

Pour la 4^e année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module IEP », et l'ensemble des cours suivis à l'IUL constitue le « module IUL », chacun des modules étant affecté d'un coefficient 1.

Pour la 5^e année, l'ensemble des cours suivis à l'IEP constitue le « module tronc commun », et l'ensemble des cours suivis à l'IUL constitue le « module spécialisation ». La validation de la 5^e année de l'IEP dans le cadre du double diplôme est identique aux modalités générales de la 5^e année.

Inscriptions

Les étudiant.e.s admis en double cursus s'acquittent des frais d'inscription de l'IEP ET du master pour les deux années.

CHAPITRE 5 – REGLEMENT APPLICABLE AUX ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN ECHANGE

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Obligations

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte anti-plagiat de Sciences Po Lyon.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire et vérifiée. Toute absence doit être justifiée.

Article 2 : Inscription administrative

L'inscription administrative est obligatoire et doit être réalisée au plus tard fin octobre pour le premier semestre et fin février pour le 2^{ème} semestre. Elle est organisée par le service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon.

Article 3 : Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique confirme le projet pédagogique (choix de cours, CEP, AEP, DFES, CSEP, DE) et énumère les cours choisis. Elle est obligatoire et doit être réalisée dans un délai de 2 semaines après le début des cours de chaque semestre auprès du service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon. Des modifications ultérieures ne sont pas autorisées, sauf en cas de force majeure.

Les étudiants internationaux en échange peuvent choisir des cours des 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} années du diplôme ainsi que des diplômes d'établissement, à l'exception parfois de certaines CDM. La participation aux séminaires de 4^{ème} année est conditionnée à l'accord préalable de l'enseignant du séminaire et du directeur de la mobilité internationale de Sciences Po Lyon.

Les étudiants internationaux en échange peuvent également choisir un à trois cours par semestre dans l'offre de cours du CHELS ou de l'université Lumière Lyon 2.

Article 4 : Contrôle des connaissances

Les étudiants des programmes d'échanges sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation que les étudiants de Sciences Po Lyon ou à des modalités comparables.

Le schéma général est :

Cours fondamental (CF) : examen écrit après la fin des cours.

Cours d'ouverture (CO) : examen écrit lors de la dernière séance de cours ou oral.

Cours spécialisés (CS) : examen écrit ou oral lors de la dernière séance de cours ou oral.

Conférences de méthode (CDM) : exposé et examen dans le cadre du cours.

Les modalités précises figurent dans les descriptifs des cours.

Article 5 : Examens

Les étudiants internationaux en échange passent les examens dans les mêmes conditions que les étudiants de Sciences Po Lyon ou selon des modalités comparables. Toutefois, l'enseignant du cours peut les autoriser à utiliser un dictionnaire unilingue ou bilingue.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits administrativement et pédagogiquement ne sont pas autorisés à passer des examens ou d'autres formes d'évaluation. Tout examen passé pour un cours qui ne figure pas sur la fiche d'inscription pédagogique sera sanctionné par la note de 0/20.

Il est formellement interdit de négocier avec l'enseignant la date et les modalités de l'examen. En cas de non respect de cette règle, l'examen ne sera pas reconnu et la note de 0/20 sera attribuée.

Toute absence à l'examen doit être signalée au moins 24 heures à l'avance au service scolarité et mobilité internationale et doit être justifiée par un certificat médical. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par l'attribution de la note 0/20.

Le service scolarité et mobilité internationale organise des examens anticipés à la fin du premier semestre pour les étudiants qui ne peuvent pas se rendre à la session d'examens pour des raisons dûment justifiées. Toute demande d'examen anticipé doit être faite auprès du service scolarité et mobilité internationale. Ce dispositif n'est pas reconduit pour le second semestre, à l'exception des cas de maladie dûment justifiés.

En cas de chevauchement d'examens, le service scolarité et mobilité internationale organise une autre session. La demande doit être faite au Service scolarité et mobilité internationale au moins 15 jours avant la date de l'examen.

Article 6 : Rattrapage

Compte tenu du calendrier universitaire, aucun rattrapage d'examen ne peut être organisé.

Article 7 : Les ECTS

Sciences Po Lyon a adopté le système européen de transfert de crédits (ECTS) défini par le processus de Bologne. Une année d'études représente un volume de 60 ECTS ; un semestre représente le volume de 30 ECTS.

Les cours fondamentaux (CF), cours d'ouverture (CO) et cours spécialisés (CS) de 22 ou 24 heures équivalent à 3 ECTS et les cours fondamentaux (CF) de 36h à 4 ECTS. Les conférences de méthode (CDM) de 22 à 24 heures équivalent à 3 ECTS.

L'échelle de notation ECTS appliquée est :

Note	Note Sciences Po Lyon	Mention	Définition
A	16 et plus	Très bien	Résultats remarquables, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	14 - 15	Bien	Résultats supérieurs à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	12 - 13	Assez bien	Généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	11	Passable	Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes
E	10	Passable	Les résultats satisfont aux critères minimaux
F	9 et moins		Les résultats ne permettent pas la validation de l'année

Article 8 : Relevé de notes

Le service scolarité et mobilité internationale de Sciences Po Lyon envoie le relevé de notes officiel à l'université d'origine de l'étudiant à la fin de sa mobilité.

TITRE II – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU CERTIFICAT D'ETUDES POLITIQUES (CEP)

Article 9 : Régime des études

Le CEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en une année universitaire. Il correspond à 60 ECTS et se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon. S'y ajoute un cours de FLE obligatoire.

Les cours pour obtenir 60 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

Choix des cours fondamentaux (CF) : Pour obtenir 24 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année soit

- 8 cours fondamentaux (CF) de 22 ou 24 heures à 3 ECTS
- 6 cours fondamentaux (CF) de 36 heures à 4 ECTS

Choix des conférences de méthode (CDM) : Pour obtenir 6 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année, 2 conférences de méthodes, de préférence rattachées à un CF.

Choix des cours d'ouverture (CO) / cours spécialisés (CS) : Pour obtenir 18 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année six cours d'ouverture / spécialisés.

Cours de français : Un cours annuel de français et de méthodologie est obligatoire. Si le français est la langue maternelle de l'étudiant, il peut demander une dérogation et remplacer les 12 ECTS requis par des cours fondamentaux, cours d'ouverture ou cours spécialisés.

Article 10 : Délivrance du diplôme :

Le CEP est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 60 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieure à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, l'éventuelle validation reste à l'appréciation du jury.

TITRE III – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'ATTESTATION D'ETUDES POLITIQUES (AEP)

Article 11 : Régime des études

L'AEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en un semestre universitaire. Il correspond à 30 ECTS et se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon. S'y ajoute un cours de FLE obligatoire.

Les cours pour obtenir 30 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

Choix des cours fondamentaux (CF) : Pour obtenir 12 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année soit

- 4 cours fondamentaux (CF) de 22 ou 24 heures à 3 ECTS
- 3 cours fondamentaux (CF) de 36 heures à 4 ECTS

Choix des conférences de méthode (CDM) : Pour obtenir 3 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année, une conférence de méthode, de préférence rattachée à un CF.

Choix des cours d'ouverture (CO) / cours spécialisés (CS) : Pour obtenir 9 ECTS, il faut choisir parmi les cours de 1^{ère}, 2^{ème} ou 4^{ème} année trois cours d'ouverture / spécialisés.

Cours de français : Un cours annuel de français et de méthodologie est obligatoire. Si le français est la langue maternelle de l'étudiant, il peut demander une dérogation et remplacer les 6 ECTS requis par des cours fondamentaux, cours d'ouverture ou cours spécialisés de 3 ECTS.

Article 12 : Délivrance du diplôme :

L'AEP est délivrée lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 30 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieur à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

TITRE IV – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU DIPLOMA OF FRENCH AND EUROPEAN STUDIES (DFES)

Article 13 : Régime des études :

Le DFES est un certificat qui se prépare en un semestre universitaire et correspond à 30 ECTS. Il se compose de 8 modules d'enseignements en anglais à 3 ECTS sur l'Europe et la France et d'un cours de FLE obligatoire de 96 heures (6 ECTS).

Article 14 : Délivrance du diplôme :

Le DFES est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 30 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieure à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

<p style="text-align: center;">TITRE V – DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU CERTIFICAT DE SPECIALISATION EN ÉTUDES POLITIQUES (CSEP) POUR LES ETUDIANTS VENANT D'UNIVERSITES PARTENAIRES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE</p>

Article 15 : Régime des études :

Le CSEP est un diplôme d'établissement qui se prépare en une année universitaire et correspond à 60 ECTS. Il se compose de modules d'enseignements librement choisis parmi les cours enseignés à Sciences Po Lyon.

Les cours pour obtenir 60 crédits ECTS doivent impérativement être choisis en tenant compte des contraintes suivantes :

- Des cours fondamentaux (CF) à choisir parmi les cours de 4^e année permettant d'obtenir au total 21 ECTS
- 6 cours optionnels (CO, CS ou CF de DE) à 3 ECTS à choisir dans la liste des cours proposés annuellement par Sciences Po Lyon : 18 ECTS
- 2 conférences de méthode (CDM) de 4^e année ou de DE : 6 ECTS
- 1 séminaire et un état d'avancement d'un travail de recherche (ou, par dérogation, en accord avec le Service des RI, des cours supplémentaires) : 15 ECTS

Article 16 : Délivrance du diplôme :

Le CSEP est délivré lorsque l'étudiant a réussi les examens permettant d'acquérir 60 ECTS. Etant donné que Sciences Po Lyon pratique la compensation de notes, un étudiant peut être admis sans avoir réussi tous les examens à condition que sa moyenne soit égale ou supérieure à 10/20. Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, la validation éventuelle reste à l'appréciation du jury.

<p style="text-align: center;">TITRE IV – : DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETABLISSEMENT PORTANT SUR UNE AIRE CULTURELLE</p>
--

Article 17 : Admission :

Les étudiants internationaux en échange peuvent, par dérogation et sur autorisation du responsable du diplôme et du Directeur de la mobilité internationale, être admis aux DE et les effectuer en un an.

Article 18 : Régime d'études et validation :

Le régime d'études, de contrôle de connaissances et de validation est celui propre aux DE. Aucune dérogation n'est possible pour les étudiants internationaux en échange.

Annexe 2 :

Calendrier de la scolarité

Calendrier des formations 2017-2018

- ✓ Ouverture administrative de sciences po Lyon : Jeudi 24 août 2017
- ✓ Le vendredi 8 septembre : fermeture au public - séminaire de rentrée de l'ensemble de personnels
- ✓ Enseignements :
 - Début des cours : lundi 11 septembre 2017 pour le CPAG et possible pour les masters et les spécialités (5^{ème} année)
Lundi 18 septembre 2017 (1^{ère} A, 2^e A et 4^e A)

- Nombre de semaines d'enseignement à répartir sur le calendrier ci-dessous :

CF du diplôme : 12 séances

CO, CS et CF de De : 11 séances suivies d'une séance d'examen de 2h

CDM : 11 séances,

Séminaires : 11 séances de 2h réparties sur les deux semestres

Cours projets : 8 séances

- Calendrier des enseignements :

Cours fondamentaux, cours d'ouverture, cours spécialisés et conférences de méthode :

1^{er} semestre : du lundi 18 septembre 2017 au samedi 23 décembre 2017

2^{ème} semestre : du lundi 22 janvier 2018 au mercredi 9 mai 2018

Séminaires :

1^{er} semestre : du lundi 9 octobre 2017 au samedi 23 décembre 2017

2^{ème} semestre : du lundi 22 janvier 2018 au mercredi 9 mai 2018

Cours projets : du lundi 9 octobre 2017 au 9 février 2018

Soutenance la semaine du 5 mars 2018

- ✓ Cours du PECED

Du 18 octobre 2017 au 9 mai 2018 mercredis après-midis hors vacances scolaires

- ✓ Examens première session

- Première session – 1^{er} semestre

Tronc commun 5^{ème} année : samedi 21 octobre 2017

Cours fondamentaux de DE et CO : à partir du 11 décembre jusqu'au vendredi 22 décembre 2017 (12^{ème} séance)

Cours fondamentaux - Diplôme : 4^{ème} année : du lundi 8 au vendredi 12 janvier 2018

1^{ère} et 2^{ème} année : du lundi 15 au vendredi 19 janvier 2018

- Première session – 2^{ème} semestre

Cours fondamentaux de DE, CS et CO : à partir du lundi 23 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018 (12^{ème} séance).

Cours fondamentaux diplôme : 1^{ère} et 2^{ème} année : du lundi 14 mai au vendredi 18 mai 2018

4^{ème} année : du mardi 22 mai au vendredi 25 mai 2018

- ✓ Grand oral : 4^{ème} année : lundi 28 et mardi 29 Mai 2018

- ✓ Examens deuxième session

Cours fondamentaux - Diplôme :

1^{ère} et 2^{ème} année : du lundi 2 au vendredi 6 juillet 2018

4^{ème} année : du lundi 17 septembre au vendredi 21 septembre 2018

✓ Calendrier des mémoires et des états d'avancement (4^{ème} Année)

- Rendu des mémoires et états d'avancement : mercredi 6 juin 2018 ou jeudi 23 août 2018
- Rendu des notes : vendredi 22 juin 2018 et 6 septembre 2018
- Date limite soutenances : jeudi 6 septembre 2018

✓ Jurys

- Réunion bilan premier semestre : 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} année Vendredi 16 février 2018

- Jurys de première session

1^{ère} et 2^{ème} année : mi-juin 2018

4^{ème} année : mi-juillet 2018 et mi-septembre 2018

5^{ème} année : promo 2016/17 jury semaine du 20 novembre 2017 et semaine du 22 janvier 2018

Promo 2017/18 : jury : mi-juin 2018

- Jurys de deuxième session

1^{ère} et 2^{ème} année : mi-juillet

4^{ème} année : mardi 2 octobre 2018

✓ Congés des étudiants

Vacances de Toussaint : du dimanche 29 octobre 2017 au dimanche 5 novembre 2017

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2017 au soir au mercredi 7 janvier 2018

Vacances d'hiver : du samedi 17 février 2018 12h au dimanche 25 février 2018

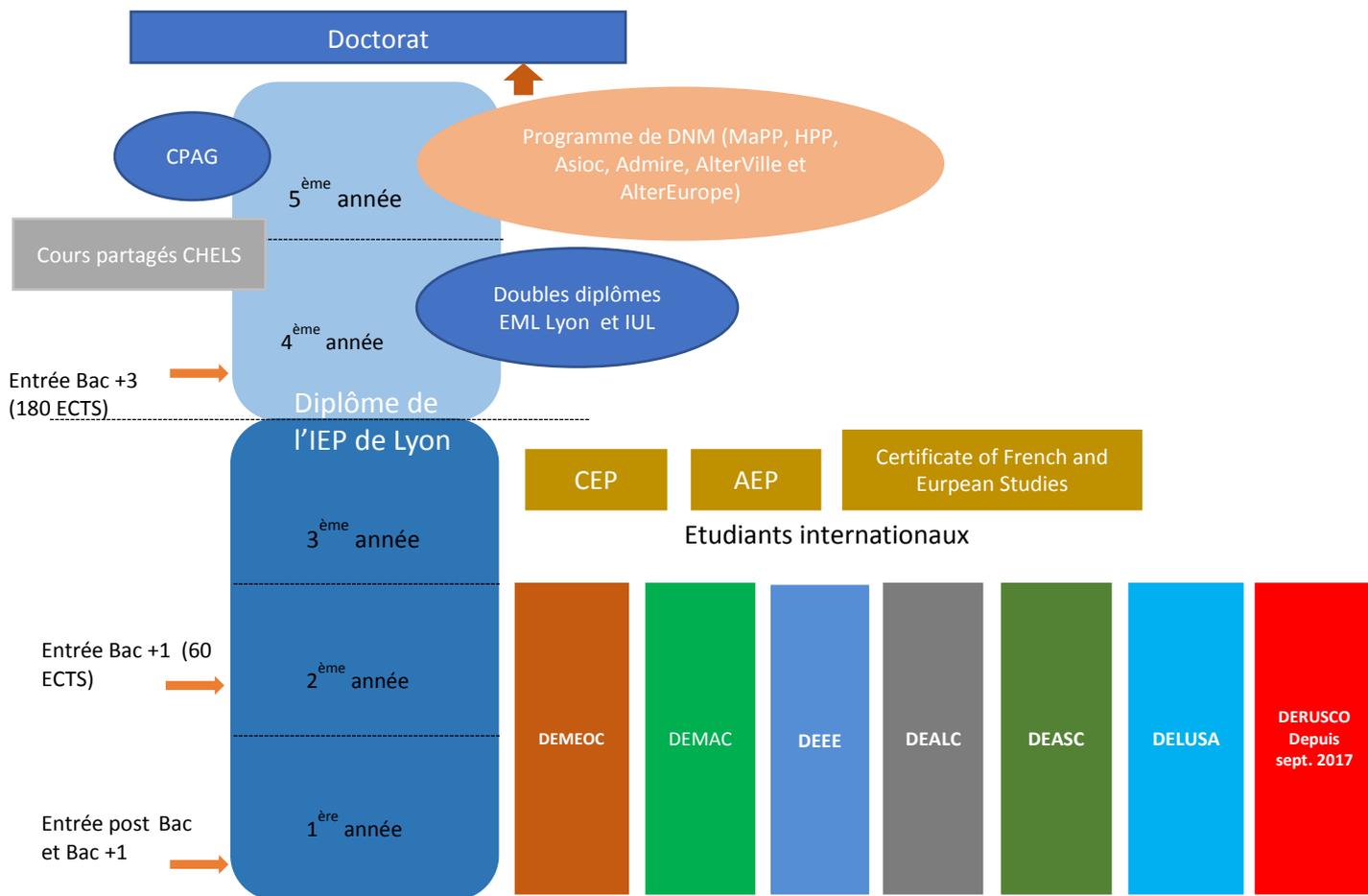
Vacances de printemps : du samedi 14 avril 2018 12h au dimanche 22 avril 2018

Ascension : du mercredi 9 mai 2018 au soir au dimanche 13 mai 2018

Annexe 3 : Schéma des études

2nd
C
Y
C
L
E

1^{er}
C
Y
C
L
E



Annexe 4 : Maquette

PREMIER CYCLE					
SEMESTRE 1					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Introduction au droit	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Introduction aux Sciences Sociales	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Economie politique générale	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Histoire des totalitarismes au XXe siècle	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Economie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Sociologie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	Cf S2 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
TICE	CDM	22	5	1	Dossier
SEMESTRE 2					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Economie de l'entreprise	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Droit constitutionnel	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
La République et la guerre : la France des années 1870 à 1940	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit

Vie politique française contemporaine	CF	36	30	4	Examen terminal à l'écrit
Droit constitutionnel	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Histoire de la Révolution à 1940	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	1	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
SEMESTRE 3					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Histoire de la France depuis 1940	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Philosophie et doctrines politiques	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Institutions politiques et administratives	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Les grands courants de la pensée économique : histoire et influences	CF	36h	30	4	Examen terminal à l'écrit
Philosophie politique	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Histoire de la Révolution à 1940	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Méthodes des sciences sociales	CDM	22	30	3	Contrôle continu (oral, écrit) et dossier d'enquête
Cours d'ouverture	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Sport		22	0	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	Cf S4 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)

SEMESTRE 4					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Droit administratif	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Géopolitique contemporaine	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire et théorie de la communication	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie historique de l'Etat	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Théorie des organisations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Economie internationale	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Grands enjeux territoriaux	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Information - Communication et sciences sociales	CDM	22	24	3	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Sport		22	0	1	Contrôle continu
LV1	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20	2	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
SEMESTRE 5					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Mobilité académique				30	Modalités différentes selon les universités d'accueil
SEMESTRE 6					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Mobilité académique				30	Modalités différentes selon les universités d'accueil
Ou Mobilité en stage				30	Mémoire de stage

SECOND CYCLE

SEMESTRE 7

<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Politiques publiques	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
La Guerre froide au prisme de la consommation de masse (années 50 - fin des années 80)	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Cours projet		16	30	3	Soutenance orale terminale
Séminaire de recherche		10	30	2	Rendus intermédiaires
LV1	CF et CDM	16,5	18	Cf S8 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	16,5	18	Cf S8 (annuel)	Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Affaires internationales					
Finances internationales	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Firmes et mondialisation</i>					
Droit du commerce international	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Gestion internationale de l'entreprise	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Relations internationales contemporaine</i>					
Approche comparée et internationale de la lutte contre le terrorisme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Violence internationale et gestion des conflits	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation</i>					
Théories de la globalisation et débats sur la réalité de la globalisation	CF	24	24	3	Examen terminal à l'écrit
Acteurs de la globalisation	CDM	22	24	3	Contrôle continu

Affaires publiques					
Économie publique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Action et gestion publique</i>					
Sociologie de l'action collective	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Action publique et territoires	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Affaires juridiques</i>					
Concepts juridiques fondamentaux	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Droit des obligations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Enjeux de la globalisation (Idem Affaires internationales)</i>					
<i>Parcours EMORH (Idem Communication)</i>					
Communication					
Economie de la connaissance	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Communication des organisations	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Droit de la communication et des médias	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Journalisme</i>					
Sociologie du journalisme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Analyse du discours	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Communication, culture et institutions</i>					
La mondialisation de l'information et de la culture	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Politiques culturelles	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours EMORH</i>					

Organisations, travail et emploi	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Outils de gestion	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Actions, changements et territoires					
Institutions et politiques européennes	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Economie géographique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterVilles</i>					
Relations commerciales internationales entre l'UE et les Etats voisins	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Géopolitique des voisinages de l'UE	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Droit du Conseil de l'Europe	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Les relations UE Asie	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterEurope</i>					
Sociologie et anthropologie urbaine	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire des villes et de l'environnement	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Science politique et politiques publiques de l'urbain	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
Droit du gouvernement et des politiques urbaines	CF	21	18	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours COPTER</i>					
Évaluation des politiques publiques	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Gestion de projet	CDM	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Politiques et enjeux de santé</i>					
Sociologie de la médecine	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Droit et politiques de santé	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit

SEMESTRE 8

<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Politiques économiques et mondialisation	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Dynamiques de l'ordre juridique international	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Séminaire de recherche		10	80	11	Rendu écrit et soutenance
LV1	CF et CDM	28,5	20		Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
LV2	CF et CDM	28,5	20		Contrôle continu (oral, écrit et sur table)
Cours spécialisé	CF	22	20	3	Examen terminal à l'écrit
Affaires internationales					
Protection internationale des droits de l'Homme	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Cours « Aires culturelles » (liste de cours au choix)	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Firmes et mondialisation</i>					
Firmes multinationales et attractivité des territoires	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Relations monétaires internationales	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Relations internationales contemporaine</i>					
Souveraineté et mondialisation	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique de l'international	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation</i>					
Développement et organisations internationales au XXe siècle	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie politique de l'international	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Affaires publiques					

Droit de l'Union européenne	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Sociologie électorale comparée	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Action et gestion publique</i>					
Management de l'organisation publique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Finances publiques	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Affaires juridiques</i>					
La protection européenne des droits fondamentaux	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Droit public économique	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Enjeux de la globalisation (Idem Affaires internationales)</i>					
<i>Parcours EMORH (Idem Communication)</i>					
Communication					
Enjeux du Numérique	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours Journalisme</i>					
Actualité des médias	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Evénement	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours Communication, culture et institutions</i>					
Sociologie de la culture	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Culture et coopération décentralisée	CDM	22	24	3	Contrôle continu
<i>Parcours EMORH</i>					
Management de l'emploi et des ressources humaines	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Politiques publiques de l'emploi	CDM	22	24	3	Contrôle continu
Actions, changements et territoires					

Institutions et politiques européennes	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Gouvernances et politiques des territoires	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours AlterVilles</i>					
Conduite de projet en milieux à faible capital urbain	CDM	24	22	3	Contrôle continu
<i>Parcours AlterEurope</i>					
Grandes politiques externes de l'UE	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
<i>Parcours COPTER</i>					
Politiques du développement durable	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Communication institutionnelle	CF	24	22	3	Examen terminal à l'écrit
Méthodes d'analyse territoriale	CDM	24	22	3	Contrôle continu
<i>Parcours Politiques et enjeux de santé</i>					
Organisations internationales et gestion des crises sanitaires	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Histoire de la lutte contre les épidémies	CF	18	15	3	Examen terminal à l'écrit
Étude de cas	CDM	18	20	3	Contrôle continu

SEMESTRE 9					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Conservatisme, inégalités sociale et réformes économiques dans les démocraties occidentales	CF	36	20	5	
Cours de secteur (4 proposés)	CF	24		3	
Langue vivante	CDM	20	15	3	
Droit du travail	CF	9	10	1	
Grand Oral			15	3	
Module de professionnalisation : 2 ^e année de master ou spécialité de 5eA				25	
SEMESTRE 10					
<i>Intitulé</i>	<i>Type</i>	<i>Heures présentielles</i>	<i>H Travail personnel</i>	<i>ECTS</i>	<i>Contrôle des connaissances</i>
Stage long				20	Mémoire de stage
Recherche				20	Mémoire de recherche

Annexe 5 : Liste des séminaires de recherche 2017-2018 proposés aux étudiants de 4eme année

Intitulé	Discipline(s)
L'Asie aujourd'hui : de l'actualité à la recherche	Histoire, relations internationales
Transformations des organisations et nouvelles formes d'échanges : entre public et privé, marchand et non marchand, quelles régulations ?	Science économique
Analyser les discours politiques	Science politique
Acteurs non institutionnels dans les relations internationales	Science politique
Violence et médias	Sciences de l'information et de la communication
Sociologie des acteurs et enjeux du champ culturel	Sociologie
Récits, fiction, médias : comprendre et analyser	Sciences de l'information et de la communication
Socio-histoire des politiques sociales	Histoire
Violences et conflits dans le monde contemporain	Sciences de l'information et de la communication
Management et performance des organisations	Sciences de gestion
Economie du développement durable	Science économique
Socio-Economie des industries culturelles et créatives	Science économique
Enjeux culturels, institutions et démocratie	Sociologie, science politique
Histoire politique des XIX^e et XX^e siècles	Histoire
Politique comparée : monde arabe et européen	Science politique
La production de la ville : acteurs, logiques d'action et formes de régulation	Urbanisme et aménagement

Cultures populaires (littérature policière, cinéma, séries, chansons) éthique et politique	Science politique, sociologie
Risques internationaux et nouveaux paradigmes de la sécurité	Science politique
Penser la défense et concevoir la sécurité dans un monde instable	Relations internationales
Monde des affaires en Asie de l'Est	Droit
Droit privé et questions juridiques contemporaines	Droit
Economie publique des transports et politiques publiques	Science économique
Crises du capitalisme : vision historique et contemporaine	Science économique
Kaléidoscope du politique en Amérique Latine	Science politique
Mutations et numérique	Sciences de l'information et de la communication
Genre et sciences sociales	Histoire, sociologie

Annexe 6 : Liste des cours projets 2017-2018 proposés aux étudiants de 4^{ème} année

Intitulé	Thématique	Objectifs
La solidarité internationale	Travailler sur des projets réels ou fictifs en lien avec la solidarité internationale	Découverte -et appropriation de la démarche projet en solidarité internationale ; Utilisation d'outils de diagnostic et de planification
Process Méditerranée	Projet d'entrepreneuriat social dans le monde arabe (Tunisie ou Liban) qui sera conduit en 5 ^e année	Travail préparatoire à la mise en œuvre du projet : définition du cahier des charges ; business plan et recherche de financement ; définition d'une stratégie de communication
Introduction à l'évaluation des politiques publiques	Poser les bases en matière d'évaluation et présenter la "commande" avant de permettre aux étudiants d'expérimenter des méthodes d'évaluation sur des projets fictifs ou réels	Acquérir les principaux concepts et outils autour de l'évaluation (logique d'intervention d'une PP, analyse des parties prenantes, questions évaluatives, référentiel d'évaluation, techniques des sciences sociales) ; comprendre les enjeux et intérêts d'une démarche d'évaluation ; positionner les étudiants en assistance à maîtrise d'ouvrage ; utiliser directement des outils de collecte et d'analyse : entretien, questionnaire.
Living labs - culture et communication avec les usagers	Assurer la préprogrammation culturelle et événementielle d'un atelier un situ, en lien avec le cours projet Gestion d'un projet urbain	Durant l'automne 2018, avec des étudiants de M1 de l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon, il s'agira d'animer un « living lab » pour réaménager la cour Berthelot et les rues adjacentes.
Gestion d'un projet urbain	En lien avec le cours projet Living labs, il s'agit de conduire les étapes d'un projet urbain	Réaliser une étude préliminaire sur un projet urbain choisi par les étudiants sur les thématiques suivantes : aspects politiques, juridiques (droit urbanisme / contrat), aspect managérial, participation des administrés, finances publiques
Relations internationales : conflits internationaux	Sensibiliser aux enjeux de sécurité, à la maîtrise de connaissances sur la sécurité et les conflits et d'acquérir des compétences plus transversales	Contextualiser les connaissances en matière d'actualité internationale, de les mettre en pratique dans un projet collectif et d'acquérir différentes compétences telles que de s'insérer dans un réseau professionnel, travailler en équipe sur des thèmes liés à la sécurité et acquérir une capacité d'analyse.
Initiation à la Finance	Appréhender le financement de projet (notion de robustesse financière, effet de levier, etc.)	Approche économique d'un projet ; Notions basiques de finance (Compte de résultat, bilan,

		comptabilité sociale des entreprises, notions de fiscalité, etc.) ; apprendre à se poser les bonnes questions avant de se lancer dans un projet d'investissement et acquérir les rudiments de la finance (comptabilité, fiscalité, financement de projet, etc.)
Gestion des services publics locaux	Proposer une approche transversale des fondamentaux permettant la gestion des services publics locaux	Acquérir des outils de gestion et de management applicable au secteur public ; appréhender le contexte particulier du secteur public.
Journalisme	Découvrir et développer les techniques journalistiques	Appréhender les outils et les méthodes rédactionnelles et d'enquête en vue d'assurer au semestre suivant la publication du journal de la filière journalisme l'EcornifEUR
Les métiers du collaborateur politique	Proposer une stratégie et des outils pour la campagne des élections européennes d'un(e) candidat(e) non encore élu(e).	Améliorer les outils d'analyses d'un territoire ; comprendre la diversité des situations vécues par les collaborateurs politiques et des compétences demandées ; développer une méthodologie de recommandation stratégique.
Fondamentaux du marketing	Proposer une mise en action très concrète du marketing	Construire la stratégie marketing et le plan marketing concret d'un projet produit, soit en lancement dans une gamme existante, soit en création d'entreprise en commençant par un speed meeting pour la créativité
Web marketing et net influence	Travailler les ressorts du marketing digital autour de projets réels	Apporter la connaissance et la méthodologie du marketing et de la communication digitale et des leviers d'influence digitale ; démontrer une application large public/privé.
Coopération décentralisée	Appréhender le secteur de la coopération décentralisée et ses enjeux actuels	Participer à la mise en œuvre d'activités concrètes correspondant à des commandes ; réaliser une enquête de terrain sur un territoire déterminé (par petits groupes) ; de rendre compte de ce travail lors d'une réunion de restitution en situation professionnelle devant des professionnels
Spectacle vivant	Appréhender les enjeux du secteur du spectacle vivant en travaillant sur des projets réels ou fictifs	Aborder et saisir le fonctionnement du secteur du spectacle vivant (historique, structures, cadre administratif...) ; approcher de manière réflexive et sensible ce secteur (atelier pratique autour du corps, questionnements) ; Faire l'expérience des coulisses d'un lieu (deux visites sur le terrain) ; penser un projet de A à Z (de la conception, au sens en passant les contraintes budgétaires, techniques et administratives)

Annexe 7 : Modèle du diplôme

		<p>R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E</p> <p>Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</p>
<h2>Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon</h2>		
<p>Vu le décret n° 89.901 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques, Vu la délibération du jury, En application du décret n° 2005-1119 du 5 septembre 2005,</p>		
<p>Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon décerne le présent diplôme conférant le Grade de Master à</p>		
<p>NOM Prénom</p>		
<p>né à CAGNES-SUR-MER (ALPES-MARITIMES), le / /</p>		
<p>Diplôme obtenu à la 1^{re} session 2016 avec la mention Assez-Bien</p>		
Secteur :	AFFAIRES INTERNATIONALES	
Parcours :	Relations internationales contemporaines	
Spécialisation :	Affaires européennes : entreprises et institutions	
Le Titulaire,	Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,	Fait à Lyon, le 18 mars 2017
N°2016054	 Renaud PAYRE	

Annexe 8 : L'enseignement des langues à Sciences Po Lyon

- **Volume horaire hebdomadaire par étudiant**

En 1^e et 2^e année : 1h CF (CM), 1h30 CdM (TD) en LV1 et en LV2.

Sauf en LV2 pour les étudiants débutants en arabe, chinois et japonais : 4h de CdM par semaine (pas de CM).

En 4^e année : 1h30 en LV1 et LV2.

Sauf : Anglais renforcé (2h30), arabe LV2 (3h), chinois et japonais (4h).

- **Langues enseignées**

- Anglais
- Allemand
- Espagnol
- Portugais
- **Chinois**
- **Japonais**
- **Arabe**
- Coréen
- Italien

Les langues en gras sont celles pour lesquelles il existe un niveau grand débutant.

D'autres langues sont accessibles à l'ENS dans le cadre du CHELS pour les étudiants souhaitant suivre une LV3, par exemple.

Annexe 9 : résultats de l'enquête d'insertion professionnelle (voir document pdf)

Annexe 10 : rapport HCERES (voir document pdf)

Annexe 11 : Tableau des principaux partenariats (hors établissements d'enseignement supérieur)

Entreprises	Collectivités publiques	Institutions culturelles
Boiron Bouygues ES Adim-Vinci Veolia Lyon Parc Auto Michelin Crédit agricole RTE OVEUS EGIS Naldeo Cabinet Argos Cabinet Ereal Stratorial Finances Finance Consult Finance Active	Conseil départemental de l'Ain Conseil départemental du Rhône Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes EPASE Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse Métropole de Lyon Ministère des Affaires étrangères Ville de Lyon Ville de Saint-Etienne Ville de Villeurbanne Ville de Caluire-et-Cuire Ville de Meyzieu	La Caravane des dix mots Le Centre d'Arts Plastiques de Saint-Fons Cinéma Comoedia Cinéma les Alizés European Lab Festival Lumière Institut Lumière La Maison de la danse Le Musée Gallo-romain Théâtre des Asphodèles Théâtre de la Croix-Rousse Théâtre des Célestins Villa Gillet
Associations, ONG	Médias	Autres
AFEV Anciela Arc-en-Ciel Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Environnement Développement Tiers-Monde (ENDA) Handicap International Fédération des entreprises publiques locales	France 3 Région Le Progrès de Lyon Libération Rue 89	Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) Institut régional d'administration (IRA) Facilitation pour les organisations en responsabilité sociale et environnementale (FORSE) Fédération des entreprises publiques locales Institut national de la recherche agronomique (INRA) La Nacre (agence de développement du spectacle vivant en Rhône-Alpes)



— SCIENCES
— PO — LYON

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES 2015

18 mois après l'obtention du diplôme

Etude réalisée par Sciences Po Lyon

Sommaire

1.	Présentation de l'enquête.....	3
1.1.	Objectif et méthodologie.....	3
1.2.	Taux de réponse.....	4
2.	Le profil des répondants.....	5
2.1.	Sexe selon les secteurs de 4 ^{ème} année et la spécialisation de 5 ^{ème} année.....	5
2.2.	Niveau d'études et concours d'entrée.....	6
2.3.	Les DE suivis, l'année de mobilité et les cursus en parallèle.....	7
3.	L'insertion professionnelle.....	8
3.1.	Situation des répondants.....	8
3.2.	Accès à l'emploi.....	9
	Premier emploi.....	9
	Durée de la recherche.....	10
	Moyens d'accès à l'emploi.....	10
3.3.	Description de l'emploi.....	11
	L'employeur.....	11
	Le niveau de l'emploi.....	13
	Le contrat de travail.....	14
	Lieu de travail et langues utilisées.....	15
	Salaire.....	18
3.4.	Satisfaction vis-à-vis de l'emploi actuel.....	21
3.5.	Service Civique, Volontariat.....	22
	Service civique.....	22
	VIE/VIA.....	23
3.6.	Répondants en recherche d'emploi.....	24
3.7.	Poursuite d'études et doctorats.....	24
	Poursuite d'études.....	24
	Doctorats.....	25
4.	Evaluation de la formation.....	26
4.1.	Satisfaction vis-à-vis de la formation.....	26
4.2.	Satisfaction vis-à-vis du stage de fin d'études.....	27
5.	L'insertion selon les secteurs de 4 ^{ème} année.....	27

5.1.	L'employeur	27
5.2.	Taille de l'entreprise	28
5.3.	Secteurs d'activité.....	29
5.4.	Niveau de l'emploi	29
6.	Annexes	31
	Annexe 1 : Autres Masters 2.....	31
	Annexe 2 : Les cursus en parallèle.....	33
	Annexe 3 : Autres moyens d'accès à l'emploi.....	33
	Annexe 4 : Autres employeurs	34
	Annexe 5 : Autres secteurs d'activité	35
	Annexe 6 : Autres types de contrat.....	35

1. Présentation de l'enquête

1.1. Objectif et méthodologie

Dans le cadre du suivi de ses diplômés, Sciences Po Lyon réalise des enquêtes sur leur insertion professionnelle. Celles-ci permettent d'apporter des informations (l'emploi actuel, les moyens d'accès à cet emploi, la satisfaction vis-à-vis de l'emploi et de la formation, etc..) afin d'améliorer l'enseignement dispensé au sein de l'Institut et d'avoir une vision claire et précise des parcours post-IEP ainsi que des conditions d'insertion professionnelle.

Ce document présente les résultats sur le devenir professionnel des diplômés de la promotion 2014-2015. L'insertion est mesurée sur le mois d'avril 2017 soit 18 mois après l'obtention du diplôme.



L'enquête concerne l'ensemble des diplômés de 2015 de niveau Master à l'exception de ceux issus du processus de mutualisation (20 diplômés concernés), soit 258 diplômés au total.

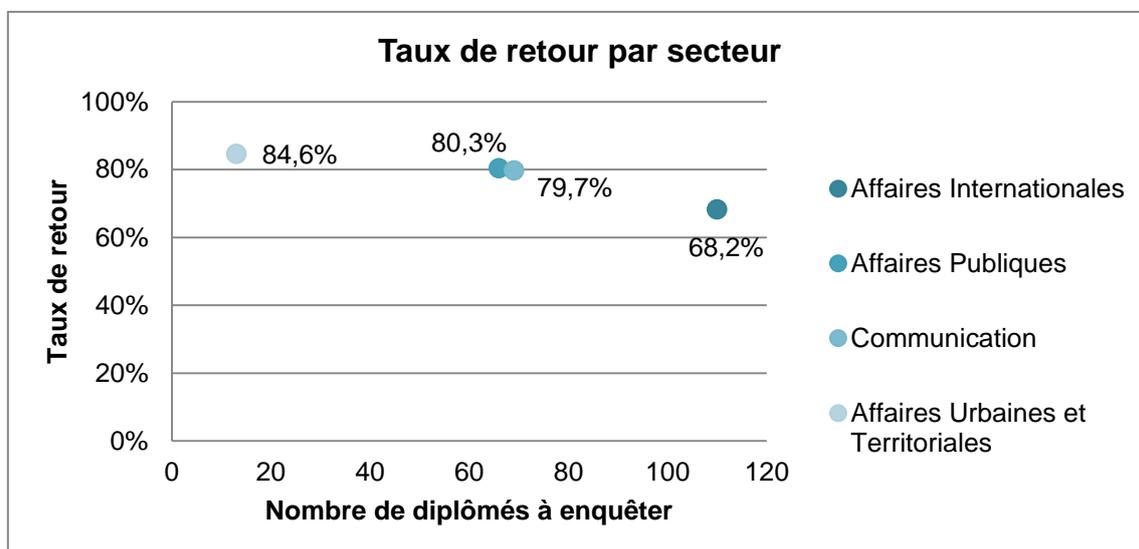
Cette enquête a été réalisée d'avril à septembre 2017. Le questionnaire a été administré par mail et plusieurs relances téléphoniques et relances par mail ont été nécessaires.

La base de données anonyme obtenue à partir du recueil des données nous permet d'analyser le profil des répondants, leur situation professionnelle au moment de l'enquête ainsi que l'insertion selon les secteurs de 4^{ème} année et d'évaluer le niveau de satisfaction des répondants concernant leur cursus et leur emploi.

1.2. Taux de réponse

Parmi les 258 diplômés de la promotion 2014-2015 que nous avons enquêtés, 194 réponses exploitables ont été obtenues, soit un taux de réponse de 75,2%.

Le graphique ci-dessous présente le taux de réponse selon les **secteurs de 4^{ème} année** :



Voici à présent les taux de réponse selon la **spécialisation de 5^{ème} année** :

Les spécialités de 5^{ème} année de Sciences Po Lyon

Spécialités	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Affaires européennes : entreprises et institutions	14	12	85,7%
Affaires asiatiques	5	4	80,0%
Carrières publiques	22	18	81,8%
Communication, culture et institutions	18	16	88,9%
Conduite de Projets et Développement Durable des Territoires	2	1	50,0%
Coopération et Développement au Maghreb et au Moyen-Orient	11	5	45,5%
Gestion de Projets, Coopération et Développement en Amérique latine	12	10	83,3%
Globalisation et Gouvernance	22	18	81,8%
Journalisme, Médias et Territoires	15	10	66,7%
Management du secteur public et des partenariats public/privé	14	11	78,6%
Stratégies des échanges culturels internationaux	21	15	71,4%
Total	156	120	76,9%

Les Masters gérés par Sciences Po Lyon

Masters	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Asie Orientale Contemporaine	11	5	45,5%
Histoire de la pensée politique	5	2	40,0%
Analyse des Politiques Publiques	3	3	100,0%
Altevelles	9	9	100,0%
Administrateur des Institutions de Recherche et de Diffusion des Connaissances	1	1	100,0%
Total	29	20	69,0%

Les autres Masters

Il s'agit de masters d'un autre IEP, d'une université ou d'une grande école, qui ne sont pas proposés à Sciences Po Lyon. Ces masters sont donc très variés.

Autres Masters	Diplômés	Répondants	Taux de réponse
Autres	73	54	74,0%
Total	73	54	74,0%

Ces taux, pour la plupart supérieurs à 70%, nous permettent de réaliser des analyses fiables et pertinentes.

2. Le profil des répondants

2.1. Sexe selon les secteurs de 4^{ème} année et la spécialisation de 5^{ème} année

Les répondants sont majoritairement des femmes avec un taux de 64,9% contre 35,1% pour les hommes. Ce qui est cohérent avec les données sur les inscrits : 62,4% de femmes et 37,6% d'hommes.

Secteurs	Totaux		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Affaires Internationales	75	38,7%	53	70,7%	22	29,3%
Communication	55	28,4%	42	76,4%	13	23,6%
Affaires Publiques	53	27,3%	23	43,4%	30	56,6%
Affaires urbaines et territoriales	11	5,7%	8	72,7%	3	27,3%
Total	194	100,0%	126	64,9%	68	35,1%

Il y a plus de femmes dans chacun des secteurs avec des taux supérieurs à 70%, sauf en Affaires Publiques où le taux de féminisation est de 43,4%. On constate que le secteur Affaires Internationales est le plus prisé avec 38,7% des répondants suivi des secteurs

Communication (28,4%) et Affaire Publiques (27,3%). Les répondants se dirigent moins vers le secteur Affaires Urbaines et territoriales : seulement 5,7% des répondants.

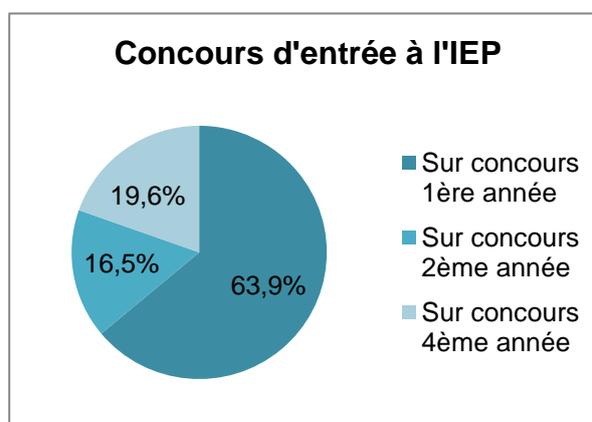
Formations	Totaux		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Une spécialité de 5 ^{ème} année de Sciences Po Lyon	120	61,9%	77	64,2%	43	35,8%
Un master 2 d'une université, d'un autre IEP ou d'une grande école	54	27,8%	36	66,7%	18	33,3%
Un master géré par Sciences Po Lyon	20	10,3%	13	65,0%	7	35,0%
Total	194	100,0%	126	64,9%	68	35,1%

Ces résultats sont représentatifs de la population des diplômés.

2.2. Niveau d'études et concours d'entrée

A l'entrée à l'IEP, la plupart des répondants ont un niveau d'études BAC ou BAC+1 : 71,6%. Ces derniers entrent alors sur concours 1^{ère} année (63,9%) ou 2^{ème} année (16,5%) pour les BAC+1 mais aussi pour les BAC+2 et les BAC+3 et plus. L'entrée sur concours 4^{ème} année représente 19,6% des répondants.

Niveau d'études	Effectif	%
BAC	83	42,8%
BAC + 1	56	28,9%
BAC + 2	19	9,8%
BAC + 3 et plus	36	18,6%
Total	194	100,0%



Niveau d'études	Sur concours 1 ^{ère} année	Sur concours 2 ^{ème} année	Sur concours 4 ^{ème} année
BAC	66,9%	-	-
BAC + 1	33,1%	46,9%	-
BAC + 2	-	50,0%	7,9%
BAC + 3 et plus	-	3,1%	92,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Si on s'intéresse aux répondants ayant un niveau d'études supérieur au BAC (57,2% soit 111 diplômés), on remarque que 54,1% d'entre eux ont fait une année préparatoire et 28,8% sont allés à l'université.

Formations	Effectif	%
Année préparatoire	60	54,1%
Université	32	28,8%
Autre	18	16,2%
IUT/Lycée (BTS)	1	0,9%
Total	111	100,0%

2.3. Les DE suivis, l'année de mobilité et les cursus en parallèle

En premier cycle, les étudiants de l'IEP ont le choix de suivre ou non un Diplôme d'Établissement (DE). Sur les 194 répondants, 55,2% ont indiqué avoir suivi un DE. Leur choix s'est plutôt porté vers le DE d'Études Européennes (DEEE) avec une part de 30,8%, puis le DE du Monde Arabe Contemporain (DEMAC) avec 19,6% des répondants. Arrivent ensuite le DEMEOC et le DELUSA avec des parts égales de 16,8%. Seul 1 diplômé avait choisi le DEASC.

DE suivis	Effectif	%
DEEE	33	30,8%
DEMAC	21	19,6%
DEMEOC	18	16,8%
DELUSA	18	16,8%
DEALC	16	15,0%
DEASC	1	0,9%
Total	107	100,0%

La troisième année est une année de mobilité. Parmi les répondants ayant effectué leur troisième année à l'IEP de Lyon (entrée sur concours 1^{ère} ou 2^{ème} année, soit 156 diplômés), 83,3% des répondants (soit 130 diplômés) avaient choisi un séjour académique d'une année à l'université et 16,7% (soit 26 diplômés) un séjour mixte, c'est-à-dire un séjour académique puis un stage. La majorité sont partis en Europe et 1/3 en Amérique du Nord ou en Asie.

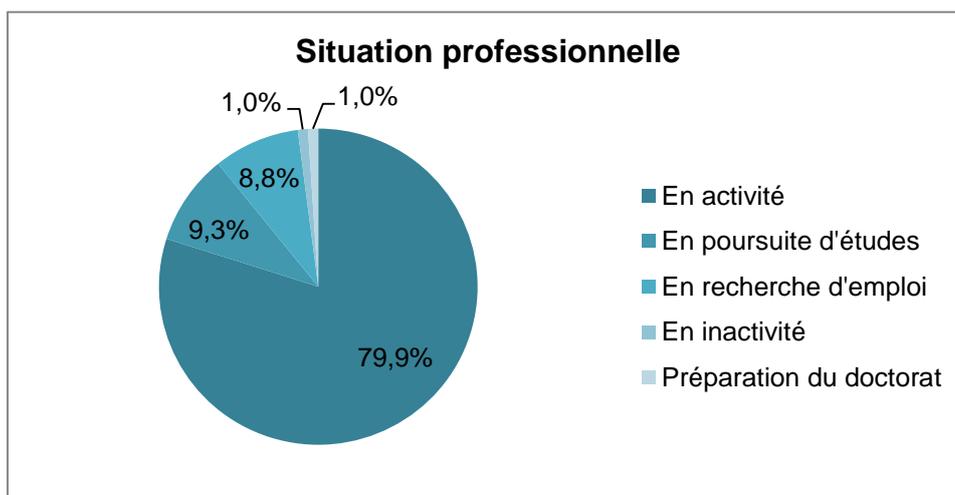
Continents	Effectif	%
Europe	79	50,6%
Amérique du nord	32	20,5%
Asie	20	12,8%
Amérique centrale et du sud	15	9,6%
Afrique	8	5,1%
Océanie	2	1,3%
Total	156	100,0%

Par ailleurs, 16 diplômés (8,2% des répondants) ont suivi un parcours en parallèle à celui de l'IEP (Annexe 2).

3. L'insertion professionnelle

3.1. Situation des répondants

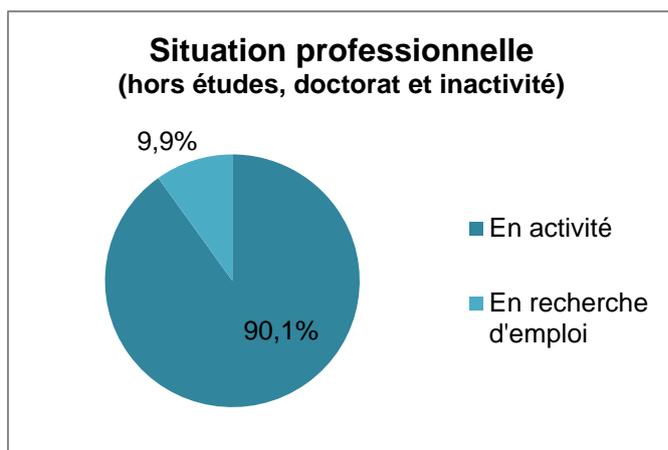
Sur l'ensemble des répondants, 79,9% sont en activité en Avril 2017. On considère comme étant en activité, les diplômés ayant un emploi, dont ceux qui préparent un diplôme ou un concours en même temps, ainsi que les diplômés en VIE et en Service civique. 9,3% poursuivent leurs études (préparation d'un diplôme ou d'un concours) et 1% font un doctorat. 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 8,8% sont en recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi. 1% sont en inactivité.



Situation	Effectif
En activité	155
En poursuite d'études	18
En recherche d'emploi	17
En inactivité	2
Préparation du doctorat	2
Total	194

Situation	Effectif	%
En activité	127	81,9%
En activité préparant un concours	3	1,9%
En activité préparant un diplôme	6	3,9%
Service civique	9	5,8%
Volontariat international	10	6,5%
Total	155	100,0%

On s'intéresse maintenant à la sous-population n'ayant pas poursuivi d'études, effectué un doctorat ou étant volontairement en inactivité, soit 172 diplômés.



Secteurs	Taux net d'emploi
Affaires Publiques	93,8%
Affaires urbaines et territoriales	90,0%
Affaires Internationales	89,1%
Communication	88,0%
Total	90,1%

On a alors un taux net d'emploi¹ de 90,1%.

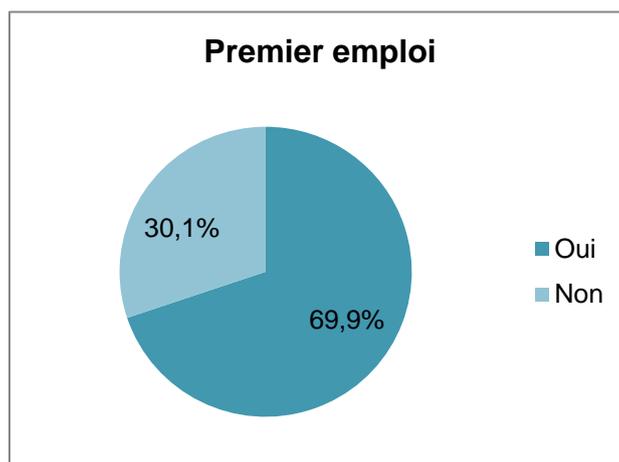
3.2. Accès à l'emploi



Nous prenons en compte ici uniquement les répondants en activité hors VIE et Service civique.

Premier emploi

Parmi les répondants ayant un emploi au moment de l'enquête, 69,9% d'entre eux sont dans leur premier emploi. Les autres (30,1% soit 41 diplômés), ont déjà occupé de 1 à 3 emplois de plus de 3 mois (Y compris leur emploi actuel) depuis la fin de leurs études à Sciences Po Lyon.



¹ Taux net d'emploi = (En activité) / (En activité + En recherche d'emploi)

Durée de la recherche

La durée moyenne d'accès à leur emploi actuel est de 3,5 mois. La durée médiane est de 2 mois. 64,7% ont trouvé cet emploi en 3 mois ou moins. 3 répondants sur 10 l'ont trouvé immédiatement après la fin de leur cursus à l'IEP. Seul 2,9% (4 diplômés) ont mis plus d'un an, dont 3 diplômés recherchaient leur premier emploi.

Durée	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Immédiatement	41	30,1%	26	29,5%	15	31,3%
De 1 à 3 mois	47	34,6%	34	38,6%	13	27,1%
De 4 à 6 mois	22	16,2%	14	15,9%	8	16,7%
De 7 à 9 mois	10	7,4%	5	5,7%	5	10,4%
De 10 à 12 mois	12	8,8%	5	5,7%	7	14,6%
Plus de 12 mois	4	2,9%	4	4,5%	-	-
Total	136	100,0%	88	100,0%	48	100,0%

68,2% des femmes (60 diplômés) ont trouvé leur emploi actuel en 3 mois ou moins contre 58,3% des hommes (28 diplômés).

Moyens d'accès à l'emploi

En ce qui concerne les moyens ayant permis d'obtenir cet emploi, on trouve en premier lieu les stages de fin d'études, puis les sites internet spécialisés dans l'emploi, les candidatures spontanées (hors candidature via un site internet) ainsi que les concours et les relations personnelles. 6,6% des répondants ont indiqué un autre moyen que ceux proposés dans le questionnaire (Annexe 3). Nous noterons que les réseaux sociaux professionnels ont permis à 3,7% des répondants de trouver leur emploi.

Moyens	Effectif	%
Stage de fin d'études	40	29,4%
Sites internet spécialisés dans l'emploi (dont APEC)	26	19,1%
Candidature spontanée (hors candidature via un site internet)	18	13,2%
Concours	17	12,5%
Relations personnelles	15	11,0%
Autre	9	6,6%
Réseau social professionnel (Viadeo, LinkedIn)	5	3,7%
Réseau des diplômés	2	1,5%
Cabinet de recrutement	2	1,5%
Intérim	1	0,7%
Création de son emploi (chef d'entreprise, profession libérale, travailleur indépendant(e)...)	1	0,7%
Total	136	100,0%

3.3. Description de l'emploi

L'employeur

L'entreprise



Nous prenons en compte les répondants en doctorat et en activité hors VIE et Service civique.

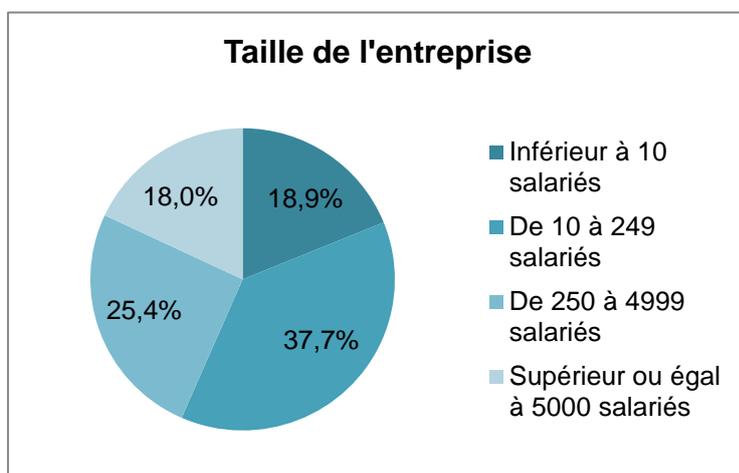
Les principaux employeurs des répondants en activité sont les entreprises de droit privé. Les administrations publiques représentent 23,2% des employeurs. 11,6% des répondants ont indiqué avoir un autre type d'employeur (Annexe 4). 1,4% ont une activité indépendante (journalisme, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant,...).

Employeurs	Effectif	%
Entreprises de droit privé	63	45,7%
Administrations publiques	32	23,2%
Economie sociale (coopératives, associations, mutuelles, syndicats et fondations)	10	7,2%
Organisations non gouvernementales	9	6,5%
Entreprises publiques	6	4,3%
Activité indépendante (journaliste, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant...)	2	1,4%
Autres	16	11,6%
Total	138	100,0%

Taille de l'entreprise



Pour cette analyse la sous-population concernée est la même que précédemment mais les entreprises de type « Autres » sont exclues (138-16).



56,6% des répondants travaillent dans une entreprise de moins de 250 salariés dont 18,9% dans une très petite entreprise (TPE, moins de 10 salariés).

Les secteurs d'activité



Les entreprises de types « Autres » et « Administrations publiques » sont exclues de l'analyse (138-16-32).

Les secteurs de l'Information et communication, des Autres activités de service et des Arts, spectacles et activités récréatives emploient 42,2% des répondants. De nombreux répondants (24,4% soit 22 diplômés) ont précisé un autre secteur d'activité (Annexe 5) que ceux que nous avons proposé.

Secteurs d'activité	Total		Féminin		Masculin		% Femmes
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Autres	22	24,4%	18	29,5%	4	13,8%	81,8%
Information et communication	15	16,7%	8	13,1%	7	24,1%	53,3%
Autres activités de service	12	13,3%	8	13,1%	4	13,8%	66,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	11	12,2%	9	14,8%	2	6,9%	81,8%
Santé humaine et action sociale	8	8,9%	5	8,2%	3	10,3%	62,5%
Commerce, transports, hébergement et restauration	7	7,8%	5	8,2%	2	6,9%	71,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4	4,4%	2	3,3%	2	6,9%	50,0%
Activités de services administratifs et de soutien	3	3,3%	2	3,3%	1	3,4%	66,7%
Enseignement	3	3,3%	3	4,9%	-	-	100,0%
Activités financières et d'assurance	2	2,2%	-	-	2	6,9%	-
Industries (manufacturières, extractives et autres)	2	2,2%	-	-	2	6,9%	-
Construction	1	1,1%	1	1,6%	-	-	100,0%
Total	90	100,0%	61	100,0%	29	100,0%	67,8%

Les femmes travaillent plutôt dans les secteurs de type Autres et Arts spectacles et activités récréatives où elles sont majoritaires (81,8% des emplois pour ces deux secteurs). Elles sont d'ailleurs plus présentes que les hommes dans chacun des secteurs sauf en Activités spécialisées, scientifiques et techniques où la part des hommes est égale (50%). Il ne faut pas oublier que la proportion de femmes qui ont répondu à l'enquête est plus élevée que celle des hommes car il y a plus de diplômés féminins. Elles sont en revanche absentes dans les secteurs de la Finance et de l'Industrie.

Note : Les secteurs d'activité que nous proposons aux répondants dans le questionnaire sont issus de la nomenclature d'activités française (NAF) selon l'INSEE.

Les fonctions dans les administrations publiques



Seules les administrations publiques sont concernées.

Fonctions	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etat	25	78,1%	10	71,4%	15	83,3%
Collectivités territoriales	6	18,8%	3	21,4%	3	16,7%
Etablissements hospitaliers	1	3,1%	1	7,1%	-	-
Total	32	100,0%	14	100,0%	18	100,0%

Les administrations publiques dans lesquelles nous le rappelons 23,2% des répondants travaillent, relèvent à 78,1% de la fonction publique d'état. Elles attirent un peu plus les hommes (56,3%, soit 18 diplômés) que les femmes (43,8%, soit 14 diplômés).

Le niveau de l'emploi



Pour cette analyse la sous-population concernée est la même que précédemment mais les entreprises de type « Autres » sont exclues (138-16).

71,3% des répondants en emploi ont un statut de cadre. 15,6% ont un emploi de niveau intermédiaire. Les statuts d'employé de bureau ou de commerce, les professions libérales ou assimilées et les personnels de catégorie C représentent 13,1% des répondants.

Le taux de répondants ayant le statut de cadre est plus élevé chez les hommes avec 80,9% que chez les femmes avec 65,3%.

Niveaux d'emploi	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	60	49,2%	38	50,7%	22	46,8%
Catégorie A	27	22,1%	11	14,7%	16	34,0%
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	17	13,9%	14	18,7%	3	6,4%
Catégorie B	2	1,6%	2	2,7%	-	-
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	11	9,0%	7	9,3%	4	8,5%
Profession libérale ou assimilée	2	1,6%	2	2,7%	-	-
Catégorie C	3	2,5%	1	1,3%	2	4,3%
Total	122	100,0%	75	100,0%	47	100,0%

Le contrat de travail



Ne concerne pas les entreprises de type « Autres » et « Activité indépendante » (138-16-2).

La plupart des répondants en emploi ont signé un CDI : 47,5%. Les CDD représentent 32,5% (soit 39 diplômés en CDD) des contrats de travail. Leur durée est généralement de plus de 6 mois (74,4%). Les titulaires de la fonction publique regroupent 10% des répondants. Les 4 contrats à l'étranger durent plus de 6 mois et un diplômé est en mission intérim pour 4 à 6 mois. 5,8% des répondants ont indiqué avoir un autre type de contrat (Annexe 6).

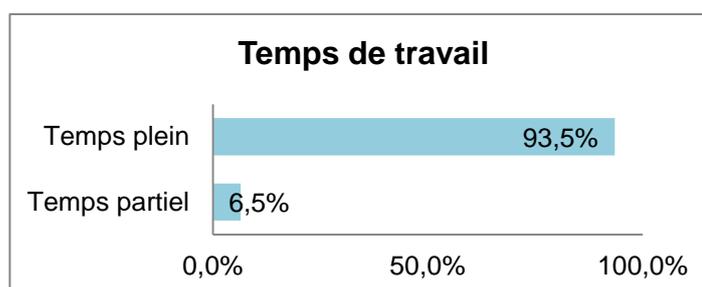
La part des hommes en CDI est un peu plus importante que celle des femmes mais il y a autant d'hommes en CDD que de femmes. Les contrats à l'étranger et les missions intérim sont plutôt féminins.

Contrats	Total		Féminin		Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CDI	57	47,5%	34	45,9%	23	50,0%
CDD	39	32,5%	24	32,4%	15	32,6%
Titulaire de la fonction publique	12	10,0%	4	5,4%	8	17,4%
Contrat à l'étranger	4	3,3%	4	5,4%	-	-
Mission intérim	1	0,8%	1	1,4%	-	-
Autre	7	5,8%	7	9,5%	-	-
Total	120	100,0%	74	100,0%	46	100,0%

Contrats	CDD	Contrat à l'étranger	Mission intérim
1 - 3 mois	7,7%	-	-
4 - 6 mois	17,9%	-	100,0%
+ de 6 mois	74,4%	100,0%	-
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Sur les 108 répondants en contrat (hors titulaire de la fonction publique), 93,5% travaillent à temps plein. Pour ceux étant à temps partiel, voici leur quotité travaillée :

Quotité travaillée (en %)	Effectif
30	1
50	2
60	1
70	1
75	1
86	1
Total	7



Note : la question sur le type du contrat était optionnelle pour les répondants travaillant dans une administration publique. Si le diplômé n'est pas contractuel, il est alors titulaire de la fonction publique. C'est cette modalité que nous avons imputée aux non réponses. La question sur le temps de travail n'a pas été posée à ces titulaires de la fonction publique. De plus, l'ensemble des questions sur le contrat de travail, la durée et le temps de travail n'ont pas été posées aux entreprises de types « Autre » et « Activité indépendante » mais il ne faut pas les oublier.

Lieu de travail et langues utilisées

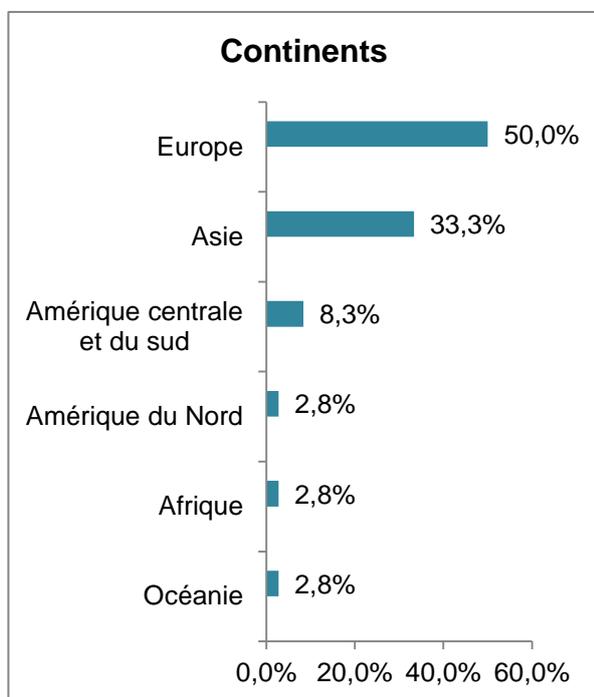


Nous prenons en compte l'ensemble des répondants en activité et en doctorat.

Localisation

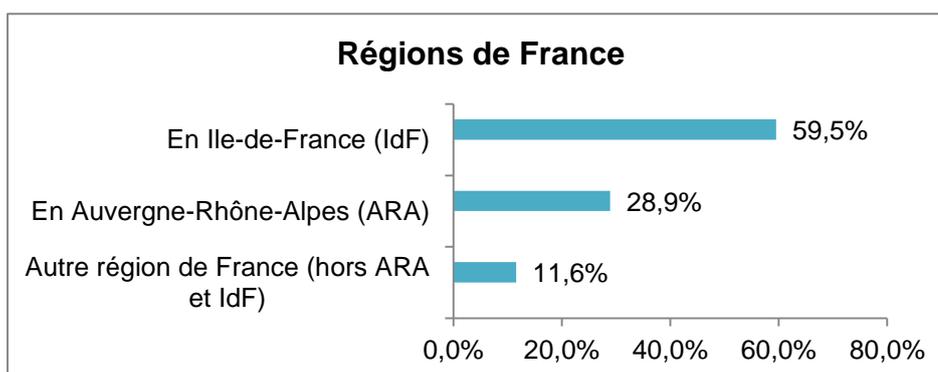
Une grande partie des répondants travaillent en France : 77,1%, et 22,9% à l'étranger.

Parmi les emplois à l'étranger (36 emplois), la moitié sont en Europe, en particulier en Allemagne, Belgique et Royaume-Uni qui représentent à eux trois 72,2% des destinations européennes. Un répondant sur trois travaille sur le continent asiatique.



Pays	Effectif	%
Allemagne	5	13,9%
Belgique	4	11,1%
Royaume-Uni	4	11,1%
Liban	2	5,6%
Vietnam	2	5,6%
Brésil	1	2,8%
Chine	1	2,8%
Angleterre	1	2,8%
Taiwan	1	2,8%
Mexique	1	2,8%
Suède	1	2,8%
Corée	1	2,8%
Japon	1	2,8%
Jérusalem	1	2,8%
Burkina Faso	1	2,8%
Équateur	1	2,8%
Perou	1	2,8%
Norvège	1	2,8%
Espagne	1	2,8%
Népal	1	2,8%
Suisse	1	2,8%
Australie	1	2,8%
Emirat Arabes Unis	1	2,8%
Laos	1	2,8%
Total	36	100,0%

En France (121 emplois), c'est la région Ile-de-France qui accueille le plus de répondants (72 emplois) suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (35 emplois). On trouve en premier lieu les départements de Paris et du Rhône qui représentent 66,9% des répondants mais aussi les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.



Départements	Effectif	%
Paris	51	42,1%
Rhône	30	24,8%
Hauts-de-Seine	8	6,6%
Seine-Saint-Denis	7	5,8%
Doubs	3	2,5%
Bouches-du-Rhône	3	2,5%
Isère	3	2,5%
Yvelines	3	2,5%
Nord	2	1,7%
Ille-et-Vilaine	2	1,7%
Loire	2	1,7%
Val-d'Oise	2	1,7%
Sarthe	1	0,8%
Hauts de seine	1	0,8%
Morbihan	1	0,8%
Territoire de Belfort	1	0,8%
Total	120*	100,0%

*Un diplômé n'a pas précisé le département de localisation de son emploi.

C'est fort logiquement le secteur Affaires Internationales qui a le plus tendance à partir à l'étranger (34,5% des répondants de ce secteur).

Localisation	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication
A l'étranger	34,5%	13,3%	10,0%	20,5%
En France	65,5%	86,7%	90,0%	79,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Langues utilisées

De nombreux répondants (60,5%, soit 95 diplômés) ont indiqué utiliser une à plusieurs langues étrangères dans leur emploi. Quasiment tous utilisent l'anglais (94,7%) et un certain nombre de diplômés utilisent une autre langue, notamment l'espagnol et l'allemand. 6 diplômés ont indiqué utiliser une langue non enseignée à l'IEP : le catalan, le coréen, le norvégien, le portugais, le suédois ou encore le vietnamien.

Langues	Part des répondants qui utilisent des langues étrangères
Anglais	94,7%
Espagnol	14,7%
Allemand	13,7%
Arabe	9,5%
Italien	4,2%
Chinois	4,2%
Japonais	1,1%

Pour les emplois en France, il y a presque autant de diplômés qui utilisent des langues étrangères (49,6%) que de diplômés qui n'en n'utilisent pas (50,4%).

On constate que ce sont les diplômés en Affaires Internationales qui utilisent le plus souvent les langues étrangères (70,7% des répondants de ce secteur) mais aussi la Communication (61,4% indiquent utiliser des langues étrangères).

Utilisation des langues étrangères?	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication
Non	29,3%	46,7%	70,0%	38,6%
Oui	70,7%	53,3%	30,0%	61,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Salaire

On demande aux diplômés leur **salaire brut annuel, primes comprises**. Ils ont le choix de répondre ou non à la question.



86 Nous prenons en compte les répondants travaillant à temps plein en France.

18,6% des répondants ont un salaire brut annuel inférieur à 25 000€, 43% perçoivent entre 25 000€ et 39 999€ brut annuel et 16,3% gagnent 40 000€ ou plus brut par an. 19 diplômés n'ont pas souhaité répondre ou la valeur indiquée a été écartée car non cohérente.

Salaires	Effectif	%
Moins de 20000	2	2,3%
De 20000 à 24999	14	16,3%
De 25000 à 29999	12	14,0%
De 30000 à 34999	15	17,4%
De 35000 à 39999	10	11,6%
40000 et plus	14	16,3%
Sans réponse	19	22,1%
Total	86	100,0%

Note : La question sur le salaire a été retraitée car nous avons constaté de nombreux chiffres erronés, trop faibles pour être un salaire brut annuel (primes comprises). Certains répondants ont dû se tromper en inscrivant leur salaire en k€ ou bien mensuel. Afin d'obtenir des statistiques correctes, l'ensemble des réponses inférieures à la valeur du SMIC² (17763,20€) ont été rejetées et considérées comme des données manquantes. Les salaires maximum n'étant pas excessifs, nous les avons conservés.

Les calculs des rémunérations ont été effectués sur la population des répondants travaillant à temps plein en France.

Les salaires pouvant être surestimés, et la sous-population analysée étant de 67 diplômés : 27 hommes et 40 femmes, les résultats suivant sont à interpréter avec prudence.



Dans les analyses suivantes, nous conservons les salaires précédents, les non réponses sont exclues.

Salaire moyen, médian

Le salaire moyen des répondants est de 31 503,03€ brut annuel primes comprises pour un emploi à temps plein en France et le salaire médian est de 31 000,00€.

Le salaire moyen des femmes est de 31 488,58€, très légèrement inférieur à celui des hommes 31 524,44€.

Salaire selon la localisation de l'emploi

Si on regarde les salaires selon le lieu de l'emploi en France, on remarque sans surprise que c'est dans la région Ile-de-France que les diplômés ont un meilleur salaire : une moyenne de 33 097,55€ par an.

² D'après le site du service public (www.service-public.fr) le montant du Smic brut annuel est de 17 763,20€.

Régions	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire moyen
En Ile-de-France (IdF)	49	33 097,55	33 082,07	33 120,00
En Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)	14	28 101,64	27 740,33	28 752,00
Autre région de France (hors ARA et IdF)	4	23 875,00	25 250,00	22 500,00
Total	67	31 503,03	31 488,58	31 524,44

Salaire selon le niveau de l'emploi

Les répondants ayant le statut de cadre ont un salaire moyen plus avantageux : 35 201,54€ pour les cadres et 29 333,00€ pour le personnel de catégorie A (fonction publique). Néanmoins, on remarque qu'avec le même statut de cadre, les femmes ont un salaire plus faible que celui des hommes.

Niveaux d'emploi	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire moyen
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	39	35 201,54	35 124,00	35 340,00
Catégorie A	11	29 333,00	26 254,33	30 487,50
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	12	25 265,00	25 853,33	23 500,00
Catégorie B	1	24 000,00	24 000,00	-
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	3	23 333,33	28 000,00	21 000,00
Profession libérale ou assimilée	1	18 000,00	18 000,00	-
Catégorie C	0	-	-	-
Total	67	31 503,03	31 488,58	31 524,44

Salaire selon le secteur d'activité



Nous analysons les salaires moyens pour les emplois à temps plein, en France selon les secteurs d'activité des employeurs. Les entreprises de types « Autres » et « Administrations publiques » ne sont pas prises en compte.

Secteurs d'activité	Total		Féminin	Masculin
	Effectif	salaires moyen	salaires moyen	salaires moyen
Autres	18	34 954,44	34 984,29	34 850,00
Information et communication	9	30 088,89	28 240,00	32 400,00
Autres activités de service	9	31 911,11	32 640,00	31 000,00
Arts, spectacles et activités récréatives	6	28 933,33	29 120,00	28 000,00
Activités de services administratifs et de soutien	3	38 000,00	34 500,00	45 000,00
Commerce, transports, hébergement et restauration	3	29 666,67	29 666,67	-
Santé humaine et action sociale	2	24 880,00	-	24 880,00
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	23 250,00	-	23 250,00
Activités financières et d'assurance	1	45 000,00	-	45 000,00
Construction	1	35 000,00	35 000,00	-
Enseignement	1	24 000,00	24 000,00	-
Total	55	32 073,45	32 132,78	31 961,05

On peut dire que dans le secteur « Autres », les salaires hommes-femmes sont les mêmes. En revanche il y a des écarts plus ou moins importants dans les autres secteurs. Les Activités de services administratifs et de soutien ainsi que l'Information et communication rémunèrent beaucoup mieux les hommes. Par exemple en Information et communication les hommes ont un salaire moyen de 32,4k€ contre 28,2k€ pour les femmes. Les femmes ont un salaire moyen supérieur à celui des hommes dans les secteurs des Arts, spectacles et les Autres activités de service. Dans ce dernier les femmes gagnent en moyenne 32,6k€ et les hommes 31k€.

Note : Les effectifs étant très faibles dans chacun des secteurs, il faut traiter ces résultats avec précaution.

3.4. Satisfaction vis-à-vis de l'emploi actuel



136 Seuls les répondants en activité, hors service civique et VIE, ont été interrogés sur la satisfaction de leur emploi.

En général les répondants sont satisfaits de leur emploi. En effet, 39% ont indiqué que le contenu de l'emploi est « bien » et 37,5% « très bien ». Il en va de même pour les perspectives de carrière qui sont plutôt « bien » pour 35,3% des répondants. Pour l'autonomie, les répondants sont plus unanimes : 57,4% de « très bien ». En ce qui concerne

la rémunération, les avis sont plus partagés. Elle est évaluée de façon « bien » à 34,6% et les parts « très bien » et « à améliorer » sont similaires : 23,5% et 22,1%.

Contenu de l'emploi	Effectif	%
Très bien	51	37,5%
Bien	53	39,0%
Satisfaisant	16	11,8%
A améliorer	13	9,6%
Sans réponse	3	2,2%
Total	136	100,0%

Perspectives de carrière	Effectif	%
Très bien	46	33,8%
Bien	48	35,3%
Satisfaisant	19	14,0%
A améliorer	20	14,7%
Sans réponse	3	2,2%
Total	136	100,0%

Autonomie	Effectif	%
Très bien	78	57,4%
Bien	35	25,7%
Satisfaisant	15	11,0%
A améliorer	5	3,7%
Sans réponse	3	2,2%
Total	136	100,0%

Rémunération	Effectif	%
Très bien	32	23,5%
Bien	47	34,6%
Satisfaisant	24	17,6%
A améliorer	30	22,1%
Sans réponse	3	2,2%
Total	136	100,0%

3.5. Service Civique, Volontariat



Nous nous intéressons aux répondants en service civique et en volontariat international au moment de l'enquête.

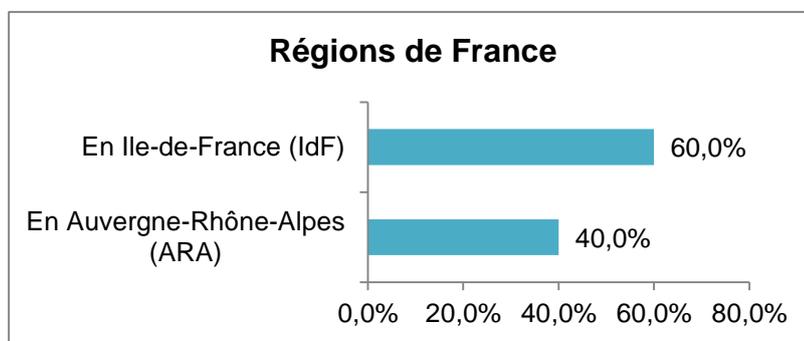
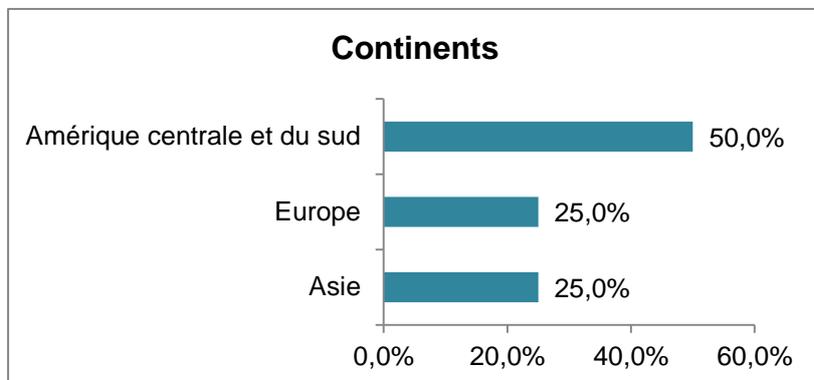
Lors de l'analyse sur la situation professionnelle de l'ensemble des répondants, nous avons indiqué que les services civiques et les volontariats (VIE/VIA) faisaient partie des 79,9% de répondants en activité. Parmi eux, on a donc 5,8% de service civique (soit 9 diplômés) et 6,5% de volontariat international (soit 10 diplômés).

Service civique

Les services civiques représentent 11,1% des emplois à l'étranger et 4,1% des emplois en France. Nous détaillons ci-dessous les lieux de travail de cette sous-population uniquement.

Les répondants en service civique à l'étranger (44,4% soit 4 diplômés) sont en Amérique centrale et du sud (2 diplômés dont l'un est parti en Equateur et le second au Pérou), en Europe (1 diplômé travaille en Allemagne) et en Asie (1 diplômé est au Vietnam). Les 55,6% (soit 5 diplômés) des services civiques effectués en France se situent en Ile-de-France pour 3 diplômés, et les deux autres répondants sont en Auvergne-Rhône-Alpes.

Localisation	Effectif	%
En France	5	55,6%
A l'étranger	4	44,4%
Total	9	100,0%



VIEVIA

Les répondants en volontariat international travaillent à l'étranger (27,8% des emplois à l'étranger), le plus souvent sur les continents européen (40%) et asiatique (40%).

Pays	Effectif	%
Belgique	1	10,0%
Royaume-Uni	1	10,0%
Chine	1	10,0%
Liban	1	10,0%
Angleterre	1	10,0%
Mexique	1	10,0%
Corée	1	10,0%
Jérusalem	1	10,0%
Burkina Faso	1	10,0%
Norvège	1	10,0%
Total	10	100,0%

90% d'entre eux utilisent des langues étrangères dont 88,9% indiquent utiliser l'anglais mais aussi l'allemand et l'arabe (pour ces deux langues la part de répondants qui l'utilisent est de 22,2%).

En ce qui concerne leur salaire, la moyenne pour les VIE/VIA est de 27 931,56€ brut annuel.

3.6. Répondants en recherche d'emploi



17

Nous nous intéressons aux répondants en recherche d'emploi.

Nous avons vu que 8,8% des répondants sont en recherche d'un emploi au moment de l'enquête en Avril 2017. Mais nous ne savons pas s'ils recherchent toujours leur premier emploi ou un nouvel emploi, car la question ne leur a pas été posée. Nous leur avons demandé de sélectionner parmi une liste de difficultés, celles qu'ils rencontrent. Ils peuvent faire plusieurs choix. Voici les réponses :

Difficultés	Part des répondants qui rencontrent la difficulté
Manque d'expérience professionnelle	82,4%
Difficulté à mettre en valeur mes compétences	52,9%
Difficulté à trouver des offres	41,2%
Méconnaissance des débouchés possibles pour ma formation	23,5%
Salaire proposé insuffisant	17,6%
Formation inadaptée au marché de l'emploi	17,6%
Mobilité géographique difficile	5,9%
Formation mal, ou pas, reconnue par les employeurs	5,9%
Autre difficulté	5,9%
Mauvaise technique de recherche d'emploi	0,0%

Le manque d'expérience professionnelle est la difficulté la plus souvent évoquée : 82,4% des répondants. Mettre en valeur ses compétences est un point compliqué pour 52,9% des répondants. 41,2% ont du mal à trouver des offres mais aucun diplômé n'estime avoir une mauvaise technique de recherche.

3.7. Poursuite d'études et doctorats



29

Nous nous intéressons aux répondants qui poursuivent leurs études (18) ou qui sont en activité et qui préparent un diplôme ou un concours (9) et ceux en doctorat (2).

Poursuite d'études

Les répondants choisissent pour 9,3% (soit 18 diplômés) d'entre eux de poursuivre leurs

études en préparant un diplôme ou un concours. De plus, certains répondants en activité préparent aussi en parallèle un diplôme ou un concours. C'est le cas pour 5,8% des répondants en activité (soit 9 diplômés).

Voici dans le tableau ci-dessous les concours et les diplômes en préparation :

Diplômes et concours	Effectif
3A - M1 manager de projets internationaux	1
Administratrice commission européenne	1
Agrégation externe d'histoire et CAPES externe d'histoire-géographie	1
Agrégation histoire	1
Bachelor instrumentiste à la Haute Ecole de Musique de Genève	1
Concours d'officier sur titres de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr	1
Concours des IRA (Instituts Régionaux d'Administration)	1
Conservateur des bibliothèques	1
Diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité sociale (débouchant sur un emploi à partir de juillet 2017)	1
Diplôme de langue chinoise	1
Diplôme en Médiation Inter-culturelle - Spécialité Crises, conflits, société civile	1
EMLYON Business School - Msc in Luxury	1
Esj Lille master 1	1
IJBA (Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine)	1
Inspection des douanes	1
Journalisme	2
Le CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)	2
Management de la technologie et de l'innovation	1
Master 2 "Inégalités et discriminations" de l'IETL (Université de Lyon 2)	1
Master 2 Lettres Modernes	1
Master 2 Philosophie contemporaine	1
Master de journalisme de l'ipj	1
Master Droit mention Droit social	1
Master Education et promotion de la santé (Université de Lyon 1)	1
Rédacteur territorial	1
Total	27

Doctorats

Sur les 194 répondants, seules 2 diplômées sont inscrites en doctorat. Leur thèse est préparée dans le cadre d'un contrat doctoral. Ces deux diplômées sont en France, l'une dans une administration publique de 250 à 4999 salariés et la seconde à l'Université de Cergy-Pontoise.

4. Evaluation de la formation

4.1. Satisfaction vis-à-vis de la formation

Nous avons demandé aux diplômés d'évaluer la formation qu'ils ont suivie au sein de l'institut sur plusieurs critères.

Tout d'abord l'adéquation entre la formation universitaire et l'emploi est d'après les répondants en activité -hors service civique et VIE- (136 diplômés) « à améliorer » (39%). Seuls 5,1% pensent que l'adéquation est « très bien ».

Sur l'ensemble des répondants, 46,4% pensent que les études sont un bon moyen d'accès à l'emploi (« Bien » et « Très bien »). Pour la formation en elle-même, 38,7% ont déclaré que le contenu était « bien » et 20,1% déclarent qu'il est « à améliorer ». L'organisation des enseignements est « bien » pour 35,6% des répondants et « à améliorer » pour 22,7% d'entre eux.

Contenu de la formation	Effectif	%
Très bien	37	19,1%
Bien	75	38,7%
Satisfaisant	40	20,6%
A améliorer	39	20,1%
Sans réponse	3	1,5%
Total	194	100,0%

Organisation des enseignements	Effectif	%
Très bien	20	10,3%
Bien	69	35,6%
Satisfaisant	57	29,4%
A améliorer	44	22,7%
Sans réponse	4	2,1%
Total	194	100,0%

Adéquation formation universitaire et emploi	Effectif	%
Très bien	7	5,1%
Bien	41	30,1%
Satisfaisant	31	22,8%
A améliorer	53	39,0%
Sans réponse	4	2,9%
Total	136	100,0%

Les études comme bon moyen d'accès à l'emploi	Effectif	%
Très bien	21	10,8%
Bien	69	35,6%
Satisfaisant	41	21,1%
A améliorer	58	29,9%
Sans réponse	5	2,6%
Total	194	100,0%

4.2. Satisfaction vis-à-vis du stage de fin d'études

Au niveau de la satisfaction concernant le stage de fin d'études, 41,4% des répondants sont très contents des compétences acquises (« Très bien »). 61,9% pensent que ce stage est un élément déterminant de l'insertion professionnelle (« Bien » et « Très bien »).

Pour l'encadrement du stage par la structure d'accueil, 72,4% des répondants sont satisfaits (« Bien » et « Très bien ») et 13,3% estiment que c'est « à améliorer ». Les diplômés sont moins satisfaits de l'encadrement du stage par les enseignants puisque 40,3% ont répondu « Bien » et « Très bien » et 33,1% déclarent que c'est « à améliorer ».

Encadrement du stage par les enseignants	Effectif	%
Très bien	15	8,3%
Bien	58	32,0%
Satisfaisant	48	26,5%
A améliorer	60	33,1%
Sans réponse	-	-
Total	181	100,0%

Encadrement du stage par l'entreprise, la structure d'accueil	Effectif	%
Très bien	60	33,1%
Bien	71	39,2%
Satisfaisant	25	13,8%
A améliorer	24	13,3%
Sans réponse	1	0,6%
Total	181	100,0%

Élément déterminant de l'insertion professionnelle	Effectif	%
Très bien	67	37,0%
Bien	45	24,9%
Satisfaisant	31	17,1%
A améliorer	35	19,3%
Sans réponse	3	1,7%
Total	181	100,0%

Compétences acquises	Effectif	%
Très bien	75	41,4%
Bien	53	29,3%
Satisfaisant	30	16,6%
A améliorer	20	11,0%
Sans réponse	3	1,7%
Total	181	100,0%

5. L'insertion selon les secteurs de 4^{ème} année

Dans cette partie, une analyse des emplois occupés est faite par secteur de 4^{ème} année afin de mettre en avant d'éventuelles différences.

5.1. L'employeur

Les diplômés en Affaires Internationales se dirigent plutôt dans des entreprises de droit privé (54,3% des répondants) tout comme le secteur Communication (50%). Le secteur Affaires Publiques se concentre dans des administrations publiques (45,2% des répondants) et des entreprises de droit privé (35,7%). De même pour les Affaires urbaines et territoriales mais avec des parts plus faible : 30% pour chacun de ces deux employeurs, car la répartition est plus hétérogène. Les affaires internationales se dirigent plus que les autres dans des organisations non gouvernementales.

Employeurs	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Entreprises de droit privé	54,3%	35,7%	30,0%	50,0%	45,7%
Administrations publiques	10,9%	45,2%	30,0%	12,5%	23,2%
Economie sociale (coopératives, associations, mutuelles, syndicats et fondations)	4,3%	4,8%	10,0%	12,5%	7,2%
Organisations non gouvernementales	13,0%	4,8%	-	2,5%	6,5%
Entreprises publiques	4,3%	-	10,0%	7,5%	4,3%
Activité indépendante (journaliste, auto-entrepreneur, profession libérale, commerçant...)	2,2%	-	-	2,5%	1,4%
Autres	10,9%	9,5%	20,0%	12,5%	11,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

5.2. Taille de l'entreprise

Les diplômés en Affaires publiques sont soit dans des PME (36,8%) ou à l'inverse dans des grandes entreprises (36,8%). Les répondants du secteur Affaires Internationales travaillent principalement dans des entreprises de 10 à 4999 salariés (65,9%). Le secteur des Affaires Urbaines et Territoriales se dirigent en majorité dans les PME (62,5%). En communication, 40% des répondants travaillent aussi dans une entreprise de 10 à 249 salariés.

Taille de l'entreprise	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Inférieur à 10 salariés	22,0%	13,2%	12,5%	22,9%	18,9%
De 10 à 249 salariés	31,7%	36,8%	62,5%	40,0%	37,7%
De 250 à 4999 salariés	34,1%	13,2%	25,0%	28,6%	25,4%
Supérieur ou égal à 5000 salariés	12,2%	36,8%	-	8,6%	18,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

5.3. Secteurs d'activité

De nombreux répondants ont indiqué un autre secteur d'activité que ceux que nous proposons (nomenclature NAF), ce qui rend difficile l'exploitation de ces résultats.

Secteurs d'activité	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Autres	27,8%	31,6%	60,0%	10,0%	24,4%
Information et communication	8,3%	10,5%	-	33,3%	16,7%
Autres activités de service	22,2%	15,8%	-	3,3%	13,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	8,3%	-	-	26,7%	12,2%
Santé humaine et action sociale	11,1%	5,3%	20,0%	6,7%	8,9%
Commerce, transports, hébergement et restauration	5,6%	5,3%	20,0%	10,0%	7,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8%	10,5%	-	3,3%	4,4%
Activités de services administratifs et de soutien	5,6%	5,3%	-	-	3,3%
Enseignement	5,6%	-	-	3,3%	3,3%
Activités financières et d'assurance	-	10,5%	-	-	2,2%
Industries (manufacturières, extractives et autres)	2,8%	-	-	3,3%	2,2%
Construction	-	5,3%	-	-	1,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

5.4. Niveau de l'emploi

87,5% des répondants du secteur Affaires urbaines et territoriales sont cadres contre seulement 54,3% du secteur communication. Les statuts sont très variés pour les répondants en Affaires internationales. Cette situation est sans doute due au fait que les catégories proposées correspondent au marché de l'emploi français.

Niveau de l'emploi	Affaires Internationales	Affaires Publiques	Affaires urbaines et territoriales	Communication	Total
Cadre, ingénieur, profession intellectuelle et artistique	65,9%	36,8%	50,0%	42,9%	49,2%
Catégorie A	4,9%	47,4%	37,5%	11,4%	22,1%
Emploi de niveau intermédiaire : agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, technicien, VRP	14,6%	7,9%	12,5%	20,0%	13,9%
Catégorie B	2,4%	2,6%	-	-	1,6%
Employé de bureau ou de commerce, ouvrier, personnel de service	4,9%	5,3%	-	20,0%	9,0%
Profession libérale ou assimilée	2,4%	-	-	2,9%	1,6%
Catégorie C	4,9%	-	-	2,9%	2,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

6. Annexes

Annexe 1 : Autres Masters 2

Les masters d'un autre IEP, d'une université ou d'une grande école, qui ne sont pas proposés à Sciences Po Lyon et qui ont été suivis par certains répondants sont les suivants :

Autres masters	Effectif
AlterEurope	1
Année d'échange à la School of Oriental and African Studies, University of London - Master Conflicts, Rights and Justice.	1
Communication des Organisations en alternance - IEP Rennes	1
Communication et stratégie de marques, à l'ICOM de l'Université Lyon 2	1
EHESS Paris, Sociologie Générale. (Par ailleurs, comme ce cadre me permet de détailler mes réponses, j'en profite: je suis parti en Palestine lors de ma 3ème année. J'ai mis Asie, faute de mieux...)	1
EM LYON - Management	8
Environmental Law and Sustainable Development à l'Université de Londres en Droit de l'environnement, Mineure Arabe	1
Établissement : Université Paris Saclay (ex-Université Paris-Sud XI) / Faculté Jean Monnet Formation : master 2 Diplomatie et négociations stratégiques spécialité Diplomatie de crise	1
Ethnic & Migration issues à UCLA	1
IAE de Lyon - Management territorial	1
IEP Lille Master Communication Publique et Corporate	1
IEP Lille préparation à l'agrégation SES	1
Institut Français de Presse - Paris	1
Institut pour le Développement économique et social - Université Paris 1 Pantheon-Sorbonne Etudes de développement, mention Crises: interventions d'urgence et actions de développement	1
ISCOM - Communication, Marketing et Management	1
Journalisme - Celsa (école de journalisme rattachée à la Sorbonne - Paris IV)	1
Journalisme au CUEJ (Strasbourg)	1
Luxury Management and Marketing	1
M2 Coopération internationale et développement (IEP de Bordeaux)	1
M2 Droit Public des Affaires (Lyon III)	1
M2 Préparation à l'Agrégation de sciences économiques et sociales - IEP de Lille	1
M2 Recherche histoire moderne et contemporaine - Universitaire Lumière Lyon 2	1
Management et Carrières d'artistes - Université Lumière Lyon 2	1
Master 2 histoire et relations internationales, Université Rennes 2	1

Master 1 et 2 au Cuej, Centre universitaire d'enseignement du journalisme (spécialité radio)	1
Master 2 "Urbanisme & Politiques urbaines" à l'Institut d'urbanisme de Lyon	1
Master 2 Communication des Entreprises et des Organisations Internationales au Celsa (Paris-Sorbonne)	1
Master 2 de l'IAE Gustave Eiffel de Créteil "Management de la Responsabilité Sociale des Entreprises"	1
Master 2 Droit Fiscal - Université Lyon 3	1
Master 2 Entrepreneuriat de projet en économie sociale et solidaire	1
Master 2 Expertise et Intervention sur l'Emploi et les RH à Lyon 2	1
Master 2 Relations Internationales. Lyon 3. Parcours Sécurité et défense	1
Master Géographie et Aménagement - Politiques d'Aménagement des Collectivités Territoriales. Lyon III	1
Master Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE), porté par l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3, et l'ECL, en partenariat avec l'IEP de Lyon	1
master marketing et management des services	1
Master Spécialisé Management Urbain et Immobilier	1
Mastere spécialisé marketing et management des services EM Lyon	1
MS Management de l'édition à l'ESCP-Europe	1
Msc in International Hospitality Management EMLYON	1
Politiques de développement en Afrique et dans les pays du sud à l'IEP de Bordeaux	1
Politiques européennes et coopération franco-germanique à Sciences Po Strasbourg	1
Sociologie Appliquée au Développement Local - Université Lyon II	1
Sport Industry Management - EM Lyon	2
Stratégie, intelligence, gestion des risques - Sciences Po Lille	1
Université Lyon 2. Master 2 Histoire moderne et contemporaine.	1
Urbanisme et politiques urbaines, IUL	1
Total	54

Annexe 2 : Les cursus en parallèle

Cursus et établissement	Effectif
3ème cycle (2 ans) et cycle de perfectionnement (2 ans) au Conservatoire (CRR) de Lyon	1
Classe Préparatoire aux concours de journalisme : "Egalité des Chances" mise en place par l'ESJ Lille	1
Conservatoire de Lyon - chant lyrique	1
Ens de lyon, sociologie Et Master class commissariat d'exposition	1
Licence d'Histoire - Université Paris X	1
Licence Lettres Modernes - Université Sorbonne-Nouvelle	1
M1 de Droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3	1
M1 Droit Public Général (Lyon II) en parallèle de la 4ème année à l'IEP	1
Master d'histoire moderne, Université Lyon II	1
Master de l'Institut Pratique du Journalisme - Paris Dauphine	1
Master philosophie Lyon 3	1
MSc in Management, EM Lyon Business School	4
Université Lyon 2 - Master Histoire européenne des femmes et du genre	1
Total	16

Annexe 3 : Autres moyens d'accès à l'emploi

Moyens	Effectif
Formation en alternance suivie après l'IEP	1
Formation en apprentissage via l'école le CELSA	1
Offres d'emplois envoyées par l'IUL	1
Participation au forum Grandes Ecoles de l'Université Paris Dauphine	1
Recherche google cabinets de conseil en conduite du changement	1
Rencontre lors d'un échange interculturel, qui a donné lieu à un service civique, suivi aujourd'hui d'un contrat aidé	1
Site internet de l'institution	1
Stage alterné en cursus avec 3A - réseau de l'école 3A	1
Stage de 4 mois (après 3 autres stages incluant mon stage de fin d'études) débouchant sur un CDD de 6 mois (jusqu'en septembre 2017).	1
Total	9

Annexe 4 : Autres employeurs

Employeurs	Effectif
Auto entrepreneur	1
Centre Dramatique National (SARL subventionnée par différentes tutelles)	1
Compagnie de Théâtre	1
Contrat Local dans un lycée français à l'étranger (géré par l'AEFE)	1
Député (Assemblée Nationale)	1
Députée	1
Education Nationale	1
En juillet 2017, organismes de sécurité sociale (mais actuellement, je suis une employée de l'En3s)	1
France Bleu Besançon, Radio France	1
Institution européenne	1
Intermittente du spectacle (1re assistante mise en scène)	1
Parlement Européen	2
Sécurité Sociale	1
Union européenne (SEAE)	1
Université de Cergy-Pontoise	1
Total	16

Annexe 5 : Autres secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Effectif
Activité associative	1
Affaires p	1
cabinet de conseil	1
Conseil	1
Conseil en management	2
Conseil en management des systèmes d'informations	1
Conseil en stratégie opérationnelle	1
Consulting, Coopération au développement	1
Développement Durable	1
Education populaire	1
Énergie	1
Energie - gestionnaire du réseau de transport de gaz	1
Finance dans l'audiovisuel (cinéma)	1
Formation professionnelle	1
Ingénierie de l'environnement	1
Jeux vidéo	1
Prévention de la criminalité (collaboration avec des États, administrations publiques et collectivités, universités)	1
Société d'études marketing	1
Solidarité internationale et altermondialisme	1
Télécommunications	1
Urbanisme	1
Total	22

Annexe 6 : Autres types de contrat

Type de contrat	Effectif
Alternance	1
Contrats CDD statut journaliste pigiste	1
CUI-CAE	1
CUI-CAE, CDD de + de 6 mois	1
fourniture de services professionnels (consultante)	1
Stage	1
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	1
Total	7

